Nations Unies S/PV.8072



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8072e séance
Mercredi 18 octobre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Delattre/Mme Gueguen	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

17-33282 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, du Bangladesh, du Brésil, de Cuba, des Émirats arabes unis, de l'Indonésie, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, de la Namibie, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan, du Pérou, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, et de la Turquie à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. Mme Joanne Adamson, Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S. E. Mme Anayansi Rodriguez Camejo, Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : La séance d'information d'aujourd'hui se tient à un moment où des événements importants sont en cours, en vue de mettre fin aux divisions entre les Palestiniens, qui durent plus de 10 ans, et de faire en sorte que Gaza soit à nouveau sous le contrôle total de l'Autorité palestinienne légitime.

Le mois dernier, lorsque le Hamas a dissous le comité administratif – une institution parallèle qui était chargée des affaires gouvernementales à Gaza –, il a donné son assentiment pour que le Gouvernement de consensus national palestinien assume ses responsabilités dans la bande de Gaza. Le Président Abbas s'est félicité de cette mesure de la plus haute importance, et le 20 septembre, devant l'Assemblée générale, il a promis (voir A/72/PV.8) que le Gouvernement se rendrait bientôt à Gaza. Le Secrétaire général, le Quatuor pour le Moyen-Orient et plusieurs États Membres ont exprimé leur appui ferme à cet égard et encouragé les parties à faire fond sur les efforts louables consentis par l'Égypte en profitant de cette dynamique positive en faveur de l'unité palestinienne.

Le 2 octobre, le Premier Ministre Hamdallah s'est rendu à Gaza avec une délégation de quelque 150 hauts fonctionnaires, y compris des ministres, des représentants d'institutions importantes chargées de la sécurité et des responsables des services d'approvisionnement en énergie et en eau. Le lendemain, le Gouvernement a tenu sa première réunion à Gaza depuis 2014.

Les Nations Unies ont travaillé en collaboration avec les dirigeants palestiniens et l'ensemble de la région pour appuyer ce processus. Ces dernières semaines, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, a effectué plusieurs voyages entre Ramallah et Gaza et au sein de la région dans le but d'appuyer les efforts de réconciliation et d'atténuer la crise humanitaire. Il a également dirigé une délégation des Nations Unies lors de la visite du Gouvernement et s'est entretenu avec le Premier Ministre ainsi qu'avec toutes les factions politiques palestiniennes et la société civile pour solliciter leur appui à la mise en œuvre des accords conclus le 17 septembre entre le Fatah et le Hamas au Caire. Ces accords prévoient un processus en trois étapes pour promouvoir l'unité palestinienne : d'abord, le transfert des responsabilités concernant Gaza à l'Autorité palestinienne légitime; ensuite, des pourparlers bilatéraux entre le Fatah et le Hamas au Caire, portant notamment sur les questions relatives aux fonctionnaires, à la sécurité et au contrôle

des postes de frontière; et enfin, des consultations avec toutes les factions palestiniennes.

Le 12 octobre, grâce aux efforts de médiation de l'Égypte, le Fatah et le Hamas ont signé un accord qui permet au Gouvernement palestinien de reprendre ses responsabilités à Gaza. Selon les dispositions de cet accord, l'Autorité palestinienne devrait prendre le contrôle des points de passage à Gaza d'ici au 1er novembre. Par ailleurs, un comité mixte sera formé pour régler la question des fonctionnaires, et devrait achever ses travaux le 1er février 2018 au plus tard.

Une déclaration publiée par l'Égypte a en outre souligné que le Gouvernement devrait assumer toutes les responsabilités en ce qui concerne l'administration de la bande de Gaza d'ici le 1er décembre 2017. Par ailleurs, il a été annoncé que l'Égypte avait appelé à la tenue, le 21 novembre au Caire, d'une réunion rassemblant toutes les factions palestiniennes. L'accord ne contient aucune disposition relative aux élections, à la formation d'un gouvernement d'unité nationale ou au désarmement du Hamas.

Le Secrétaire général s'est entretenu avec le Président Abbas et s'est félicité de la signature de cet accord intra-palestinien. Il importe au plus haut point que cet accord soit mis en œuvre dans les plus brefs délais et que des efforts concrets soient déployés pour atténuer la crise humanitaire afin de permettre au Gouvernement palestinien de s'acquitter effectivement de ses fonctions à Gaza. Sa mise en œuvre devrait également faciliter la levée des mesures de bouclage tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'accord marque une étape importante vers la réalisation de l'objectif de l'unité palestinienne sous une Autorité nationale palestinienne unique et démocratique et sur la base du programme de l'Organisation de libération de la Palestine, des principes du Quatuor et de l'état de droit. Les Nations Unies continueront de travailler en collaboration avec les dirigeants palestiniens et la région pour appuyer ce processus, qui est essentiel pour parvenir à une solution négociée des deux États et à une paix durable.

Je voudrais évoquer brièvement la grave crise humanitaire à Gaza et la persistance des violations des droits de l'homme.

Lors de sa visite dans la région en août, le Secrétaire général a lancé un appel urgent à l'action, en disant qu'il s'agissait de l'une des crises humanitaires les plus tragiques qu'il ait jamais vues. Depuis lors, la situation n'a fait qu'empirer. Cela fait six mois que les 2 millions d'habitants de Gaza n'ont de l'électricité que pendant quatre à six heures par jour. L'absence d'approvisionnement en énergie a eu des incidences catastrophiques sur tous les aspects de leur vie. Elle continue de perturber la prestation des services publics essentiels, notamment les soins de santé et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. L'équivalent de plus de 40 piscines olympiques d'eaux usées quasiment non traitées sont déversées au quotidien dans la mer Méditerranée, polluant tout le littoral. Une catastrophe écologique est en cours à Gaza, et elle ne tient pas compte des frontières.

La qualité des services des soins de santé à l'intérieur de la bande de Gaza se détériore à un rythme alarmant. L'accès aux soins médicaux en dehors de Gaza est également devenu de plus en plus difficile. Avec le retour du Gouvernement à Gaza, il est essentiel que des mesures urgentes soient prises pour inverser ces tendances.

Entre-temps, un autre fait inquiétant s'est produit. Le 26 septembre, le Hamas a condamné trois hommes à mort par pendaison, pour meurtre, complicité de meurtre et cambriolage. Il existe de sérieux doutes s'agissant de savoir si leurs procès et conditions de détention à Gaza sont conformes aux normes internationales. À l'instar d'autres affaires précédentes, l'exécution de ces peines capitales irait à l'encontre de la loi palestinienne, qui exige que le Président autorise de telles exécutions. J'exhorte le Hamas à ne pas procéder à ces exécutions et je demande à nouveau au Président Abbas d'instaurer un moratoire sur l'application de la peine de mort.

En ce qui concerne la situation sur le terrain dans l'ensemble, ce dernier mois, il y a eu peu de violences par rapport au reste de la région. Quatre Israéliens ont été tués par un assaillant palestinien, qui a été abattu à son tour, à l'entrée de la colonie de Har Adar, le 26 septembre. Nous déplorons qu'une fois de plus, le Hamas et d'autres aient choisi de glorifier cette attaque. Les Nations Unies exhortent toutes les parties à condamner la violence et à lutter contre le terrorisme.

Le 4 octobre, le corps d'un Israélien habitant dans la colonie d'Elkana a été retrouvé dans le village israélo-arabe de Kafr Qasim, avec des signes indiquant qu'il avait subi de graves violences. Dans le cadre de leur enquête, les autorités israéliennes ont arrêté deux Palestiniens de la ville de Qabatiya, en Cisjordanie, en rapport avec cet incident. Au cours de la période considérée, 80 Palestiniens au total ont été blessés par les

forces de sécurité israéliennes et cinq Israéliens ont été blessés par des Palestiniens. Le 8 octobre, une roquette tirée de Gaza en direction d'Israël a atterri à l'intérieur de la bande de Gaza. Selon les informations reçues, il n'y a eu ni blessés ni dégâts matériels. En réponse, les forces de défense israéliennes ont bombardé un poste du Hamas dans le centre de la bande de Gaza, sans faire de blessé.

S'agissant de la question des implantations, le haut comité de planification israélien s'est réuni les 17 et 18 octobre afin d'élaborer des plans pour la construction de plus de 2 000 logements dans la zone C de la Cisjordanie occupée. Celles-ci doivent être bâties dans la nouvelle colonie d'Amihai et dans un nouveau quartier de Kochav Yaacov, tous deux établis à l'intention de colons expulsés d'avant-postes illégaux par décision de justice. En parallèle, un appel d'offres a été émis pour 296 logements à Beit El, et les permis de construire relatifs pour 31 logements ont été approuvés sous condition pour Hébron. D'après certaines informations, la municipalité d'Hébron devrait faire appel de cette décision, ce qui retarderait la prise d'effet des permis de construire. Des travaux ont été entamés cette semaine pour préparer l'édification d'infrastructures à Givat Hamatos, colonie de peuplement qui, si elle est effectivement construite, isolerait encore davantage Jérusalem-Est de la Cisjordanie.

Je m'inquiète de la législation proposée qui, dans le cas où elle serait adoptée, étendrait la juridiction municipale de Jérusalem en incorporant plusieurs colonies de Cisjordanie. L'ONU réaffirme que toutes les activités d'implantation sont illégales en droit international et constituent des obstacles à la paix.

L'année 2017 a vu une baisse sensible du nombre de démolitions dans la zone C par rapport à 2016. Dans ce contexte, 13 immeubles d'habitation, structures de subsistance et installations publiques ont été rasés le mois précédent en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ce qui porte le nombre total de structures démolies à plus de 350 pour l'année. En parallèle, le nombre de démolitions à Jérusalem-Est approche rapidement des niveaux de 2016, qui étaient les plus hauts depuis 2000.

Je suis particulièrement troublé par les plans présumés d'Israël qui tendraient à expulser telle ou telle communauté, notamment les Bédouins de Khan Al-Ahmar, village voisin de la zone E-1, et de Susiya, dans les collines du sud d'Hébron. Pratiquement toutes les structures de Khan Al-Ahmar sont à présent frappées d'un ordre de démolition. Nombre des structures ont été financées par les donateurs, y compris une école qui accueille 170 enfants. J'exhorte Israël à mettre fin à la pratique des démolitions, qui a déjà entraîné le déplacement de milliers de personnes.

En ce qui concerne le Liban, la situation est demeurée relativement calme dans les zones d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et le long de la Ligne bleue. À l'occasion de la visite que le Commandant de l'Armée libanaise Aoun a rendue à la Force, le 22 septembre, celle-ci a officiellement annoncé le déploiement du cinquième régiment d'intervention rapide dans la zone d'opérations de la FINUL, donnant ainsi suite à l'engagement qu'elle avait pris d'étendre sa présence au sud du Litani. Ce déploiement a eu lieu et la coordination des activités respectives de la Force et du régiment a commencé. Le 19 septembre, le Chef de mission et commandant de la Force Beary a présidé une réunion tripartite au cours de laquelle les parties ont examiné la prorogation du mandat de la FINUL en vertu de la résolution 2373 (2017), les violations de la résolution 1701 (2006), la délimitation de la Ligne bleue et les questions courantes en matière de liaison et de coordination.

S'agissant du Golan, le cessez-le-feu entre l'État d'Israël et la République arabe syrienne s'est maintenu, en dépit d'une instabilité imputable au conflit en cours en Syrie. Les deux camps ont affirmé qu'ils restaient déterminés à appliquer l'Accord sur le dégagement et à soutenir le retour intégral de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement dans la zone de séparation, sous réserve que les conditions s'y prêtent.

Pour terminer, je tiens à souligner que, malgré la trajectoire globalement négative qui caractérise le conflit israélo-palestinien depuis bien trop longtemps, il existe des raisons de faire preuve d'un optimisme prudent. Le mois passé, des milliers d'Israéliennes et de Palestiniennes de tous âges et de tous horizons se sont rassemblées pour une marche de deux semaines en faveur de la paix. L'aspiration à la paix reste forte au sein des deux peuples. De telles initiatives locales de la société civile sont cruciales pour poser les bases de la paix et il faut par conséquent les appuyer.

L'une des pièces essentielles du puzzle de la paix consiste à ramener Gaza sous le contrôle de l'Autorité palestinienne légitime. Dans son rapport de juillet 2016 (S/2016/595, annexe), le Quatuor a estimé que la désunion palestinienne constituait l'une des principales entraves à la réalisation de la solution des deux États. Les efforts actuellement déployés par les

Palestiniens pour que le Gouvernement revienne à Gaza doivent être encouragés; ils doivent être soutenus; et ils doivent être couronnés de succès. Les parties ont fait un premier pas crucial en ce sens. Ils ont fait preuve d'une volonté de s'engager de manière positive et de bonne foi. Néanmoins, il ne leur sera pas facile de dépasser leurs divergences, qui sont profondément enracinées. Cela prendra du temps, et il y aura de nombreux obstacles à surmonter.

Réussie, l'entreprise serait porteuse de formidables possibilités, tout comme un échec s'accompagnerait de risques considérables. Il faut que les Palestiniens décident quelle voie ils emprunteront. La communauté internationale doit s'assurer qu'ils disposent de tous les moyens et de tout l'appui requis pour une issue favorable. Il nous incombe de veiller à ce que ces travaux puissent progresser pour aboutir à la fin de l'occupation et à l'établissement d'un État palestinien souverain et viable qui vive côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Le Président : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne à présent la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et de la compétence avec laquelle la France dirige les travaux du Conseil de sécurité pour ce mois.

(*l'orateur poursuit en français*)

Merci beaucoup.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Par ailleurs, je remercie M. Jaroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de l'exposé qu'il a donné et du bilan qu'il a dressé à l'intention du Conseil.

Nous nous réunissons alors que la situation évolue notablement et rapidement, puisque des mesures importantes sont prises pour porter remède aux douloureuses divisions politiques palestiniennes et obtenir une réconciliation authentique et l'unité nationale en Palestine. Dans cette salle, nous réaffirmons notre gratitude durable à l'Égypte, membre du Conseil de sécurité et pays arabe frère, pour sa contribution aux efforts déployés en vue de parvenir à l'accord signé le 12 octobre au Caire par les dirigeants respectifs du Fatah et du Hamas, soutenir sa mise en œuvre afin de rétablir une Autorité palestinienne légitime et unie dans la bande de Gaza, sur la base des accords passés et de l'appareil politique de l'Organisation de libération de la Palestine, et garantir le bon fonctionnement, à tout point de vue, du Gouvernement palestinien de consensus national à Gaza, y compris au sein des institutions publiques et à tous les postes-frontières.

La réunification de notre peuple, de notre territoire et de notre système politique fait partie de nos grandes priorités nationales. Nous sommes parfaitement conscients qu'elle revêt un caractère central pour la réalisation de nos aspirations nationales à l'indépendance, l'exercice des droits inaliénables de notre peuple et la justice. Nous prenons donc les mesures nécessaires, dans l'esprit de responsabilité qui s'impose, en réponse aux demandes de notre peuple, d'abord et avant tout, et aux appels à l'unité qui sont lancés au niveau régional et mondial.

Pour que ces mesures importantes produisent l'effet voulu, il est vital que la communauté internationale les approuve et offre de coopérer à leur mise en œuvre. Bien entendu, cela doit inclure des efforts visant à lever promptement le blocus illégal et inhumain qu'Israël impose au peuple palestinien dans la bande de Gaza depuis plus de 10 ans. Il faut également que des mesures concrètes soient prises pour accélérer la reconstruction et le relèvement nécessaires de toute urgence pour inverser la tendance à la régression dans le développement de Gaza et pour rendre espoir et humanité à notre peuple, en particulier à nos jeunes, qui aujourd'hui manquent cruellement d'espoir et de perspectives d'avenir. Nous accueillons donc favorablement toutes les déclarations en faveur de la réconciliation palestinienne et du rôle de l'Égypte à cet égard, notamment la déclaration à la presse publiée le 28 septembre par les envoyés du Quatuor, ainsi que les déclarations et les efforts du Coordonnateur spécial et du Secrétaire général lui-même, de même que ceux du système des Nations Unies dans son ensemble et des autres partenaires régionaux et internationaux, à l'appui des initiatives en cours, dans le but d'alléger la situation socioéconomique et humanitaire catastrophique de la bande de Gaza et de donner au Gouvernement palestinien les moyens d'y remplir ses fonctions.

La Palestine fait sa part. Aux plans national, régional et international, nous respectons nos obligations et nous nous acquittons de nos responsabilités, conformément au droit international, notamment au droit humanitaire et au droit des droits de l'homme, dans le plein respect de notre accession aux principaux instruments

juridiques internationaux et des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous nous y employons dans la mesure de nos moyens et en dépit d'énormes contraintes, obstacles, difficultés et revers qui nous sont imposés par l'occupation israélienne des terres palestiniennes, y compris Jérusalem-Est, commencée en 1967, il y a plus de 50 ans. Cela inclut nos efforts actifs pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), texte historique qui détient la clef d'un règlement pacifique et juste. En paroles comme en actes, nous nous soumettons à ses dispositions, ainsi qu'aux exigences claires du Conseil. Je voudrais à présent faire les observations suivantes.

Premièrement, comme le Président Mahmoud Abbas l'a réaffirmé encore une fois lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale le 22 septembre (voir A/72/PV.8), nous restons, malgré d'immenses difficultés, attachés à une solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967 et déterminés à la concrétiser sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor pour la paix au Moyen-Orient.

Deuxièmement, nous continuons résolument de recourir à des moyens pacifiques, politiques et juridiques pour mettre fin à l'occupation de notre terre et à l'oppression de notre peuple par Israël, et pour concrétiser enfin les droits et les aspirations nationales du peuple palestinien. Parmi ces derniers, citons le droit de vivre dans la liberté, la dignité et la prospérité au sein d'un État de Palestine indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'un règlement juste de la question des réfugiés palestiniens.

Troisièmement, nous continuons d'appeler à la cessation de toutes les activités de peuplement israéliennes en Palestine occupée, conformément à la résolution 2334 (2016) et à toutes les dispositions juridiques pertinentes. Notre approche, qui est conforme au consensus et aux appels internationaux concernant cette question, est catégorique : seule la fin de la colonisation de nos terres par Israël et l'annulation de ses agissements illégaux peuvent sauver une solution des deux États fondée sur les frontières de 1967 et promouvoir la cause de la paix et de la sécurité.

Quatrièmement, c'est pourquoi nous continuons d'exhorter tous les États à prendre des mesures concrètes pour étayer leurs appels à un arrêt complet et immédiat de la campagne israélienne de peuplement et pour corroborer leur attachement à la solution des deux États, notamment s'agissant de faire la distinction demandée au paragraphe 5 de la résolution 2334 (2016). Israël est depuis 1967 la Puissance occupante – mais nullement la puissance souveraine – sur le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et doit être traité comme telle.

Cinquièmement, puisqu'Israël poursuit ses violations flagrantes, comme en ont attesté à ce jour les trois rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), il est impératif que les États, les organisations compétentes et le Conseil lui-même prennent les mesures qui s'imposent pour garantir l'exercice de ses responsabilités et sauvegarder la faible possibilité qui subsiste de concrétiser la solution des deux États. Cette attitude de mépris persistant de la part de la Puissance occupante ne peut pas rester impunie.

Sixièmement, nous sommes attachés à une approche non violente et agissons conformément à cet attachement depuis des années, comme en attestent notre engagement politique et diplomatique constant à la recherche d'une solution juste, nos efforts avérés sur le plan de la sécurité, nos appels à mettre fin aux actes de provocation et d'incitation et aux propos incendiaires, et notre rejet clair du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Septièmement, nous avons reconnu l'État d'Israël sur la base des frontières de 1967 il y a plus de 20 ans, bien que le Gouvernement israélien refuse, encore aujourd'hui, de reconnaître l'État de Palestine ou, à tout le moins, de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance.

Huitièmement, en dépit de l'intransigeance et du comportement illégal d'Israël, nous avons continué à collaborer de bonne foi avec toutes les initiatives régionales et internationales en faveur de la paix, même dans des circonstances excessivement difficiles. Sans remonter au-delà de l'année écoulée, nous avons accueilli favorablement les initiatives lancées par la Ligue des États arabes, la France, l'Égypte, la Russie, la Chine et les États-Unis, initiatives auxquelles nous avons apporté notre coopération. Nous continuerons dans ce sens car nous sommes déterminés à trouver un règlement juste, durable et global, et nous avons maintes fois affirmé notre volonté de reprendre des négociations fondées sur le mandat établi de longue date pour parvenir à ce règlement.

Nous devons tous demander pourquoi la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) n'a pas progressé. Quelles sont les tendances négatives sur le terrain

qui détruisent la possibilité d'une solution à deux États? Pourquoi n'a-t-on pas fixé d'horizon politique, et pourquoi les négociations sur toutes les questions relatives au statut final n'ont-elles pas été relancées? Ce n'est pas parce que ce conflit est insoluble ou inextricable, comme certains responsables israéliens voudraient nous le faire croire. Le Conseil de sécurité, à maintes reprises et avec clarté et autorité, a énoncé les paramètres fondamentaux d'un règlement. La réponse est évidente. C'est à cause du mépris qu'Israël, Puissance occupante, affiche envers le droit international et les résolutions du Conseil. Le Conseil est donc paralysé. Nous faisons ce que l'on nous demande de faire, alors que le Conseil ne fait rien pour mettre en œuvre ses résolutions. Et nous nous demandons quand il agira pour jouer le rôle qui est le sien dans cette équation.

Malgré la clarté des exigences du Conseil, Israël persiste à harceler notre peuple et à lui faire subir des châtiments collectifs, à procéder à des arrestations et des emprisonnements, à coloniser nos terres – où les activités de peuplement progressent quatre fois plus vite que l'an dernier et où les spoliations de terrains et les démolitions de maisons et propriétés palestiniennes se poursuivent sans relâche, entraînant le déplacement forcé de milliers de personnes – et à entraver tous les efforts de paix. Et tout cela systématiquement, sans excuses et sans honte. Il est ahurissant qu'un État puisse déclarer ouvertement et avec fierté son intention de continuer à violer les résolutions de l'ONU et à commettre des crimes de guerre, et aille jusqu'à se vanter de ces violations, se moquant du Conseil de sécurité, de l'état de droit et du système international dans son ensemble. Tout cela est fait au grand jour par ce même État, Israël, qui a l'audace de briguer un siège au Conseil.

Alors que nous entendons les déclarations arrogantes d'Israël, qui tourne en dérision la résolution 2334 (2016), et assistons à la poursuite ininterrompue et irresponsable de ses plans de colonisation et d'annexion de la Palestine occupée, en particulier à Jérusalem-Est, à Al-Khalil et alentour, ce qui ne fait que renforcer l'occupation, force est de nous interroger sur le rôle de la communauté internationale, qui encourage et tolère une telle impunité. Il ne fait aucun doute que l'absence de responsabilité pour une telle défiance et de telles violations est au cœur même de cette injustice qui perdure.

Alors que nous sommes les témoins de discours incendiaires incessants à l'égard de Jérusalem-Est et du Haram el-Charif, qui exacerbent les sensibilités religieuses, et assistons à une escalade des provocations, de l'incitation à la haine et du racisme de la part du Gouvernement israélien à l'encontre du peuple palestinien et de ses dirigeants, ce qui ne fait qu'alimenter plus encore la haine, la violence et la terreur chez les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes contre nos civils, en violation grave du droit international et au mépris de toutes les normes de décence et de morale, nous ne pouvons nous empêcher de poser la question : quand est-ce que la coupe sera pleine?

Lorsque le Premier Ministre israélien lui-même déclare qu'« [i]l n'y a pas eu et n'y aura pas de meilleur gouvernement pour la colonisation que notre gouvernement » et que « [n]ous sommes ici pour rester à jamais; que les colonies de peuplement ne seront plus déracinées »; lorsque le Ministre de l'agriculture se vante qu'« [i]l n'y a et il n'y aura jamais deux États entre le Jourdain et la mer »; lorsqu'un député du parti Maison juive à la Knesset affirme que « [l]'objectif est d'effacer le paradigme de la création d'un État palestinien tant sur le terrain qu'en tant que concept »; lorsque le Ministre Avigdor Lieberman déclare que « [j]e ne sais pas ce qu'est le gel des colonies. Prenez les données et examinez-les. Rien qu'au premier semestre de cette année, nous avons approuvé la construction de 8 500 logements dans les colonies. De quel gel parlons-nous? Qu'on regarde les faits! »; ou encore lorsqu'un député du Likoud à la Knesset traite les Palestiniens de « vils animaux humains » – je répète « vils animaux humains » – et lance des menaces selon lesquelles « [s]i cela ne tenait qu'à moi, je serais entré dans la maison du terroriste la nuit dernière et je l'aurais pris lui et sa famille et les aurais tous exécutés. Oui, comme ça, sans honte aucune », le Conseil doit savoir que non seulement ils disent ce qu'ils pensent, mais ils font exactement ce qu'ils disent.

Dans les paroles et dans les faits, le Premier Ministre israélien et son gouvernement de coalition sont opposés à la paix, bafouent le droit international et travaillent jour et nuit pour renforcer l'occupation et rendre impossible la solution de deux États en détruisant la continuité territoriale et la viabilité de l'État palestinien, tuant dans l'œuf les chances de paix. Alors, pourquoi, alors qu'Israël a prouvé à maintes reprises ses intentions malveillantes, la communauté internationale continue-t-elle de lui accorder le bénéfice du doute? La communauté internationale détourne le regard au lieu de s'attaquer directement à la question et de dire à Israël que « ça suffit! ». Pourquoi la communauté internationale permet-elle au Premier Ministre israélien et à son

cabinet d’affirmer qu’il n’y a pas de partenaire pour la paix, de fouler aux pieds les droits des Palestiniens et de chercher à saper ou à diaboliser la réconciliation palestinienne, y compris en formulant des exigences hypocrites à l’égard des factions palestiniennes?

L’heure est venue pour le Conseil de sécurité de s’élever contre un tel mépris du droit international et des dispositions de la Charte qui interdisent l’acquisition de territoires par la force. Le Conseil doit défendre fermement ses résolutions et exiger leur plein respect et leur application intégrale, sans exception. Israël, qui a si méthodiquement et délibérément fait fi des appels et des décisions du Conseil, ne peut rester au-dessus de la loi. Il doit être contraint de respecter le droit ou faire face à des pressions et à sa responsabilité, une responsabilité qui est déclenchée dans toutes les autres situations en cas de non-respect. Le Gouvernement palestinien s’acquitte, lui, de ses obligations, notamment en ce qui concerne les résolutions du Conseil.

En l’absence de respect par Israël, le Conseil de sécurité et tous les États doivent intensifier leurs efforts pour s’acquitter de leurs devoirs et obligations. Faute de quoi, aucune initiative de paix ne saurait être couronnée de succès. Il y va de la liberté et de l’indépendance d’un peuple, il y va de la justice et de la coexistence pacifique. Comme beaucoup l’ont dit dans cette salle, la question palestinienne met à l’épreuve la primauté du droit ainsi que la crédibilité et l’autorité du Conseil de sécurité. Nous continuons d’espérer et de croire que le moment est venu d’agir de concert et de relever ensemble ce défi, de rendre possible une solution pacifique, juste et durable et, dans les plus brefs délais, d’en faire une réalité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d’Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil se réunissent dans cette instance et font des déclarations. La plupart du temps, ils font des discours. Mais aujourd’hui, nous demandons de l’action.

Aujourd’hui, nous allons présenter nos arguments et prouver au-delà de tout doute raisonnable qu’il n’y a pas de plus grande menace pour la paix et la sécurité que la République islamique d’Iran.

Pendant 38 ans, l’Iran a menacé le monde et continue de le faire. L’Iran et ses exécutants massacrent des innocents. L’Iran viole les droits de l’homme. Et l’Iran cherche à rayer Israël de la carte – Israël, un État Membre de l’Organisation des Nations Unies. Lorsque le terrorisme frappe, les traces de sang, très souvent, conduisent directement à l’Iran. De Bangkok à Burgas, de Buenos Aires à Beyrouth et jusqu’à Téhéran, il n’est pas de refuge contre les agissements meurtriers de l’Iran. L’Iran menace l’ensemble de la communauté internationale. Par conséquent, aujourd’hui, il est du devoir des membres du Conseil, au nom de la communauté internationale, de servir de juge et de juré. Aujourd’hui, le Conseil doit être le témoin de la sombre réalité dont l’Iran s’est rendu coupable. C’est le Conseil qui doit décider du sort de l’Iran, alors que nous révélons ses terribles exactions.

Au nom de l’État d’Israël, j’inculpe par la présente la République islamique d’Iran pour les chefs d’accusation suivants : premièrement, parrainage et promotion du terrorisme dans le monde entier; deuxièmement, violation des droits de l’homme; troisièmement, diabolisation des juifs et promotion de l’antisémitisme; et quatrièmement, volonté de détruire un État Membre de l’ONU, l’État d’Israël.

Alors que je me tiens devant le Conseil pour accuser le régime iranien, je me tiens aux côtés du peuple iranien et des peuples de bonne volonté de par le monde, des peuples épris de paix et de liberté. L’ancien Secrétaire d’État des États-Unis, Henry Kissinger, avait un jour fait remarquer que l’Iran ne pouvait décider s’il était un État ou une cause. Il est clair que l’Iran est une cause, et sa cause, c’est le terrorisme qu’il parraine et promeut dans le monde entier. Les Gardiens de la révolution iranienne disent exporter la « révolution ». Ce que cela signifie vraiment, c’est qu’ils financent le terrorisme partout dans le monde. Nous félicitons le Président Trump d’avoir imposé des sanctions plus strictes contre le Corps des gardiens de la révolution islamique.

En Syrie, l’Iran a armé Bashar Al-Assad – le boucher de Damas. Le soutien de l’Iran a permis à Al-Assad de se procurer des armes chimiques, et l’Iran a fourni des milliers de combattants, par l’intermédiaire du Hezbollah, pour appuyer le régime d’Assad. L’Iran ne donne aucun signe qu’il est disposé à quitter la Syrie. Sans le soutien de l’Iran, le régime d’Assad aurait échoué dans la mission diabolique qu’il s’était fixée de massacrer son propre peuple. Les ayatollahs iraniens alimentent le trésor de guerre du Hezbollah, le budget sanglant du Hamas et les fonds terroristes du Jihad islamique. Grâce à l’Iran, le Hezbollah a développé son arsenal, qui comprend plus de 100 000 roquettes et missiles. Ces armes sont stockées délibérément dans des hôpitaux et des écoles dans des villages du Sud-Liban.

Le Hamas a construit un tunnel de la terreur directement sous une école élémentaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Pas plus tard que le mois dernier, Yahya Sinwar, le chef du Hamas à Gaza, a qualifié de « fantastiques » les relations entre le Hamas et l'Iran. Il a confirmé que l'Iran est « le principal soutien financier et militaire » du Hamas, et quelques semaines auparavant, Sinwar a dit à un groupe de jeunes à Gaza qu'aujourd'hui, le Hamas pouvait lancer en moins d'une heure autant de roquettes que durant l'intégralité du conflit de 2014. Ce ne sont pas des paroles en l'air. Le Hamas est déjà en train de préparer la prochaine guerre contre Israël.

On ne saurait négliger ces liens. L'Iran fait la guerre à Israël. Le Hamas et le Hezbollah font tout simplement le « sale boulot ». L'argent du sang parle de lui-même. Le Hamas, le Hezbollah et le Jihad islamique sont des organisations terroristes reconnues internationalement. L'Iran est leur marionnettiste. Peu importe qu'ils soient sunnites ou chiites. Leur cause est la mort. Ils aiment la mort autant que nous aimons la vie. On pourrait se poser la question de savoir si l'Iran limite son empire de la terreur à une région. La réponse est non. Qu'il s'agisse des explosions à Bangkok, de l'attentat-suicide contre des marines américains à Beyrouth, des attaques contre des juifs et des sites israéliens à Buenos Aires ou de l'attentat au bus piégé commis à Burgas, le terrorisme iranien frappe dans le monde entier. Les preuves présentées sont convaincantes et ne laissent aucune place au doute. L'Iran est coupable de parrainer et d'encourager le terrorisme mondial.

Je souhaite faire une mention particulière du peuple iranien. Les Iraniens refusent de voir leurs esprits abattus par des dirigeants oppresseurs, et ils désirent sincèrement voir le jour où ils seront débarrassés de la tyrannie. Sur ce, je vais formuler ma deuxième accusation. J'accuse l'Iran de terribles violations des droits fondamentaux de son propre peuple. Je vais maintenant présenter des preuves.

Aujourd'hui en Iran, une personne qui commet un adultère est lapidée à mort. Aujourd'hui en Iran – en 2017 – si on est gay, lesbienne ou bisexuel, on est pendu à l'aide d'une grue. En Iran, une fille peut être mariée de force à un homme adulte dès l'âge de 9 ans. Aujourd'hui en Iran, si on est journaliste et qu'on critique le régime, on est arrêté et on n'a pas droit à un procès. Et aujourd'hui en Iran, si on est emprisonné, on sera torturé. C'est un régime qui vit au Moyen-Âge. Ces violations des droits de l'homme ne sauraient être prises à la légère. Sur la base des éléments de preuve présentés, l'Iran est coupable de violations des droits de l'homme.

La haine de l'Iran envers des innocents ne s'arrête pas à ses frontières, ce qui m'amène à ma troisième accusation. L'Iran est le premier défenseur de la plus ancienne forme mondiale de racisme – l'antisémitisme. L'ayatollah Khameini, le Guide suprême de l'Iran, est un négationniste. Il insulte la mémoire des 6 millions de juifs massacrés par le régime nazi. Il prétend que l'Holocauste n'était « pas réel ». Il poste des vidéos négationnistes en ligne lorsqu'est commémorée la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. À deux reprises, en 2015 et 2016, son régime a parrainé une compétition organisée à Téhéran en vue de désigner le meilleur dessin négationniste. La récompense était de 50 000 dollars. Les sentiments de l'Iran ne pourraient être plus clairs, mais ce n'est pas tout.

Il y a quelques semaines, Seyyed Abdolrahim Mousavi, chef d'état-major des forces armées iraniennes, a déclaré, « Nous détruirons l'entité sioniste à la vitesse de l'éclair ». Il a affirmé que l'Iran allait « réduire en poussière Haïfa et Tel-Aviv ». C'était un appel clair à la destruction de l'État juif. Israël ne partage aucune frontière avec l'Iran. Nous n'avons jamais eu de différend territorial avec lui. L'Iran hait tout simplement Israël parce qu'il est l'unique État juif au monde. Ce n'est rien d'autre qu'une nouvelle démonstration d'antisémitisme. En conséquence, en ce qui concerne ma troisième accusation, celle d'antisémitisme militant, l'Iran est une fois de plus coupable.

L'Iran a clairement fait savoir qu'il cherche à causer du tort à d'autres nations et à des innocents. Il continue de poser une grave menace à la paix et à la sécurité mondiales en perfectionnant ses capacités militaires. Il ne se cache pas de son objectif ultime : rayer Israël de la carte. C'est cette menace qui constitue ma quatrième et dernière accusation – la prise pour cible d'un État Membre de l'ONU par un autre. L'Iran prévoit à cet effet de prendre des mesures meurtrières. Il veut détruire Israël par tous les moyens. Le régime iranien tente de se doter de capacités nucléaires depuis des années. Aujourd'hui, les intentions du régime n'ont pas changé. La mission de l'Iran n'est pas une mission de dissuasion; c'est une mission de destruction.

Le Plan d'action global commun – l'accord nucléaire – n'a pas éliminé la menace de destruction nucléaire. Au mieux, si l'Iran ne triche pas sur les

dispositions de l'accord, ce pacte ne fait que retarder le programme nucléaire. Il permet au régime extrémiste de l'Iran de reprendre cette quête dangereuse dans seulement quelques années. L'accord nucléaire accorde à l'Iran le bénéfice du doute. Il a confiance dans le fait que l'Iran coopérera avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il ne permet à l'AIEA que de superviser les sites nucléaires déclarés par l'Iran. Ce sont les Iraniens qui décident quels sites sont déclarés et quels sites ne le sont pas. C'est un jeu dont l'Iran dicte les règles, choisit les joueurs et dans lequel il est gagnant à tous les coups.

Les ambitions nucléaires de l'Iran ne se limitent pas au cadre du Plan d'action global commun. Prenons l'exemple des missiles balistiques. L'Iran lance illégalement des missiles balistiques capables de transporter des têtes nucléaires, et ce en violation directe de la résolution 2231 (2015). Je mets les membres du Conseil de sécurité au défi d'expliquer comment les tirs de missiles pouvant transporter des têtes nucléaires n'ont rien à voir avec le nucléaire. Donc, en ce qui concerne ma quatrième et dernière accusation, à savoir la tentative de détruire une autre État Membre de l'ONU, l'Iran est là encore coupable.

Je répète mes accusations : premièrement, l'Iran parraine et encourage le terrorisme mondial; deuxièmement, il commet des violations massives des droits de l'homme; troisièmement, il vilipende les juifs et promeut l'antisémitisme; et quatrièmement, il cherche à détruite un autre État Membre de l'ONU – l'État d'Israël. Concernant ces accusations, justice doit être rendue. La République islamique d'Iran doit être reconnue coupable de tous les chefs d'accusation. Le Conseil de sécurité est placé devant une alternative : lutter contre l'empire iranien de la terreur en appliquant strictement ses propres résolutions, ou rester passif alors que le règne de terreur de l'Iran envahit des continents entiers. L'adoption et l'application de résolutions peuvent sauver des vies innocentes. C'est au Conseil qu'il incombe de les mettre en œuvre. Les membres du Conseil n'ont pas besoin de le faire au nom d'Israël.

Nous défendrons nos citoyens, nos valeurs et notre mode de vie, avec toute la force nécessaire et avec le plein pouvoir de nos convictions. Si nous sommes attaqués par l'Iran, Israël deviendra alors l'ennemi le plus farouche du régime iranien. Ce sont les innocents dans le monde qui ont besoin de l'aide du Conseil, et nous attendons de lui qu'il agisse. Nous devons défendre la vie des gens de bien partout dans le monde. Nous devons vaincre le racisme une fois pour toutes. Et nous devons, enfin, mettre fin à la menace à la paix et à la sécurité posée par l'Iran.

Le Président : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M[me] Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) **:** En débattant du Moyen-Orient, notre objectif est de travailler pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme dans la région. Nous ne pouvons pas parler de stabilité au Moyen-Orient sans parler de l'Iran. Et ce, parce que presque toutes les menaces à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient sont liées aux agissements illégaux de l'Iran. Pour la communauté internationale et son engagement envers l'Iran, c'est le moment d'être clairs et de saisir l'occasion. Les États-Unis sont désormais engagés sur une voie qui vise à corriger tous les aspects de la conduite destructrice de l'Iran, et non un aspect seulement. Il est fondamental que la communauté internationale fasse de même.

Tous les six mois, le Secrétaire général publie un rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), que le Conseil a adoptée à l'unanimité. Le rapport a toujours pris note des conclusions de l'Agence internationale de l'énergie atomique, selon lesquelles l'Iran met en œuvre l'accord nucléaire, mais il ne s'arrête pas là. Il dresse la liste des violations multiples et flagrantes commises par le régime des dispositions liées aux aspects non nucléaires qui figurent dans la résolution. Tous les six mois, une longue liste de mauvaises nouvelles est présentée au Conseil de sécurité, mais, curieusement, il s'arrange pour n'entendre que les bonnes nouvelles.

Certains pays, et c'est tout à leur honneur, ont critiqué l'Iran pour sa mauvaise foi, mais au Conseil, nous avons adopté une approche à court terme et dangereuse. Se limiter à juger l'Iran dans les strictes limites de l'accord nucléaire, c'est ignorer la vraie nature de la menace. L'Iran doit être jugé dans la totalité de ses agissements agressifs, déstabilisateurs et illégaux. Agir autrement serait stupide. Cette clarté ouvre la voie à des possibilités. Elle donne au Conseil l'occasion de défendre son intégrité. Elle nous donne l'occasion de travailler ensemble, en tant que communauté des nations, pour veiller au respect des dispositions des résolutions que nous nous sommes donné tant de mal pour adopter.

Le Conseil de sécurité a adopté à répétition des résolutions visant à lutter contre l'appui de l'Iran au terrorisme et aux conflits régionaux, mais l'Iran a

toujours fait un pied de nez à ces efforts; pire encore, le régime continue de se jouer du Conseil. L'Iran se cache derrière son affirmation de respecter les aspects techniques de l'accord nucléaire, alors qu'il viole de façon éhontée les autres limites imposées à son comportement. Nous lui avons permis d'adopter cette attitude sans être inquiété. Cela doit cesser. La liste des violations des résolutions du Conseil de sécurité dont le régime iranien est coupable est trop longue pour la répéter ici; c'est pourquoi je me limiterai aux points les plus importants.

La résolution 2231 (2015) interdit le transfert d'armes classiques depuis l'Iran. Pourtant, aujourd'hui, l'Iran est identifié comme une source d'armes dans les conflits de toute la région, du Yémen à la Syrie et au Liban. Les États-Unis, la France, l'Australie, l'Ukraine et d'autres pays ont intercepté des expéditions iraniennes de lance-roquettes, de mitrailleuses et de missiles antichars, entre autres armes, en direction du Yémen. Le régime iranien a été une source principale d'armes dans l'appui militaire stratégique aux rebelles houthistes, tant directement par son armée, qu'indirectement par ses forces supplétives du Hezbollah. Ces agissements constituent une violation non seulement de la résolution 2231 (2015), mais également de la résolution 2216 (2015), qui impose un embargo sur les armes à destination des rebelles houthistes. L'Iran a violé à répétition et de façon éhontée non pas une, mais deux résolutions du Conseil de sécurité sur le Yémen. Pourtant, peu de voix se sont élevées au Conseil.

La résolution 2231 (2015) interdit également les voyages à l'extérieur de l'Iran d'anciens hauts responsables iraniens, notamment le général de division Soleimani. Et pourtant, le rapport du Secrétaire général (S/2017/515) dresse la liste de nombreuses photos et de nombreux reportages de presse sur ses voyages en Syrie et en Iraq. Il est même possible de trouver des photos sur les réseaux sociaux de sa visite en Russie. C'est une violation flagrante et directe de la résolution 2231 (2015). Et pourtant, je ne vois personne s'indigner au sein du Conseil.

Ce n'est pas tout, loin de là. Dans les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004), le Conseil a unanimement appelé le Hezbollah à désarmer. Malgré cela, le Hezbollah est en train de construire un arsenal de guerre au Liban, avec des armes fournies par l'Iran. Une fois de plus, tout cela se fait au vu et au su de tous. Le dirigeant du Hezbollah parle ouvertement de l'appui qu'il reçoit de l'Iran. Il s'est vanté à plusieurs reprises du fait que les sanctions ne peuvent pas atteindre le Hezbollah, car

> « ce qu'il mange ou boit, ses armes et ses roquettes, tout cela vient de la République islamique d'Iran ».

Il ne s'agit là que des activités du régime iranien sur lesquelles le Conseil de sécurité a pris position clairement. Qu'en est-il de l'appui iranien s'agissant d'armer, financer et former des combattants pour le régime sanglant d'Assad en Syrie? Nous pouvons également parler des menaces iraniennes continuelles à la liberté de navigation dans le golfe Persique. Nous pouvons également parler des cyberattaques du régime iranien contre les États-Unis, Israël et d'autres États Membres de l'ONU. Et nous pouvons encore parler de l'emprisonnement par l'Iran de journalistes et de touristes étrangers pour des imputations inventées de toutes pièces. On ne sait rien de certains Américains, comme Bob Levinson, depuis plus d'une décennie.

Malheureusement, nous n'en avons pas encore terminé. Le régime iranien maltraite son propre peuple. Il emprisonne ou assassine des membres de l'opposition politique. Il persécute les chrétiens et d'autres minorités religieuses. Il refuse le droit à la liberté d'expression. Il exécute des gays et des lesbiennes. Il y a encore autre chose. La liste des comportements dangereux et destructeurs de l'Iran dont je viens de donner un aperçu n'inclut même pas l'action la plus menaçante du régime, à savoir ses tirs répétés de missiles balistiques, notamment le tir, cet été, d'un missile balistique intercontinental. Cela doit sonner comme un appel à l'action pour tous les membres de l'ONU. Lorsqu'un régime voyou s'engage sur la voie des missiles balistiques, cela nous dit que nous serons bientôt confrontés à une nouvelle Corée du Nord. Si on considère que la Corée du Nord n'a pas le droit d'agir de la sorte, pourquoi l'Iran en aurait-il le droit?

En décidant d'adopter une approche globale pour lutter contre le régime iranien, les États-Unis ne fermeront pas les yeux sur ces violations. Nous avons dit clairement que le régime ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Il ne peut pas violer constamment le droit international et être toujours considéré comme un membre digne et fiable de la communauté internationale. Le Conseil a maintenant l'occasion de changer de politique envers le régime iranien. J'espère sincèrement qu'il saisira cette occasion pour défendre non seulement les résolutions, mais également la paix, la sécurité et les droits de l'homme en Iran.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) **:** Tout d'abord, je tiens à remercier M. Miroslav Jenča de son exposé utile de ce matin. Je remercie également l'observateur de la Palestine et le représentant d'Israël de leur participation et de leurs contributions aujourd'hui.

La Suède s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne aujourd'hui, notamment en ce qui concerne l'accord nucléaire iranien.

Ces derniers mois ont été très chargés pour le Conseil de sécurité. Toutefois, malgré la prolifération de crises nouvelles et réémergentes, nous devons aussi maintenir notre engagement à résoudre l'un des conflits les plus anciennement inscrits à notre ordre du jour : nous devons continuer de chercher une solution au conflit israélo-palestinien en relançant le processus de paix. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les États-Unis pour parvenir à relancer des négociations authentiques fondées sur les résolutions pertinentes de l'ONU, le droit international et les accords précédents. C'est la seule voie qui permettra d'instaurer une solution des deux États, de mettre fin à l'occupation et de régler toutes les questions relatives au statut final.

Une direction palestinienne unifiée est essentielle pour un retour à des négociations authentiques. Par conséquent, nous saluons les efforts déployés ces dernières semaines pour faire progresser la réconciliation intrapalestinienne. Nous saluons l'accord signé entre le Fatah et le Hamas au Caire le 12 octobre, ainsi que l'engagement crucial de l'Égypte à cet égard. C'est une étape importante pour permettre le retour complet de l'Autorité palestinienne à Gaza. Nous encourageons toutes les parties à saisir cette occasion et à appliquer pleinement les dispositions convenues afin de réunir Gaza et la Cisjordanie.

Les Gazaouis vivent depuis trop longtemps dans des conditions intolérables. La population continue de subir les conséquences liées au fait de n'avoir de l'électricité que pendant deux heures par jour et au manque d'accès aux services de base, y compris l'eau et l'assainissement, comme nous venons de l'entendre ce matin. Le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza devrait rapidement conduire à des mesures permettant d'améliorer la situation grave qui existe sur le plan humanitaire.

En outre, la fin immédiate de la politique israélienne de bouclage et l'ouverture complète des points de passage, conformément à la résolution 1860 (2009), sont nécessaires, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Nous soulignons également la nécessité d'un accès humanitaire sans entrave, ainsi que d'un accès pour tous les donateurs internationaux à Gaza. Mon pays est le sixième plus grand donateur à la Palestine, y compris Gaza, afin de soutenir la croissance et la stabilité de la bande, à la fois dans le cadre de l'Union européenne et à travers notre propre coopération au service du développement, avec entre 40 et 50 millions de dollars versés par an.

Le mois dernier, le Coordonnateur spécial Mladenov nous a dit que « Israël a intensifié ses activités de peuplement illégales – une tendance systématique au cours de cette année » (*S/PV.8054, p.2*). Plus de 10 000 nouvelles unités de logement ont été annoncées jusqu'à présent cette année, soit plus de deux fois plus qu'en 2016. Nous réaffirmons que les colonies constituent une violation flagrante du droit international et sont contraires à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2334 (2016).

Le Gouvernement israélien a annoncé hier, et aujourd'hui même, la construction de plusieurs milliers de logements, y compris à Jérusalem-Est et dans la zone C, située au beau milieu de la Cisjordanie occupée. Le fait que les autorités israéliennes ont délivré il y a deux jours – et pour la première fois depuis 15 ans – des autorisations pour 31 nouvelles unités de logement dans la ville palestinienne d'Hébron est particulièrement inquiétant. Il s'agit d'une nouvelle tendance profondément préoccupante dans une ville où les tensions sont déjà fortes.

Les colonies entraînent la fragmentation progressive de la Cisjordanie et ont un impact négatif sur l'exercice par les Palestiniens de leurs droits de l'homme, y compris la liberté de circulation, entravant ainsi gravement le droit à l'éducation, à la santé, au travail et à la vie de famille. Notre position et celle de l'Union européenne reste claire. Nous nous opposons fermement à la politique de colonisation illégale menée par Israël. Les colonies menacent dangereusement la viabilité de la solution des deux États et détruisent les espoirs de paix. C'est pourquoi nous condamnons ces décisions israéliennes et exhortons le Gouvernement israélien à les annuler.

À propos de la réalisation de la solution des deux États, nous voudrions rappeler que la résolution 2334 (2016)

> « Demande à tous les États... de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 » (*résolution 2334* (*2016*), *par. 5*).

Conformément à cela, l'Union européenne dispose d'une politique spéciale concernant les biens en provenance des colonies de peuplement. En outre, tous les accords entre l'État d'Israël et l'Union européenne doivent expressément stipuler qu'ils ne sont pas applicables aux territoires occupés. Cette politique ne constitue pas un boycott d'Israël. Nous espérons que l'ONU sera en mesure de faire rapport sur l'évolution de cette question durant la prochaine période d'examen de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Le mois prochain marquera le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale qui entérinait la solution des deux États. Le conflit israélo-palestinien n'a que trop duré. D'innombrables Palestiniens et Israéliens ont perdu la vie. Heureusement, les morts de part et d'autre se situent à un niveau relativement bas jusqu'à présent cette année; toutefois, il y a quelques semaines, une attaque dans une colonie en Cisjordanie occupée a fait trois victimes israéliennes. La Suède condamne sans équivoque cette attaque et tous les autres actes de violence.

La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour concrétiser la solution des deux États. Les peuples israélien et palestinien ne méritent pas moins.

M. Ciss (Sénégal) : La délégation sénégalaise salue la tenue de ce débat public consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, pour la clarté de sa présentation, présentation qui renseigne sur les défis majeurs qui continuent de se poser au Moyen-Orient.

Au titre desdits défis, il y a la persistance du conflit israélo-palestinien, aussi ancien que notre Organisation et qui tend à s'éterniser dans l'ordre du jour du Conseil, avec toutes les conséquences préoccupantes que l'on sait. En effet, sur le terrain, se poursuivent les tendances négatives qui ne font qu'alimenter la violence et la radicalisation, en nous éloignant chaque jour davantage de la solution des deux États qui, à nos yeux, demeure la seule option viable. C'est donc l'occasion pour le Sénégal de renouveler ses condoléances aux proches des victimes des récentes violences, ainsi que sa ferme condamnation de la violence et du terrorisme, quels qu'en soient les auteurs ou les motivations.

Ma délégation se réjouit de la signature de l'accord de réconciliation entre le Fatah et le Hamas, ceci grâce aux efforts louables de l'Égypte. Nous souhaitons que cette volonté des acteurs politiques palestiniens de se retrouver se traduise par la formation d'un gouvernement d'unité nationale et par la tenue des élections municipales prévues de longue date.

Mais au-delà du volet politique, notre vœu est de voir une solution durable aux défis humanitaires et socioéconomiques considérables qui se posent à la bande de Gaza, défis parmi lesquels on compte le déficit de fourniture d'électricité et d'eau ainsi que les contraintes liées à l'assainissement et à la reconstruction, qui affectent avec acuité environ deux millions de personnes, dont la moitié sont des enfants. Dans cet ordre d'idées, ma délégation réitère son soutien aux efforts visant à garantir à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient un accès à des ressources suffisantes et prévisibles, et sous ce rapport, salue les annonces de contributions portant sur plus de 60 millions de dollars des États-Unis faites lors de la réunion tenue, à l'initiative de l'Organisation de la coopération islamique, le 21 septembre 2017, en marge du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

Nous renouvelons notre soutien aux efforts diplomatiques entrepris par certains pays tels que l'Égypte, la Fédération de Russie et les États-Unis visant à relancer le processus de paix en panne depuis 2014, sur la base des plateformes existantes, notamment l'Initiative de paix arabe. Ma délégation continue ainsi d'en appeler à la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, le Quatuor et les pays de la région, pour faire en sorte qu'à l'instar du peuple israélien, qui jouit d'un État démocratique et prospère, le peuple palestinien puisse obtenir des réponses à ses aspirations légitimes à un État souverain et viable, sur la base de frontières internationalement reconnues et garanties.

En ce qui concerne la situation en République arabe syrienne, ma délégation est d'avis que deux priorités doivent guider l'action de la communauté internationale. La première est la lutte contre le terrorisme, en particulier contre les groupes État islamique d'Iraq et du Levant et ex-Front el-Nosra, lutte devant reposer sur une stratégie globale qui tienne dûment compte de l'impératif de la protection des populations et des infrastructures civiles,

ceci en application du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La seconde priorité est la recherche d’une solution politique négociée, sous l’égide de l’ONU, d’où notre appel à toutes les parties – Gouvernement, opposition comme société civile – à s’engager de bonne foi dans les pourparlers de Genève sous l’égide de l’Envoyé spécial, afin de trouver une issue définitive au conflit, sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015).

Je voudrais avant de terminer évoquer la situation du conflit au Yémen pour réaffirmer la conviction du Sénégal que seule une solution politique négociée entre les parties, dans le respect de la légitimité du Gouvernement yéménite et tenant compte de l’Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité, permettra de parvenir à la paix et à la stabilité dans le pays, qui, rappelons-le, vit une des pires catastrophes humanitaires.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons tout d’abord à remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Jenča, pour son rapport complet.

L’ordre du jour de la séance d’aujourd’hui est : « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », ou du moins c’est ce qui est écrit sur la feuille qui se trouve devant nous, sur la table. Et pourtant, les déclarations de certaines délégations aujourd’hui m’en font douter. Peut-être se sont-elles trompées sur le point inscrit à l’ordre du jour et ont-elles cru qu’aujourd’hui, nous allions discuter de la mise en œuvre du Plan d’action global commun? Nous sommes tout à fait prêts à examiner cette question si nécessaire, et nous ne serions pas les seuls à poser des questions à certaines délégations sur la façon dont elles mettent en œuvre le Plan d’action global commun. Mais le fait que certaines délégations ne mentionnent même pas le mot « Palestine » est alarmant et préoccupant, parce qu’outre le fait que nous ne constatons aucun progrès dans le règlement de la question israélo-palestinienne, l’absence même d’une référence ne nous incite guère à l’optimisme.

Dans le même temps, toutefois, nous tenons à souligner que les événements tumultueux et les nouveaux défis et nouvelles menaces au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ne doivent pas occulter l’importance qu’il y a à résoudre la question de Palestine, ce qui est indispensable pour la normalisation à long terme de la situation dans la région. L’impasse continue que connaissent les efforts visant à parvenir à un règlement est extrêmement préoccupante. Le statu quo actuel ne peut pas durer. En l’absence d’un processus de paix et d’un horizon politique dans la région, un potentiel de plus en plus explosif s’accumule, qui risque d’éclater à tout moment.

Les parties au conflit ne cessent de prendre des mesures unilatérales qui entravent les efforts visant à relancer le processus de négociation israélo-palestinien. Cela s’applique aux activités d’implantation de colonies d’Israël, à la rhétorique provocatrice des deux camps, aux flambées de violence et à la situation humanitaire difficile, en particulier dans la bande de Gaza. Dans ce contexte, nous entendons dire de plus en plus souvent que les perspectives d’une solution à deux États ne cessent de s’estomper. Mais quelle pourrait-être l’alternative, si l’option d’un seul État, à en juger du moins par les déclarations des parties elles-mêmes, n’est dans l’intérêt ni des Israéliens ni des Palestiniens? Nous sommes convaincus qu’il n’y a pas d’alternative à un règlement conclu par le biais de négociations directes en vue de la création d’un État palestinien indépendant, vivant côte à côte en paix et en sécurité avec Israël.

La Russie a toujours souligné sa détermination à parvenir à un règlement juste et global au Moyen-Orient, fondé sur le droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l’Initiative de paix arabe. À notre avis, il est essentiel d’intensifier les efforts internationaux pour essayer de trouver le moyen de sortir de l’impasse actuelle où se trouve le processus de paix au Moyen-Orient. Nous y travaillons à titre bilatéral et par l’intermédiaire des médiateurs internationaux du Quatuor pour le Moyen-Orient, et nous appuyons la participation active des acteurs régionaux. Nous pensons que la reprise de négociations israélo-palestiniennes directes sur la base du cadre juridique internationalement reconnu est d’une importance cruciale; c’est pourquoi nous maintenons notre proposition de tenir un sommet en Russie entre les dirigeants de la Palestine et d’Israël.

Nous notons qu’il y a eu une évolution positive de la situation dans les affaires intra-palestiniennes. Les accords conclus entre le Fatah et le Hamas, grâce au rôle actif de l’Égypte, devraient améliorer sensiblement la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Nous espérons qu’ils seront suivis par d’autres mesures visant à assurer une véritable unité nationale

pour les Palestiniens grâce au programme politique de l'Organisation de libération de la Palestine, et que cette évolution de la situation aura une influence positive sur la situation au Moyen-Orient. Nous avons contribué à faciliter le processus, et nous continuerons d'aider à surmonter la scission interne de la Palestine grâce à nos contacts avec l'ensemble de ses acteurs politiques. Nous apprécions au plus haut point les efforts énergiques de la République arabe d'Égypte à cet égard.

Le Moyen-Orient reste dans une situation de crise systémique à de nombreux égards. L'approche de la victoire sur l'État islamique d'Iraq et du Levant en Syrie et en Iraq ne signifie pas que la menace du terrorisme est sur le point d'être éliminée. Les terroristes sont partout dans la région et ils ont organisé des cellules dormantes partout dans le monde. Nous aurons besoin des efforts de toute la communauté internationale et d'un front très large de lutte contre le terrorisme si nous voulons combattre efficacement cette menace mondiale. Il y a encore beaucoup à faire, et nous devrons conjuguer nos efforts régionaux et internationaux comme jamais auparavant. Il est particulièrement inquiétant que les extrémistes exploitent les facteurs ethniques et religieux pour inciter à la haine et reconstituer leurs rangs, et ils ont porté un coup sévère aux chrétiens et aux autres minorités ethniques et religieuses qui vivaient dans la région depuis des siècles.

La situation actuelle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord montre qu'il importe d'élaborer des approches coordonnées pour régler des crises graves dans la région. Nous devons abandonner les ingérences extérieures et les tentatives persistantes cherchant à imposer des solutions toutes faites de l'extérieur. Les conflits ne peuvent être réglés que par des moyens politiques, sur la base d'un large dialogue national, dans le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États du Moyen-Orient sans exception. C'est cette approche qui doit être prise en compte, dans le plein respect des traditions, des spécificités et des aspirations des pays de la région.

En conclusion, je voudrais revenir à ce que j'ai dit au début de ma déclaration. Nous tenons à appeler l'attention du Conseil sur le fait que les tentatives visant à démanteler l'architecture des accords sur le programme nucléaire iranien suscitent une réponse négative dans tout le Moyen-Orient et au-delà. Le Plan d'action global commun est devenu une contribution significative à la normalisation de la situation autour de l'Iran et a donné un nouvel élan aux efforts visant à stabiliser la situation dans la région. Le Plan d'action demeure une base importante pour la promotion de mesures de confiance. Les engagements pris en vertu de cet accord, qui est approuvé par la résolution 2231 (2016) du Conseil de sécurité, doivent être respectés par toutes les parties.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie s'associe à la déclaration que fera le Mouvement des pays non alignés et à celle du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

La Bolivie remercie le Secrétaire général adjoint, M. Miroslav Jenča pour son rapport. Je suis, je dois le dire d'emblée, Monsieur le Président, surpris car, ces dernières années, nous avons vu non seulement qu'une logique s'était mise en place qui transformait ces séances en une routine stérile, mais aujourd'hui, on a pu constater que d'aucuns veulent aller encore plus loin dans cette direction en vue de faire disparaître, de réduire au silence la question palestinienne qui est l'une des questions les plus importantes, non seulement pour le Conseil, mais aussi pour l'Organisation des Nations Unies elle-même.

La Bolivie tient à dire qu'elle se félicite de la conclusion de l'accord signé entre les parties le 12 octobre au Caire (Égypte), accord qui rend possible le règlement du conflit intra-palestinien. Cet accord permet non seulement à l'Autorité palestinienne de réassumer la plénitude de ses fonctions dans les territoires de la bande de Gaza à partir du 1er novembre 2017; il est aussi la véritable expression de l'unité palestinienne. C'est pourquoi nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance à l'Égypte pour son rôle sur cette question et sur d'autres qui concernent sa région.

La Bolivie se félicite de la déclaration faite le 16 octobre par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, dans laquelle il indique qu'à l'issue de sa rencontre avec le Premier Ministre palestinien, M. Rami Hamdallah, la présence légitime de l'Autorité palestinienne à Gaza allait se renforcer afin d'atténuer quelque peu la crise humanitaire aiguë qui y sévit. Nous souscrivons à cette déclaration, étant donné que l'accord est un pas important fait vers la réalisation de l'objectif de l'unité palestinienne, avec un gouvernement d'une seule autorité démocratique et légitimement élue.

Malgré ces avancées, il importe de rappeler que le blocus inhumain imposé par le Gouvernement israélien au peuple palestiniens à Gaza se poursuit.

Nous voudrions rappeler à cette puissance occupante que, depuis l'adoption de la résolution 242 (1967), l'État israélien viole les principes fondamentaux de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, puisqu'à ce jour il n'a pas encore retiré ses forces armées des territoires palestiniens occupés et n'a pas cessé ses pratiques belliqueuses à l'encontre de la population de ces territoires, attentant à son droit de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, sans être soumis à la menace ou à l'emploi de la force.

De la même manière, le rapport présenté le 11 juillet 2017 par l'équipe des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés laisse voir l'existence d'une série de mesures israéliennes très sévères imposées dans la bande de Gaza, qui ont une incidence humanitaire et continuent d'entraver l'accès à des services de base, comme l'eau potable, ou le fonctionnement des centres de soins et des hôpitaux, essentiels pour préserver la santé des Palestiniens, surtout celle des femmes et des enfants. C'est pourquoi Israël doit lever immédiatement et complètement le blocus illégal imposé à la bande de Gaza. De même, il doit procéder immédiatement à l'ouverture continue et inconditionnelle des points de passage pour permettre à l'aide humanitaire et aux biens commerciaux d'y entrer, et aux personnes d'en sortir.

Nous condamnons aussi de manière catégorique les actions expansionnistes d'Israël, qui a fait part de son intention de continuer de planifier et de construire de nouveaux logements dans les territoires palestiniens occupés, tel qu'exprimée dans un communiqué de presse publié le 10 octobre par le Cabinet du Premier Ministre israélien, annonçant la construction de 3736 nouveaux logements dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, en violation flagrante de la résolution 2334 (2016). Il importe de souligner que ce type de communication constitue un acte de belligérance ouverte contre les décisions de l'Organisation, sape toute possibilité de parvenir à une paix juste et durable dans cette région, et accroît l'angoisse des populations, en Israël comme en Palestine.

Pays pacifiste, la Bolivie considère que la seule voie à suivre pour garantir une paix juste et durable s'agissant du conflit entre Israël et la Palestine est celle du dialogue en tant qu'expression claire d'une volonté politique, surtout de la part du Gouvernement israélien, en vue de concrétiser la solution des deux États. Nous réaffirmons qu'il importe de continuer de mettre en oeuvre les mesures prévues par la Conférence de Madrid de 1991; les accords d'Oslo de 1993, qui reconnaissent l'existence d'Israël et, à terme, la création d'un État palestinien ainsi que son droit de vivre en paix et en sécurité; l'Initiative de paix arabe proposée par la Ligue des États arabes en 2002; ainsi que la feuille de route du Quatuor de 2003. Le tout dans le cadre du multilatéralisme. La Bolivie réaffirme son appui à l'autodétermination du peuple palestinien et à son droit à un État libre, souverain et indépendant, dans les frontières internationales d'avant 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Enfin, nous espérons que le prochain rapport trimestriel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) soit présenté sous forme écrite, ce qui nous permettra de préparer nos interventions sur cette base et de nous tenir informés en détail des progrès faits dans la mise en œuvre de cette résolution. Nous pensons qu'un rapport écrit publié à l'avance permettra d'éviter que se consolide la logique de l'invisibilité et le silence qui entoure la situation en Palestine.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : C'est la dernière fois que le Japon intervient dans le cadre d'un débat public sur la situation au Moyen-Orient en tant que membre du Conseil de sécurité, dans son présent mandat biennal. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a enregistré que peu de progrès dans la relance du processus de paix au Moyen-Orient ou le règlement des questions pressantes dans la région du Moyen-Orient, notamment celles de la Syrie et du Yémen. Le Japon a toujours souligné l'importance de trouver des règlements pacifiques aux conflits, ainsi que la nécessité de mettre pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et les autres engagements internationaux, et de renforcer la confiance dans des régions où la méfiance mutuelle est la règle. Le Japon a poursuivi son action de façon soutenue et n'a cessé de mettre l'accent sur l'importance de l'aide humanitaire et de la résilience sociale.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, le Japon continue de se prononcer en faveur de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, avec des échanges mutuellement acceptés, ce qui permettrait à un État de Palestine viable et à Israël de coexister pacifiquement, dans des frontières sûres et reconnues. Le Japon souligne qu'on peut y parvenir par le biais de négociations menées sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la feuille de route du Quatuor, des accords précédemment conclus entre les parties, et de l'Initiative de paix arabe.

Un important pas a été fait s'agissant de mettre fin aux divisions entre la Cisjordanie et Gaza. Le Japon salue les efforts faits par l'Égypte en particulier, et se félicite que l'Autorité palestinienne s'apprête à assumer ses responsabilités à Gaza. Nous espérons que l'accord entre le Fatah et Hamas sera appliqué sans tarder. Le Japon est convaincu que parvenir à une gouvernance effective par l'Autorité palestinienne à Gaza est essentiel pour prévenir un conflit et aller de l'avant dans le processus de paix.

Dans le même temps, la réunification de Gaza et de la Cisjordanie doit d'abord et surtout atténuer la crise humanitaire qui affecte tous les aspects de la vie à Gaza. Le mois dernier, durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Kono, a annoncé l'allocation d'une aide supplémentaire d'un montant de 20 millions de dollars à Gaza et à la Cisjordanie, sous forme d'aide alimentaire, et notamment pour le développement d'un réseau d'assainissement. Afin d'aider les Palestiniens dans leurs efforts de développement, le Japon vise à promouvoir l'initiative « Couloir pour la paix et la prospérité », à contribuer au renforcement des capacités aux postes frontaliers et à faciliter la distribution de marchandises. Le développement économique de la Palestine jette une base importante sur laquelle un État de Palestine viable et Israël pourront coexister dans la paix et la prospérité.

L'assistance du Japon ne fera pas que promouvoir la résilience des communautés palestiniennes et améliorer la situation économique; elle promouvra aussi la confiance entre les parties concernées. Nous sommes convaincus que ces mesures concourront à créer un environnement propice à la concrétisation de la solution des deux États.

Malheureusement, la solution des deux États continue d'être sapée par la question des implantations et par la violence, donnant souvent lieu à des réactions négatives en chaîne. Les activités d'implantation sont menées en violation du droit international et érodent sur le terrain la perspective d'une solution des deux États. Elles doivent être totalement gelées. La violence est fondamentalement incompatible avec le règlement pacifique des conflits et ne donne lieu qu'à d'amers échanges de propos déclamatoires. Il est déchirant de penser aux gens qui pâtissent directement de cette situation. Ayant à l'esprit la résolution 2334 (2016), le Japon voudrait réaffirmer qu'il importe de se pencher sur la question de la violence et des implantations afin d'inverser la tendance négative qui sape la solution des deux États.

La mise en œuvre des accords multilatéraux et des résolutions du Conseil de sécurité est tout aussi importante en ce qui concerne l'Iran. Le Japon appuie le Plan d'action global commun, qui contribue au régime international de non-prolifération et à la stabilité régionale. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui vérifie et surveille la mise en œuvre des engagements pris au titre de cet accord, a fait savoir la semaine dernière que l'Iran s'était acquitté des engagements qu'il a pris relativement à l'énergie nucléaire au titre du Plan d'action global commun. Dans cette déclaration, l'AIEA a également indiqué qu'elle avait eu accès à tous les sites qu'elle devait inspecter jusqu'à présent. Cette déclaration est encourageante.

Dans le même temps, la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), qui entérine le Plan d'action global commun, est une responsabilité importante qui incombe à tous les États Membres. Le Japon estime que les tirs de missiles balistiques effectués par l'Iran vont à l'encontre de cette résolution. Dans son rapport sur la résolution 2231 (2015) publié en juin (S/2017/515), le Secrétaire général demande à l'Iran de s'abstenir de procéder à ce type de manœuvres qui risquent d'accroître les tensions dans la région. De plus, selon le même rapport, certaines personnes visées par l'interdiction de voyager se trouveraient dans des pays autres que l'Iran. Le Japon souligne qu'il est indispensable de mettre pleinement en œuvre les aspects nucléaires et non nucléaires de cette résolution.

J'ai commencé mon intervention aujourd'hui en disant que pendant le mandat actuel du Japon, le Conseil de sécurité n'avait enregistré que peu de progrès dans le règlement des questions relatives au Moyen-Orient. Je ne cherche pas a discréditer les réalisations importantes du Conseil au fil des ans ni le rôle qu'il peut jouer dans les jours à venir. Le Japon, aux côtés d'autres membres du Conseil et de la communauté internationale, continuera de participer activement aux efforts visant à relever les défis auxquels le Moyen-Orient est confronté.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française d'avoir convoqué ce débat public trimestriel.

Le Moyen-Orient connaît des transformations rapides et profondes qui s'accompagnent de toute une série d'événements tragiques en Syrie, au Yémen, en Libye, en Palestine et dans d'autres points chauds. Le

processus de paix au Moyen-Orient est l'alpha et l'oméga de la situation actuelle dans la région et l'aune à laquelle nous mesurons les limites et les faiblesses du système de sécurité régional en place. Pour cette raison, tous les efforts visant à rétablir la stabilité régionale doivent tenir compte de la question palestinienne sous tous ses aspects. En effet, la présence des représentants d'Israël et de la Palestine autour de cette table prouve que la question palestinienne demeure d'une importance fondamentale.

Nous nous associons aux autres orateurs pour saluer la décision des dirigeants du Hamas de dissoudre le comité administratif de Gaza et nous saluons les efforts efficaces de médiation consentis par toutes les parties, en premier lieu par l'Égypte, pour faire avancer le processus de réconciliation entre les Palestiniens. Nous exhortons les parties à tirer le meilleur parti de l'élan créé au Caire et à prendre de nouvelles mesures en vue de réunifier pleinement Gaza et la Cisjordanie sous le contrôle légitime de l'Autorité palestinienne. Cela doit se faire sans plus tarder compte tenu notamment de la situation humanitaire catastrophique qui règne à Gaza. Étant donné qu'il n'y a pas longtemps, nous avons assisté à l'escalade de la situation en ce qui concerne le mont du Temple/l'esplanade des Mosquées, nous ne devons pas laisser la situation se détériorer à cause des mesures unilatérales et des déclarations incendiaires.

S'agissant de l'impasse dans laquelle se trouve toujours le processus de paix, on ne peut que souligner que l'expansion continue des activités de peuplement ne contribue pas à apaiser les tensions et va à l'encontre de nos attentes. L'Ukraine réitère sa position selon laquelle le règlement du conflit israélo-palestinien passe par le respect inconditionnel par les parties des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, la feuille de route du Quatuor, les accords déjà conclus par les parties et l'Initiative de paix arabe de 2002. Israël et les Palestiniens doivent s'abstenir de toute action susceptible de compromettre les perspectives d'un règlement pacifique. Les allocutions prononcées par Mohammad Abbas (A/72/PV.8) et Benjamin Netanyahu (A/72/PV.3) devant l'Assemblée générale le mois dernier nous ont donné l'impression qu'un gouffre sépare toujours les deux parties.

La Syrie reste l'un des points chauds qui empoisonnent la région en semant des rivalités géopolitiques et la haine interconfessionnelle. Nous prenons note des accords conclus à Astana le 15 septembre, notamment en ce qui concerne la zone de désescalade d'Edleb. Si cette idée est couronnée de succès, cela signifierait qu'un cessez-le-feu durable à l'échelle nationale est peut-être à portée de main, ouvrant ainsi la voie au lancement d'un processus politique proprement dit. L'Ukraine se félicite des progrès importants accomplis dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Cham à Raqqa et à Deir el-Zor.

La défaite de Daech dans le cadre de la guerre classique doit être synonyme de nouvelles chances et de nouveaux espoirs pour le peuple syrien. Toutefois, l'absence d'avancées tangibles sur les plans politique et humanitaire indique clairement que la logique militaire prévaut sur l'approche diplomatique jusqu'à présent. D'une manière générale, toute la communauté internationale doit éviter à tout prix de tomber dans le piège des solutions à court terme s'agissant de la Syrie. Ces solutions ponctuelles semblent améliorer la situation temporairement, mais par la suite, elles conduisent à une crise plus profonde à long terme.

Le fait que l'on n'a pas remédié aux causes profondes du conflit jusqu'à présent ne donne que plus de chances à Daech et à Al-Qaida d'exploiter les doléances des populations mécontentes. Nous demeurons convaincus qu'il faut élaborer un plan à plus long terme pour la Syrie, qui repose fermement sur un engagement en faveur d'un règlement politique négocié et sur une vision claire de l'avenir.

L'Ukraine est vivement préoccupée par la situation humanitaire au Yémen, qui se détériore rapidement. Des millions de personnes sont confrontées à la triple menace de pénuries alimentaires, du choléra et de la violence. La saison des pluies et l'absence d'eau salubre ne feront qu'aggraver l'épidémie de choléra. Les estimations du Comité international de la Croix-Rouge selon lesquelles les cas de choléra pourraient atteindre un million d'ici à la fin de l'année sont tout simplement choquantes. Sur le plan de la sécurité, l'Ukraine est déçue par les récents déclarations et actes de provocation des responsables houthistes. La menace d'attaquer l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis à l'aide de missiles balistiques atteste d'un mépris évident pour les efforts déployés au niveau international pour régler le conflit.

Seule une paix durable nous permettra d'atténuer les souffrances du peuple yéménite. Par conséquent, nous estimons que l'absence persistante de dialogue entre les parties et leur refus de s'asseoir à la table des négociations sont inacceptables. La fragmentation de plus en plus profonde du paysage politique yéménite nous préoccupe de plus en plus.

Les tensions sont également vives dans d’autres régions du Moyen-Orient. Il reste encore un chemin long et semé d’embûches à parcourir pour rétablir la stabilité tant attendue dans la région, notamment grâce aux efforts du Conseil de sécurité. Pour y parvenir, le Conseil doit rester uni et nous gardons l’espoir à cet égard.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : D’emblée, je voudrais m’associer pleinement à la déclaration qui sera prononcée par l’observatrice de l’Union européenne.

Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Jenča, de son exposé détaillé.

Après trois ans de divisions internes qui ont porté un coup à l’unité des Palestiniens, les derniers pourparlers entre les parties palestiniennes semblent marquer une étape importante vers la réunification de toute la Palestine sous une Autorité unique, démocratique et légitime. L’Italie prend note avec intérêt des réunions qui se sont tenues au Caire la semaine dernière. Nous encourageons les deux parties palestiniennes à œuvrer de concert en toute bonne foi afin de parvenir à cette réconciliation attendue depuis si longtemps. Dans le même temps, tout accord devra respecter le droit d’Israël à exister et tenir compte de ses préoccupations légitimes en matière de sécurité. Je félicite l’Égypte pour ses efforts de médiation. En effet, toutes les mesures en faveur de la réconciliation palestinienne sont essentielles pour ouvrir la voie à la reprise du processus de paix au Moyen-Orient.

Il est maintenant grand temps d’accorder l’attention voulue aux conditions de vie des habitants de la bande de Gaza. Nous appelons l’Autorité palestinienne à assouplir les mesures économiques applicables à Gaza alors que se poursuivent les discussions entre les factions palestiniennes.

Conformément à notre position de longue date concernant le processus de paix au Moyen-Orient, notamment s’agissant des frontières de 1967 et de Jérusalem-Est, telle qu’énoncée dans les conclusions pertinentes du Conseil de l’Union européenne, l’Italie continue d’appuyer tous les efforts visant à ouvrir un nouvel horizon politique, comme la série de pourparlers entre les deux parties menés sous l’égide de l’Administration américaine. À cet égard, nous restons convaincus que, pour être viable, un plan doit reposer sur la solution des deux États, qui est la seule possible.

Parallèlement à l’action diplomatique des principaux partenaires et des alliés régionaux, il importe que les parties s’abstiennent de toute provocation ou initiative susceptible de freiner le processus de paix. L’Italie exprime donc à nouveau sa préoccupation face à l’expansion accélérée des colonies de peuplement en Cisjordanie, notamment au vu des récentes annonces et décisions du Gouvernement israélien qui touchent la ville d’Hébron. En tant qu’amie véritable et proche d’Israël, elle estime que ces décisions vont à l’encontre de la solution des deux États et sapent la possibilité d’assurer aux parties un avenir de paix et de sécurité, comme le Conseil l’a réaffirmé dans sa résolution 2334 (2016).

Côté palestinien, nous attendons une condamnation sans ambiguïté de tous les actes de violence, comme celui qui a été commis à Har Adar en septembre. Ces derniers jours, on a beaucoup parlé de l’UNESCO, en lien avec le débat que nous tenons aujourd’hui. Toutefois, nous avons également reçu de bonnes nouvelles de cette organisation. Nous apprécions par exemple qu’elle ait adopté par consensus, il y a quelques jours, la résolution palestinienne sur les événements de l’an dernier, et nous l’engageons à poursuivre ses efforts en ce sens afin de travailler de bonne foi à réunir un consensus.

En août, le Conseil a approuvé la reconduction du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour un an. En dépit de l’adoption à l’unanimité de la résolution 2373 (2017), des vues divergentes se sont fait jour au cours des négociations quant à la manière dont la mission de maintien de la paix devrait s’y prendre pour atteindre son objectif. En tant que membre du Conseil de sécurité et principal fournisseur de contingents à la FINUL, avec l’Indonésie, l’Italie affirme son appui à la Force et demande de surcroît à tous les partenaires internationaux de reconnaître et de respecter les différences entre les tâches et prérogatives des autorités libanaises et celles des soldats de la paix.

Le déploiement récent, dans le sud, du régiment d’intervention rapide libanais témoigne de l’attachement des institutions libanaises à s’acquitter de leurs responsabilités. L’Italie coopèrera avec le Secrétariat et tous les pays concernés pour assurer l’application de la résolution 2373 (2017) tout en veillant à ce qu’une efficacité accrue de la FINUL ne se traduise pas par une quelconque modification du mandat de la mission. Il va également sans dire qu’un élargissement des opérations de la Force nécessitera que le budget de la mission soit maintenu à son niveau actuel.

Par ailleurs, l'Armée libanaise, dont le rôle dans le contexte national est irremplaçable, sera aussi en mesure de coopérer plus étroitement avec la Force si la communauté internationale continue de lui apporter l'appui nécessaire. Nous appelons donc tous les partenaires à renouveler leur engagement à aider et renforcer l'Armée libanaise de toutes les manières possibles. Mon pays est prêt à accueillir une réunion internationale pour plaider en faveur d'un appui étendu de la part des donateurs.

Pour terminer, je voudrais aborder la question de la lutte conjointe contre le terrorisme. Des avancées importantes ont été obtenues en Iraq. Néanmoins, libérer une zone contrôlée par des terroristes n'a vraiment de sens que si l'on s'emploie suffisamment à stabiliser la situation sur tout le territoire iraquien. À cette fin, la communauté internationale et le système des Nations Unies devront se concentrer avant tout sur l'aide humanitaire et le rétablissement des services essentiels, de manière à créer les conditions d'un retour libre, sûr et volontaire des réfugiés et des déplacés. À moyen et long terme, toute stratégie de réconciliation reposera forcément sur une conception responsable du développement durable et la participation de tous les secteurs de la société pour prévenir la résurgence du terrorisme.

Enfin, en Syrie, la chute de la ville de Raqqa, où le soi-disant État islamique organisait encore récemment des parades euphoriques, est également un signe bienvenu que le vent tourne au détriment de Daech.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé. Ma gratitude va également à M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, qui ne participe pas à la séance d'aujourd'hui, pour ses efforts constants au profit du processus de paix au Moyen-Orient et de la réalisation de ses conditions. Je le remercie aussi pour l'action qu'il mène sans relâche afin de contenir la situation humanitaire qui ne cesse de se dégrader dans la bande de Gaza, et pour la façon dont il encourage systématiquement toutes les initiatives de réconciliation des Palestiniens.

Depuis 70 ans, la communauté internationale s'accorde sur le fait que la solution des deux États est la solution la meilleure et la plus équitable à la question palestinienne. Cependant, les perspectives d'une mise en œuvre de cette solution sur le terrain s'amenuisent jour après jour, et les territoires palestiniens sont soumis à des vagues d'implantations illégales. J'estime en conséquence que nous devons faire front commun face à ces revers, qui menacent la vie, la sûreté et la sécurité des Palestiniens comme des Israéliens.

Le chancellement de la solution des deux États donne lieu à de nombreux problèmes pour les Palestiniens, et la frustration prend un tour généralisé parmi la population et les factions palestiniennes, nuisant à leur vie quotidienne et à leurs relations, en particulier du fait que 23 ans ont passé depuis la signature des Accords d'Oslo, qui prévoyaient la création d'un État palestinien dans les cinq ans.

Toutefois, malgré ces difficultés, l'Égypte a récemment réussi à relancer la réconciliation palestinienne. Le Gouvernement palestinien légitime est revenu dans la bande de Gaza pour la première fois depuis 2007. Il faut y voir la preuve manifeste de l'unité de tous les Palestiniens, qu'ils vivent en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza, sous la direction unique qui les représente et parle en leur nom, une direction qui reconnaît l'État d'Israël et est attachée à des négociations et à des initiatives pacifiques dans l'intérêt de la solution des deux États, en dépit de toutes les difficultés rencontrées et des incursions israéliennes dans le futur État palestinien, y compris Jérusalem.

Alors que nous travaillons avec nos frères palestiniens à exploiter la possibilité de réunifier les territoires palestiniens sous une direction légitime, j'invite instamment la communauté internationale, et en particulier les États influents, à saisir cette occasion historique de sauver la solution des deux États en adoptant une vision politique globale qui évite les solutions décousues, temporaires ou palliatives, dont on sait maintenant qu'elles sont vouées à l'échec. Je les engage à admettre les risques et les conséquences, pour les deux peuples et la région dans son ensemble, d'un échec à appliquer cette solution.

De plus, dans le droit fil de l'appel lancé par le Président égyptien à l'Assemblée général en faveur de la paix et de la coexistence (voir A/72/PV.5), j'exhorte les Palestiniens et les Israéliens à prendre conscience que leurs deux peuples continueront de vivre sur cette terre sacrée et qu'aucun n'en partira. Ils doivent faire un choix : soit vivre et coexister sur la base de droits et obligations égaux, soit succomber à des surenchères et à des positions extrêmes qui pourraient un jour être

favorables à certaines parties, mais qui obligeraient les deux peuples à subir les conséquences tragiques d'une logique fautive, de l'incitation et de la haine.

Un règlement n'est pas impossible, comme certains aiment à dire. Depuis 1948, les résolutions de l'ONU, en particulier celles du Conseil de sécurité, ont fixé les paramètres détaillés d'un règlement fondé sur le droit international et la Charte des Nations Unies. Ces résolutions et l'Initiative de paix arabe, considérée comme une initiative historique, entérinée par le Conseil dans la résolution 2334 (2016), prouvent que l'on ne peut régler les problèmes, quels qu'ils soient, que si l'on est animé d'une intention sérieuse dans ce sens. Les résolutions de l'ONU n'ont jamais imposé de solution à aucune partie. Au contraire, elle ont dressé le cadre d'un règlement définitif, fondé sur des négociations directes entre les deux parties.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre détermination à oeuvrer avec les Palestiniens et les Israéliens, et avec toutes les puissances internationales influentes, à un règlement juste de la question palestinienne.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Jenča, et, à travers lui, le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de tous leurs efforts.

D'emblée, je tiens à déclarer, alors qu'approche le centenaire de la Déclaration Balfour le mois prochain, que le Royaume-Uni comprend et respecte que la Déclaration et les événements qui ont eu lieu dans la région depuis 1917 soient un sujet sensible pour beaucoup. Le Royaume-Uni est fier d'avoir contribué à faire de l'État juif une réalité, et nous continuons d'appuyer le principe qui sous-tend cette nation, ainsi que l'État moderne d'Israël.

Tout comme nous appuyons sans réserve l'État moderne d'Israël en tant qu'État juif, nous appuyons sans réserve l'objectif d'un État palestinien viable et souverain. L'occupation empêche systématiquement la réalisation des droits politiques des communautés non juives de Palestine. Rappelons que la Déclaration est composée de deux éléments, dont le second ne s'est pas concrétisé. Il y a donc encore du travail à faire.

À l'approche du centenaire de la Déclaration, nous pensons qu'il est important de regarder vers l'avenir, et non vers le passé – vers l'instauration de la sécurité et de la justice pour les Israéliens autant que pour les Palestiniens, par le truchement d'une paix durable. Nous pensons que cette paix durable passe par une solution négociée à deux États permettant à Israël de vivre en sûreté et en sécurité aux côtés d'un État de Palestine viable et souverain fondé sur les frontières de 1967, avec des échanges convenus de territoires, Jérusalem pour capitale commune des deux États, et un règlement juste, équitable, convenu et réaliste de la question des réfugiés.

Nous continuons de suivre attentivement les faits relatifs à la réconciliation intra-palestinienne. Notre politique de longue date sur la réconciliation est d'appuyer le peuple palestinien dans ses efforts pour parvenir à l'autodétermination par le biais d'un État palestinien indépendant, souverain et unifié, comprenant la Cisjordanie et Gaza.

Nous continuons de surveiller de près la situation dans la bande de Gaza et nous saluons les efforts égyptiens sur cette question importante. Par ailleurs, nous nous associons au Secrétaire général pour saluer le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza, le 2 octobre, ainsi que l'accord qui permet à l'Autorité palestinienne de reprendre le contrôle administratif sur Gaza. Il s'agit d'une mesure importante et positive vers le rétablissement complet du contrôle et de la gouvernance effective de l'Autorité palestinienne à Gaza.

Nous encourageons tous ceux qui prennent part aux pourparlers à faire preuve de bonne foi, afin de permettre à l'Autorité palestinienne d'assumer de nouveau l'intégralité de ses fonctions gouvernementales et de garantir le respect des principes énoncés par le Quatuor. Notre politique concernant le Hamas reste claire : le Hamas doit renoncer à la violence, reconnaître Israël et accepter les accords antérieurs. Nous espérons à présent observer une évolution crédible sur la voie de ces conditions, qui demeurent le critère à l'aune duquel ses intentions doivent être jugées. Nous appelons tous ceux qui, dans la région, ont une influence sur le Hamas à l'encourager à prendre ces mesures.

Pour appuyer la solution des deux États, nous devons continuer d'inciter les parties s'abstenir de tout acte susceptible de rendre encore plus difficiles les efforts de paix. Il ne fait aucun doute que les phénomènes répugnants du terrorisme et de l'incitation font peser une grave menace sur la solution des deux États et doivent cesser. Nous condamnons avec force le recours à des propos racistes, haineux et antisémites. Il est normal que nous continuions de mettre en garde contre toute action ou déclaration qui rendrait plus difficile l'instauration d'une culture de coexistence pacifique.

La construction de colonies de peuplement représente un obstacle de taille à l'obtention de l'accord négocié que nous recherchons tous, et menace sérieusement la viabilité physique de la solution des deux États. Nous avons assisté à une accélération inacceptable de l'activité de peuplement tout au long de l'année 2017, tant en Cisjordanie qu'à Jérusalem-Est. À ce jour, Israël projette de construire plus de 13 000 logements – un nombre jamais atteint depuis 1992. En outre, d'après certains rapports, un projet de construction d'un nombre important de logements pourrait être annoncé cette semaine, et les permis de construction de nouveaux logements ont été approuvés à Hébron pour la première fois en 15 ans. Nous condamnons chacun de ces actes illégaux dans les termes les plus forts.

S'agissant brièvement de l'Iran, comme l'avons appris, le Président Trump a pris la décision de ne pas certifier devant le Congrès la conformité de l'Iran avec le Plan d'action global commun. Le Royaume-Uni reste attaché au Plan d'action et à sa pleine application par toutes les parties. Nous estimons que préserver le Plan d'action global commun est dans notre intérêt de sécurité nationale partagé. Cet accord nucléaire a été l'aboutissement de 13 années de diplomatie et a constitué une avancée majeure pour faire en sorte que le programme nucléaire de l'Iran ne serait pas détourné à des fins militaires. Le Plan d'action a été entériné à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans la résolution 2231 (2015).

L'Agence internationale de l'énergie atomique a confirmé de façon répétée, grâce à son programme de vérification et de surveillance à long terme, que l'Iran se conformait au Plan d'action. C'est pourquoi nous engageons les États-Unis à prendre sérieusement en compte les implications que leur décision aurait pour leur sécurité et celle de leurs alliés avant de prendre toute mesure susceptible de porter atteinte au Plan d'action, comme la réimposition à l'Iran de sanctions levées en vertu de l'accord.

Tout en œuvrant pour préserver le Plan d'action, nous partageons les préoccupations concernant le programme de missiles balistiques de l'Iran et ses activités dans la région qui affectent nos intérêts de sécurité. Nous sommes prêts à prendre de nouvelles mesures appropriées pour traiter ces questions, en coopération étroite avec les États-Unis et tous les partenaires concernés. Nous attendons également de l'Iran qu'il engage un dialogue constructif pour cesser les actes de déstabilisation et œuvrer en vue de solutions négociées. Nous pensons que cette approche constitue la meilleure option pour la sécurité régionale.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé très complet sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous nous réunissons aujourd'hui quelques jours seulement après la signature de l'accord entre Palestiniens, une évolution encourageante qui, à notre avis, est de bon augure pour l'unité et la réconciliation palestiniennes. Nous saluons le rôle joué par l'Égypte pour faciliter la signature de cet accord et la remercions de ses nobles efforts. Nous espérons que la mise en œuvre efficace et rapide de cet accord permettra le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza et contribuera à améliorer les conditions de vie des Palestiniens qui vivent dans la bande en remédiant à la situation humanitaire, qui reste une source de préoccupation majeure. À cet égard, nous prenons note des discussions tenues par le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient avec les dirigeants palestiniens. Il ne fait aucun doute que l'appui et l'engagement sans faille de la communauté internationale, et en particulier de l'Organisation des Nations Unies, seront essentiels au succès de l'Accord.

Comme M. Jenča l'a indiqué, la mise en œuvre de l'accord du Caire jouera également un rôle indispensable dans les efforts menés pour parvenir à une solution négociée au différend israélo-palestinien. Nous prenons note des engagements qui ont été récemment pris au plus haut niveau pour faciliter la reprise de négociations directes entre les deux parties. Il va sans dire qu'il y a de graves difficultés à surmonter afin d'établir un processus politique crédible menant à une solution à deux États, qui est la seule option viable pour mettre fin à ce long conflit israélo-palestinien et faire en sorte que la sécurité et la justice pour tous devienne une réalité. Ce n'est pas chose impossible dès lors que la volonté politique nécessaire est là. Les mêmes obstacles bien connus qui empêchent de sortir de l'impasse et de parvenir à la paix subsistent sans qu'il n'y ait de véritables progrès, ce qui n'est guère de propice à une paix et à une sécurité durables pour les deux pays. Parallèlement, la quête de la justice ne cesse d'être reportée, avec toutes les conséquences que l'on sait. En l'absence d'efforts authentiques pour surmonter ces obstacles, il ne peut y avoir de progrès véritables vers la réalisation de la solution à deux États.

Nous nous réunissons aussi aujourd'hui à un moment où la lutte contre le terrorisme dans la région

progresse, Daech ayant perdu beaucoup de terrain en Syrie et en Iraq. Il a fallu payer un lourd tribut pour ces acquis et tout doit être fait pour les préserver. C'est pourquoi la communauté internationale doit continuer d'accorder la priorité à la lutte contre le terrorisme dans la région et coordonner les efforts en vue de consolider plus encore ces gains et parvenir à une stabilité durable.

Il est de plus en plus évident que les différents défis auxquels nous sommes confrontés au Moyen-Orient, pour distincts qu'ils puissent paraître, sont en fait interdépendants, ce qui exige une approche de l'instauration de la paix qui tienne compte de toutes les complexités afin de garantir la sécurité et la justice pour tous. Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer à cet égard. Dans le cas contraire, il manquerait à ses responsabilités.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de son exposé complet.

La position du Kazakhstan sur le processus de paix au Moyen-Orient reste claire et inchangée. Nous appuyons les négociations pour parvenir à la solution des deux États et appelons à leur reprise rapide, de préférence dans un cadre bilatéral et sans conditions préalables. L'objectif ultime doit être le rétablissement et la promotion du processus de paix, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux principes de Madrid, à la formule de la terre contre la paix et à la feuille de route du Quatuor. Nous joignons notre voix à celles des autres délégations pour insister sur l'importance de mettre fin aux activités de colonisation illicites d'Israël, qui, de toute évidence, ne contribuent pas à l'instauration de la paix dans la région et sont contraires au droit international. Nous pensons également que la violence est contre-productive et ne conduira qu'à de nouveaux affrontements entre les parties.

Mon pays souligne l'importance de réaliser l'unité entre Palestiniens. À cet égard, nous nous félicitons de l'issue des pourparlers tenus la semaine dernière au Caire et saluons les efforts louables déployés par l'Égypte en tant qu'intermédiaire. Nous espérons que l'accord de réconciliation palestinien contribuera à la reprise du processus de paix israélo-palestinien et permettra de le faire avancer.

Sur les fronts humanitaire et économique, le Kazakhstan est particulièrement préoccupé par la gravité de la situation en Palestine. Les points de contrôle imposés à Gaza ne font qu'aggraver la situation socioéconomique et humanitaire et réduire les perspectives de paix. Il sera important de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour améliorer la situation économique des Palestiniens, comme indiqué par le Secrétaire général lors de sa récente visite en Israël, en Jordanie et dans la bande de Gaza. Nous pensons que ces mesures contribueront de façon substantielle à la sécurité des deux parties et créeront une plate-forme propice aux négociations de paix. C'est pourquoi nous souhaitons que des concessions économiques soient accordées aux Palestiniens afin d'améliorer les conditions de vie au quotidien sur le territoire de l'Autorité palestinienne.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par le Gouvernement libanais avec la nouvelle loi électorale adoptée par le Parlement, le 16 juin, et espérons que cela conduira à la tenue d'élections parlementaires libres et régulières en mai 2018. L'Armée libanaise continue de servir la population avec détermination, et les succès qu'elle a remportés dans sa lutte contre la menace du terrorisme sont à saluer. L'Armée libanaise et l'appareil de sécurité doivent être activement soutenus, tant sur le plan technique que financier, notamment sous l'égide du Groupe international d'appui au Liban.

En ce qui concerne la Libye, le Kazakhstan se félicite du plan d'action des Nations Unies en faveur de la reprise d'un processus politique sans exclusive mené sous l'égide de l'ONU. Ce plan d'action a été présenté par le Représentant spécial, M. Ghassan Salamé, à la réunion de haut niveau sur la Libye, tenue le 20 septembre. Nous sommes d'avis que l'Accord politique libyen demeure le seul cadre viable pour mettre fin à la crise politique et que tous les efforts internationaux en faveur d'un dialogue politique inclusif entre Libyens doivent être consolidés sous l'égide de l'ONU.

En ce qui concerne le Yémen, nous sommes profondément préoccupés par la dégradation de la situation humanitaire et par l'épidémie de choléra dans le pays. La semaine dernière, dans cette salle (voir S/PV.8066), nous avons entendu les chiffres effroyables de la crise humanitaire, une crise entièrement créée par l'homme. Si nous voulons éviter une catastrophe humanitaire et une famine à grande échelle, des stratégies efficaces doivent être mises en place, notamment une cessation des hostilités et l'instauration d'un cessez-le-feu, un accès humanitaire sans entrave et la mise en place d'un accord politique durable.

Enfin, le Kazakhstan espère que les efforts déployés par les parrains du processus de paix, de concert avec les organisations internationales et régionales et toutes les parties aux négociations, conduiront à une paix juste et durable au Moyen-Orient.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé.

La question palestinienne se pose depuis de nombreuses années. Elle est au cœur de la crise du Moyen-Orient et l'une des causes sous-jacentes des problèmes de la région. La Palestine et Israël sont des voisins qui partagent un destin commun. L'accélération d'un règlement politique de la question palestinienne par le biais du dialogue et de la consultation est dans l'intérêt fondamental des Palestiniens et Israéliens, et favorisera l'instauration d'une paix et d'une stabilité pérennes dans la région.

À l'heure actuelle, la situation israélo-palestinienne est très précaire. Le conflit autour de la question des colonies demeure très grave, tout comme la situation humanitaire à Gaza. Le peuple palestinien réclame le redressement des torts historiques qui lui ont été faits et l'exercice de ses droits nationaux inaliénables. La communauté internationale doit agir avec un sentiment d'urgence accru et insister sur un règlement politique de la question palestinienne.

Premièrement, elle doit promouvoir résolument la solution des deux États, qui est le fondement de tout processus de règlement politique. Cette solution est la mieux adaptée aux réalités régionales, la plus largement reconnue au niveau international, et l'Assemblée générale prône sa mise en place dans ses résolutions. Les parties concernées doivent s'employer avec diligence à relancer les pourparlers de paix et œuvrer à un règlement rapide, juste, global et durable de la question palestinienne, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, du principe de l'échange de territoires contre la paix et de l'Initiative de paix arabe.

Deuxièmement, nous devons adhérer au concept de sécurité commune, intégrée, coopérative et durable et éliminer tous les facteurs négatifs qui empêchent la reprise des pourparlers de paix entre Israël et la Palestine. À cet égard, la Chine appelle à la mise en œuvre effective de la résolution 2334 (2016). Les parties concernées doivent traduire leurs paroles par des actes et manifester leur volonté de participer aux pourparlers de paix, renforcer la confiance mutuelle et cesser toutes les actions de nature à compromettre la solution des deux États. Il sera essentiel de mettre un terme à toutes les activités de colonisation dans le territoire occupé et de lever le bouclage de Gaza. Les mesures visant à améliorer les moyens de subsistance du peuple palestinien et à prévenir la violence contre des civils innocents doivent être renforcées dans les plus brefs délais.

Troisièmement, nous devons coordonner les efforts de la communauté internationale et promouvoir une synergie pour la paix. La Chine appuie tous les efforts visant à promouvoir la paix entre la Palestine et Israël. La communauté internationale accorde une attention croissante à la question de Palestine depuis quelque temps, et les parties concernées, sous différents aspects, à différents niveaux et avec des objectifs différents, promu la reprise des pourparlers de paix en participant activement à diverses activités diplomatiques.

Des progrès ont été accomplis récemment dans le cadre du processus de réconciliation entre Palestiniens, ce qui devrait permettre de promouvoir l'unité au sein de la Palestine, la reprise des pourparlers de paix, la création par les Palestiniens d'un État indépendant et la coexistence pacifique de la Palestine et d'Israël. La Chine apprécie à leur juste valeur les efforts que déploie l'Égypte pour promouvoir la réconciliation. Nous espérons que la communauté internationale fera fond sur les progrès accomplis et continuera de renforcer sa coordination afin de prendre dès que possible des mesures pour promouvoir la paix sur la base d'un engagement commun.

La Chine est un fervent défenseur de la juste cause du peuple palestinien et joue un rôle de médiateur actif aux fins de la paix entre Israël et la Palestine. Nous appuyons fermement le concept de la solution à deux États et la création d'un État palestinien pleinement souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La Chine utilisera la proposition en quatre points du Président Xi Jinping en tant que guide général pour le règlement de la question palestinienne et collaborera avec les autres parties concernées aux fins d'un règlement politique.

La Chine demeure convaincue que le Plan d'action global commun sur la question du nucléaire iranien a contribué à apaiser la crise du nucléaire iranien et à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, dont la pierre angulaire est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est un résultat important pour la sécurité et la gouvernance internationales et pour le

multilatéralisme, et c'est également un bon exemple de l'efficacité avec laquelle il est possible de traiter des questions difficiles par des moyens diplomatiques et politiques. Nous espérons que les parties concernées travailleront de concert pour maintenir et protéger le Plan d'action en tant qu'avancée historique, et qu'elles honoreront leurs obligations respectives en vertu de cet accord, le mettront pleinement en œuvre et règleront leurs différends par le dialogue et la concertation dans un effort concerté pour préserver la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, de son exposé détaillé.

Lorsqu'un orateur est parmi les derniers de la liste, il arrive systématiquement que quelqu'un ait déjà formulé une idée ou une phrase que celui-ci voulait utiliser, et comme il ne peut en être autrement, c'est aujourd'hui mon cher collègue japonais qui a prononcé la phrase par laquelle je voulais commencer. C'est la dernière fois que l'Uruguay, en sa qualité de membre non permanent du Conseil, prend la parole sur cette question. L'Uruguay espère siéger de nouveau au Conseil durant la période 2034-2035, dans 17 ans. Nous espérons évidemment que d'ici là, lorsque l'Uruguay siégera de nouveau au Conseil de sécurité, le Moyen-Orient sera pacifique et démocratique, que ses peuples coexisteront et coopéreront de manière solidaire et fraternelle, au-delà de leurs passés et de leurs religions, et qu'ils vivront une vie digne, marquée par le progrès et le plein exercice de leurs droits fondamentaux.

Néanmoins, dans l'intervalle, nous devons affronter une réalité qui ne montre pas de signes d'amélioration, bien au contraire. Le conflit palestino-israélien se poursuit, mois après mois, et il est le plus grave conflit qui touche la région du Moyen-Orient. Ceci dit, à ce conflit dont on n'entrevoit pas la fin sont venus se greffer, au cours des dernières années, des conflits armés et des crises humanitaires qui ont un impact profond en Syrie, en Iraq et au Yémen et qui déstabilisent complètement la région, avec des conséquences mondiales inévitables. Peut-être qu'un jour, le Conseil saura mobiliser la volonté politique qui lui permettra de prévenir plus efficacement de telles catastrophes et de lutter contre leurs causes profondes. Étant donné que ce n'est toujours pas possible, nous devons nous efforcer d'enrayer ces problèmes aussitôt que possible et mettre au point des processus efficaces pour l'action humanitaire et le règlement politique de ces crises.

L'histoire du Conseil en ce qui concerne le Moyen-Orient n'est pas exactement jalonnée de réussites, mais plutôt marquée par de graves difficultés liées à de multiples facteurs, au nombre desquels il convient de mentionner le non-respect des résolutions du Conseil par les dirigeants de la région et les groupes qui les affrontent, ainsi que les violations constantes du droit international humanitaire et des droits fondamentaux des populations qui ont déjà trop souffert. Nous ne devons cependant pas baisser les bras, mais plutôt redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs.

Le lendemain de notre dernière séance consacrée au conflit palestino-israélien (voir S/PV.8011), le terrorisme a de nouveau frappé et fait trois victimes israéliennes, cette fois-ci aux mains d'un agresseur palestinien. Comme auparavant, nous condamnons énergiquement cet attentat. La violence ne mènera pas à la paix et ne fera que compliquer la concrétisation de la solution des deux États. Nous regrettons que le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, ait confirmé au début du mois qu'il continuerait de verser des paiements aux familles des terroristes. Une fois de plus, nous réitérons notre condamnation de l'incitation à la violence et de sa glorification.

De même, nous condamnons catégoriquement l'appui explicite des dirigeants israéliens à la politique de colonisation, qui se poursuit à plein régime en dépit de la résolution 2334 (2016) et des appels répétés de M. Mladenov et de la communauté internationale. Nous réitérons la pleine légitimité de la résolution 242 (1967) et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre. Nous réitérons que les colonies sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle majeur à la paix et à la solution des deux États. Cette politique s'accompagne en outre de démolitions permanentes de logements palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ce qui ne contribue nullement à apaiser les tensions. D'autres gestes et d'autres mesures, que nous n'avons pas vus jusqu'à présent, sont nécessaires.

Comme il l'a fait depuis l'adoption de la résolution 181(II) de l'Assemblée générale de 1947, l'Uruguay réaffirme son appui indéfectible au droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans un cadre de coopération renouvelé et libre de toute menace ou d'acte

fragilisant la paix. De même, il réaffirme son appui à la solution des deux États indépendants, convaincu que c'est la seule option qui permettra la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine. À cet égard, il exhorte, une fois de plus, à la reprise des négociations directes entre les deux parties, chemin essentiel pour atteindre cet objectif. Pour atteindre ce but, il est nécessaire d'inverser les tendances actuelles sur le terrain, puisque sinon, il sera très difficile pour la Palestine de consolider territorialement son État. Nous regrettons que près de 10 mois après l'adoption de la résolution 2334 (2016), sa mise en œuvre n'ait pas progressé.

Nous remercions et félicitons la République arabe d'Égypte de ses efforts qui ont abouti à l'accord de réconciliation signé au Caire le 12 octobre entre les groupes palestiniens du Hamas et du Fatah, qui représente un pas important sur le chemin de l'unité de la Palestine. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza pour reprendre le contrôle de la bande après une décennie. La réunification de la Palestine, sous un gouvernement unique, légitime et démocratique, est essentielle pour prendre en compte les aspirations de ces peuples, et elle peut permettre d'améliorer substantiellement les conditions de vie à Gaza, qui connaît une situation inquiétante qui peut dégénérer à tout moment en une grave crise humanitaire. Pour que cet accord puisse être efficacement mis en œuvre, il sera fondamental que ces mesures s'accompagnent d'accords en matière de sécurité, du désarmement du Hamas et du renoncement à la violence et à la destruction d'Israël comme objectifs déclarés.

Je voudrais évoquer brièvement le conflit en Syrie. Bien que le processus de cessation des hostilités d'Astana ait permis de faire baisser la violence dans certaines zones du pays, le mois de septembre a été le plus meurtrier en termes de victimes, avec plus de 3 000 morts, et nous continuons d'être témoins de sièges et de famines, d'attaques indiscriminées contre des civils, d'utilisation d'armes chimiques, d'attentats terroristes et de violations très graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous exprimons notre grande satisfaction devant les avancées récentes enregistrées dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres organisations terroristes. D'une manière générale, nous réitérons que ce n'est qu'au moyen d'un processus de transition politique, conduit par les Syriens avec la médiation de l'ONU, conformément à la feuille de route présentée dans la résolution 2254 (2015), qu'il sera possible de mettre fin à cette guerre horrible.

Il est également nécessaire de s'arrêter un moment sur la situation au Yémen. Le conflit armé et la paralysie du processus de paix continuent d'infliger de grandes souffrances à la population yéménite. Il faut immédiatement mettre fin à la violence. Les deux parties au conflit doivent retourner à la table des négociations et reprendre le dialogue sous les auspices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, sans conditions préalables, de bonne foi, urgemment et sans plus tarder, et se mettre d'accord pour mettre fin au conflit armé. Il est également nécessaire que les pays qui ont une influence sur les parties collaborent dans la recherche d'une solution pacifique au conflit. La guerre dévastatrice a laissé le plus pauvre pays du monde arabe au bord de l'effondrement humanitaire et de la famine, provoquant une épidémie de choléra qui entraîne des dégâts supplémentaires. Son peuple demande désespérément l'aide de la communauté internationale. Qui rendra aux milliers d'enfants, de jeunes, de femmes, d'hommes et de personnes âgées leurs vies ou réparera les dégâts provoqués par ce conflit sanglant? Une fois de plus, nous disons que les responsables des atrocités aberrantes commises au Yémen, tant ceux qui appuient sur la gâchette des armes que ceux qui les fournissent et prêtent une assistance logistique, doivent, tôt ou tard, rendre dûment compte devant la justice.

En ce qui concerne l'Iraq et les éventuels effets déstabilisateurs du récent référendum sur l'indépendance au Kurdistan, nous soulignons que la souveraineté, l'intégrité et l'unité territoriales de l'Iraq sont primordiales. Les progrès accomplis dans la lutte contre le terrorisme doivent être consolidés. Il n'est pas possible de mettre en danger ces acquis en laissant le sectarisme diviser à nouveau le pays. L'Iraq doit avancer sur le chemin de la paix et la stabilité.

Enfin, je mentionnerai brièvement la situation au Liban. En août, le Conseil a renouvelé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dans l'objectif principal de renforcer son rôle et de lui permettre d'être plus proactive et visible sur le terrain afin de détecter d'éventuelles menaces à la paix et à la stabilité le long de la Ligne bleue et dans le sud du Liban. Au cours de l'année prochaine, il sera crucial que la mission évalue constamment ses capacités et ses faiblesses, afin de déterminer comment elle peut s'acquitter de son mandat de manière plus efficace, pour ainsi éviter tout autre incident dans une zone si sensible.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je souhaiterais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča pour son intervention très éclairante. Le tableau qui vient de nous être présenté rappelle une réalité, sur laquelle la France n'a de cesse d'attirer l'attention du Conseil : dans une région secouée par des crises majeures depuis plusieurs années, le plus ancien des conflits du Moyen-Orient n'est toujours pas réglé. Or, le temps ne rend pas le conflit israélo-palestinien moins dangereux : loin d'être un statu quo, la situation sur le terrain est marquée par une dégradation quotidienne, liée notamment à la colonisation, qui peut dégénérer en crise ouverte à tout moment; nous l'avons constaté régulièrement au cours des dernières années, et encore récemment autour de l'esplanade des Mosquées. Décennie après décennie, la paix recule aussi dans les discours et les esprits, à mesure que des générations successives de Palestiniens et d'Israéliens perdent l'espoir d'une coexistence pacifique. De même, la multiplication des crises régionales ne conduit pas à banaliser ou à marginaliser le conflit israélo-palestinien : elle accroît son potentiel de déstabilisation, et rend sa résolution plus nécessaire que jamais. Par sa gravité, sa centralité au Proche-Orient, sa dimension symbolique et sa place dans l'imaginaire collectif, ce conflit revêt un caractère profondément mobilisateur, dont la portée dépasse largement les frontières d'Israël et des territoires palestiniens. Toute escalade dans ce conflit porte le risque de conséquences régionales incontrôlables. Et la permanence de ce conflit offre un argument de recrutement aux groupes terroristes actifs dans la région, vis-à-vis desquels nous devons être particulièrement vigilants.

Nous devons en être bien conscients : le conflit israélo-palestinien ne se résoudra pas de lui-même. Sa solution ne viendra ni de l'inertie de ses principaux acteurs, ni de raccourcis illusoires : il n'y a pas d'autre voie que le chemin exigeant vers la paix, fondé sur le respect mutuel et la négociation. Car si le conflit israélo-palestinien est aujourd'hui le plus ancien de ceux qui déchirent le Moyen-Orient, c'est aussi le seul dont la solution est à ce point connue et partagée au sein de la communauté internationale. Malgré la dégradation constante de la situation sur le terrain, les paramètres d'un futur accord n'ont pas changé : deux États vivant en paix et en sécurité le long de frontières sûres et reconnues; des frontières tracées sur la base des lignes de 1967, avec des échanges de territoires mutuellement agréés; Jérusalem pour capitale de ces deux États; une solution concertée, réaliste, juste et pérenne pour les réfugiés palestiniens.

Il n'existe pas d'alternative à la solution des deux États et la vision d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte. Les destins de ces deux peuples sont liés : aucun ne pourra durablement satisfaire ses aspirations nationales en niant celles de l'autre. Pourtant, sur le terrain, c'est une autre réalité que la colonisation des territoires palestiniens est en train d'imposer. La colonisation progresse aujourd'hui à un rythme sans précédent depuis 1967. Elle menace ainsi d'évoluer à terme vers une réalité à un État, où coexisteraient deux régimes de citoyenneté – situation qui serait inégalitaire, donc à la fois inacceptable sur le principe et catastrophique par ses conséquences.

Sur le terrain, les conditions de violences récurrentes existent déjà, comme l'a montré l'attaque qui a fait trois morts à l'entrée d'une colonie de Cisjordanie fin septembre. Soyons clairs : nous condamnons fermement la violence ainsi que toute forme d'incitation à la violence. C'est aussi ce que demande la résolution 2334 (2016). Dans un contexte déjà volatile, les progrès de la colonisation risquent de multiplier les points de friction.

Avec près de 600 000 colons à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, nous approchons du point de non-retour. Pour la seule année 2017, la construction de 12 000 nouvelles unités de logement a été approuvée par les autorités israéliennes, soit un nombre trois fois supérieur à celui de l'an dernier. Au cours des derniers jours, la construction de nouveaux logements a été approuvée pour la première fois depuis 15 ans dans le centre-ville d'Hébron. Hier, 1 300 nouvelles unités de logement ont été approuvées en Cisjordanie, en grande partie dans des colonies situées en profondeur dans le territoire de la Cisjordanie, les moins compatibles avec un futur accord de paix. Aujourd'hui même, l'approbation de plus de 1 300 unités supplémentaires a été annoncée.

Face à ces développements, la position de la France est claire : nous condamnons la colonisation qui est illégale en droit international, comme l'a rappelé la résolution 2334 (2016), mais aussi dangereuse parce qu'elle détruit, tant sur le plan politique que sur le terrain, la possibilité même des deux États. Et sur le plan pratique, nous mettons en œuvre une politique de différenciation entre le territoire d'Israël, avec lequel nous souhaitons poursuivre et approfondir nos

échanges, et les territoires occupés. Dans le cadre de l'Union européenne, cette approche se traduit par des clauses qui excluent les colonies israéliennes du bénéfice des accords que nous signons avec Israël, et par des recommandations spécifiques sur l'indication de l'origine des produits issus de ces colonies. Soyons clairs, cette distinction, également demandée par la résolution 2334 (2016), ne s'apparente aucunement, ni directement ni indirectement, à un quelconque boycott. Et je voudrais redire ici que la France restera extrêmement ferme dans son refus et sa condamnation des appels au boycott d'Israël.

Au-delà des violences, que nous constatons déjà sur le terrain – et que nous condamnons –, la colonisation porte en germe une double impasse : pour les Palestiniens, l'échec de leurs aspirations étatiques; pour les Israéliens, la ruine de leur projet national démocratique.

Enfin, si la préservation de la continuité des territoires palestiniens est indispensable à un futur accord sur le statut final, l'unité politique et territoriale des Palestiniens l'est tout autant pour que cet accord soit viable. Depuis une décennie, nous appelons les Palestiniens à mettre un terme à la division entre Gaza et la Cisjordanie, et à reconstruire leur unité sous l'autorité du Président Mahmoud Abbas et dans le cadre des principes endossés par l'Organisation de libération de la Palestine : la non-violence, la reconnaissance d'Israël et le respect des accords signés.

L'accord signé au Caire le 12 octobre par le Fatah et le Hamas, précédé par la visite 10 jours plus tôt du Gouvernement de l'Autorité palestinienne à Gaza, est un développement encourageant dans cette direction. Ce résultat n'aurait pu être obtenu sans les efforts considérables fournis par l'Égypte, qui se poursuivent et que nous tenons à saluer. Les discussions en cours doivent permettre à l'Autorité palestinienne d'exercer pleinement ses prérogatives dans la bande de Gaza, y compris dans le domaine de la sécurité. Elles doivent également, et aussi rapidement que possible, mettre un terme à la crise énergétique dont la population de Gaza est la seule victime. Elles doivent enfin, à travers les arrangements de sécurité appropriés, faciliter la levée du blocus imposé aux Gazaouis.

La France est l'amie des Palestiniens comme des Israéliens. C'est pourquoi elle se doit de leur tenir un langage de vérité, en les appelant inlassablement à revenir à la table des négociations. Nous souhaitons continuer à agir en ce sens avec nos principaux partenaires. Ainsi, avec nos partenaires de l'Union Européenne, nous restons mobilisés pour aider à la reprise des négociations, en activant tous les instruments dont nous disposons collectivement. Et la France s'associe d'ailleurs à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne.

Dans la région, l'Initiative de paix arabe reste un cadre incontournable pour faire de la paix avec les Palestiniens le premier pas vers une intégration régionale d'Israël, qui se fera au bénéfice de tous. Nous voulons espérer que l'engagement de l'Administration des États-Unis dans un nouvel effort diplomatique aidera à relancer une dynamique de négociation entre les parties, dans le cadre du droit international et de l'objectif des deux États. Parce qu'elle est l'amie des Palestiniens comme des Israéliens, la France ne peut se résoudre à une situation qui conduira les uns comme les autres à une impasse. Le temps est venu d'y mettre un terme.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je rappelle aux orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes maximum, afin que le Conseil puisse mener ses travaux dans les meilleurs délais. Les délégations qui ont de longues déclarations sont donc invitées à les distribuer sous forme imprimée et à en prononcer une version abrégée en salle du Conseil.

J'informe toutes les personnes concernées que nous poursuivrons le débat public pendant l'heure du déjeuner, vu le très grand nombre d'orateurs inscrits.

Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés à l'occasion de ce débat public trimestriel sur une question à laquelle nous avons toujours attaché une importance particulière, à savoir la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Tout d'abord, nous voudrions remercier M. Miroslav Jenča, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de son exposé très utile.

Face à la gravité de la situation actuelle et à des perspectives de paix qui s'amenuisent, le Mouvement des pays non alignés saisit la présente occasion pour réaffirmer sa solidarité indéfectible avec le peuple

palestinien et son soutien sans faille à sa juste cause, tout en renouvelant son engagement à renforcer et coordonner davantage les efforts en faveur d'une solution globale, juste, durable et pacifique à la question palestinienne sous tous ses aspects, y compris la réalisation de la justice et des droits du peuple palestinien, objectif qui reste une priorité pour le Mouvement.

La position de principe du Mouvement en ce qui concerne la question de la Palestine a été clairement réaffirmé il y a près d'un mois, le 19 septembre, lorsque le Comité ministériel des pays non alignés sur la Palestine a publié une déclaration politique d'appui et de solidarité avec le peuple palestinien, approuvée peu après par consensus par les ministres des affaires étrangères du Mouvement.

De plus, les États membres du Mouvement réaffirment que l'occupation israélienne en cours et le conflit israélo-palestinien dans son ensemble continuent de menacer gravement la paix et la sécurité internationales, ce qui requiert une attention urgente et une solution conforme au droit international, aux résolutions pertinentes des Nations Unies et, bien sûr, à la Charte des Nations Unies elle-même. À cet égard, le Mouvement est prêt à contribuer à la recherche d'une solution juste, durable et pacifique, et nous appelons à intensifier les efforts internationaux et régionaux en vue d'atteindre cet objectif, tout en rappelant les responsabilités du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en la matière, comme l'a récemment réaffirmé la résolution 2334 (2016), qui a été accueillie chaleureusement et appuyée par le Mouvement.

Nous estimons que cette résolution offre la voie la plus viable, définissant les conditions et les paramètres d'une solution juste qui préserverait la solution des deux États, sis dans les frontières d'avant-1967, et créerait les conditions nécessaires pour mettre fin à l'occupation, régler de façon juste le conflit dans tous ses aspects et faire de la paix et de la sécurité israélo-palestiniennes une réalité. En outre, le Mouvement continue d'appeler au plein respect et à la pleine mise en œuvre de cette résolution, en soulignant que c'est là un élément fondamental pour remédier à la situation sur le terrain, désamorcer les tensions et favoriser un environnement propice à la recherche de la paix. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de présenter un rapport de fond écrit sur l'application de la résolution afin d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités et de faire en sorte que la manière dont ses dispositions sont mises en œuvre soit bien documentée, en particulier à la lumière du mépris qu'Israël continue d'afficher à l'égard du Conseil de sécurité et de ses résolutions juridiquement contraignantes.

Le Mouvement des pays non alignés se déclare vivement préoccupé par les développements récents dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. En particulier, le Mouvement est préoccupé par la poursuite des politiques et des mesures d'escalade par Israël, Puissance occupante, visant à élargir sa campagne de colonies de peuplement illégales, à continuer à consolider son demi-siècle d'invasion et d'occupation des terres palestiniennes et à violer les droits du peuple palestinien.

Au lieu de cesser ses violations, d'inverser les tendances négatives sur le terrain et de montrer son attachement à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, comme l'exigent le Conseil de sécurité et la communauté internationale, Israël continue de témoigner son mépris au Conseil et de violer ses obligations juridiques. À cet égard, les États membres du Mouvement condamnent énergiquement la récente décision provocatrice prise par Israël, Puissance occupante, de poursuivre ses activités de colonisation, qui constituent une violation grave du droit international et une violation directe et délibérée des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. En outre, nous sommes inquiets et déplorons profondément le mépris flagrant d'Israël, Puissance occupante, pour la décision catégorique prise par le Conseil de sécurité à cet égard, qui a clairement réaffirmé que les activités de peuplement d'Israël n'ont aucune validité en droit et qu'elles constituent une violation flagrante du droit international. Cette résolution exige d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard, notamment celles qui découlent de la quatrième Convention de Genève.

Nous devons également une fois de plus mettre en garde contre le risque élevé de détérioration et de déstabilisation, comme on l'a vu récemment à Jérusalem-Est occupée en raison des actions israéliennes illégales et provocatrices dans la vieille ville et à Haram Al-Charif, qui abrite la mosquée Al-Aqsa, en particulier les tentatives visant à ébranler le statu quo historique des lieux saints, ce qui a considérablement aggravé les tensions et attisé les sensibilités religieuses. Ces

pratiques doivent cesser afin, entre autres, d'assurer la liberté d'accès et de culte des Palestiniens, ainsi que pour assurer le plein respect du caractère sacré des lieux saints et d'éviter toute nouvelle déstabilisation.

La situation à Gaza continue de susciter une grande préoccupation pour le Mouvement, en particulier la gravité de la situation humanitaire. À cet égard, le Mouvement réitère son appel à la levée totale de plus de 10 années de blocus israélien de la bande de Gaza, tout en soulignant que la crise à Gaza doit être examinée sous tous ses aspects conformément au droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU dans le contexte de la situation générale de la poursuite de l'occupation étrangère belligérante et illégitime par Israël du territoire palestinien depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et des appels sans équivoque lancés pour mettre un terme à un demi-siècle d'occupation.

En outre, le Mouvement des pays non alignés se félicite des mesures récentes prises en vue de la réconciliation palestinienne, notamment la signature de l'accord d'unité entre l'Autorité palestinienne et le Hamas le 12 octobre, et exprime son appui entier et résolu aux efforts visant à assurer l'unité palestinienne et le bon fonctionnement d'un gouvernement de consensus national palestinien à Gaza.

Le mois prochain marquera un autre triste anniversaire de la question de Palestine : le soixante-dixième anniversaire de la décision prise par l'Assemblée générale de diviser la Palestine sous mandat via l'adoption de la résolution 181 (II), du 29 novembre 1947. À cet égard, les États membres du Mouvement des pays non alignés réitèrent leurs appels à l'intensification des efforts internationaux visant à réaliser, sans plus tarder, la fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et un règlement juste, durable, global et pacifique, tout en réitérant que le Mouvement est prêt à coopérer et à soutenir tous les efforts pertinents conformément aux décisions prises au dix-septième Sommet du Mouvement des pays non alignés tenu sur l'île de Margarita.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et décisions prises par Israël, Puissance occupante, comme sa décision illégale du 14 décembre 1981, qui vise à modifier le caractère juridique, géographique et démographique du Golan syrien occupé et sa structure institutionnelle, en plus des mesures prises par Israël pour imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique. À cet égard, conformément à notre position de principe, nous exigeons une fois de plus qu'Israël se conforme aux dispositions de la résolution 497 (1981) et se retire totalement du Golan syrien occupé, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

En outre, les États membres du Mouvement insistent sur la nécessité pour Israël de se retirer de tous les territoires libanais, y compris les fermes de Chebaa, les collines de Kfar Chouba et la partie libanaise du village de Ghajar, jusqu'en deçà de la Ligne bleue, conformément aux résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 1701 (2006).

Enfin, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour inviter les États Membres à redoubler d'efforts pour pallier au déficit financier persistant auquel se heurte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de manière à lui garantir un financement suffisant, prévisible et durable tout au long de son mandat, et ce pour qu'il puisse répondre pleinement aux besoins des réfugiés palestiniens et remplir ainsi sa mission humanitaire. À cet égard, nous soulignons la nécessité de continuer de fournir un appui politique, économique et humanitaire pour aider le peuple palestinien et pour renforcer sa résilience, ainsi que les efforts visant à réaliser ses aspirations nationales légitimes, notamment son droit inaliénable à l'autodétermination et à la liberté dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) : Depuis ma prise de fonction en 2007 en tant que Représentant permanent du Liban, combien de séances de cette auguste instance ont été dédiées à la situation dans ma région? Combien de fois avons-nous tous été ici témoins d'une dégradation de la perspective d'une paix au Proche-Orient malgré tant de bonnes intentions, y compris les louables efforts de la France? J'ai, assisté de près, Madame le Présidente, et souvent avec indignation, à ces sentiments d'injustice et de déception grandissants, nourris par trois guerres meurtrières à Gaza, une intensification sans précédent de l'occupation et une pléiade d'initiatives de pourparlers sans lendemain. Tout cela et toujours avec, en filigrane, ces mémoires blessées qu'il semble de plus en plus difficile de guérir et qui nous entraînent dans une triste radicalisation des esprits.

Malgré cette réalité lugubre, il ne faut toutefois pas manquer de saluer l'accord de réconciliation palestinien survenu la semaine dernière et qui ranime, à juste titre, une certaine espérance. À cet égard, i1 convient aussi de remercier l'Égypte pour ses efforts soutenus de médiation.

Or, comment traduire cette espérance dans la réalité lorsque les autorités israéliennes poursuivent leur entreprise acharnée de colonisation, une colonisation illégale, faut-il encore le rappeler, au regard du droit international? Notons seulement l'approbation par Israël de nouvelles constructions à Hébron, une première depuis 15 ans. Ceci devrait, sans plus tarder, être fermement condamné par le Conseil. Cette politique expansionniste, qui dure depuis plus d'un siècle, a été résumée par Ariel Sharon en ces termes. Je cite :

> « Tout le monde doit se déplacer, courir et prendre autant de collines palestiniennes qu'ils peuvent pour élargir les colonies israéliennes parce que tout ce que nous saisissons maintenant restera notre propriété... Tout ce que nous ne prendrons pas leur reviendra. »

Nul besoin de répéter que tant que le Conseil de Sécurité demeurera prisonnier de son impuissance à mettre fin à ces actes de flagrantes violations, on s'éloignera chaque jour un peu plus de la solution des deux États, dans le mépris le plus total des résolutions pertinentes adoptées par cette honorable instance.

Avant de me tourner vers le Liban, j'aimerais, en ces moments difficiles, m'adresser au peuple meurtri de Palestine, pour lui rappeler, sous votre contrôle, Madame la Président, les mots suivants du général de Gaulle, et je cite : « Au bout de nos peines, i1 y a la plus grande gloire du monde : celle des hommes qui n'ont pas cédé. »

Au Liban, mon gouvernement reste fermement attaché à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) dans sa totalité. À cet égard, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a démontré qu'elle menait à bien son épineuse mission, et nous lui renouvelons toute notre confiance. Elle est d'autant plus utile que le contexte reste délicat. En effet, pas un jour ne passe sans qu'Israël ne viole la souveraineté de mon pays ou que ses dirigeants ne l'accablent de menaces incessantes, contrevenant ainsi directement aux dispositions de la résolution 1701 (2006). Je tiens à rappeler que ces violations et ces menaces répétées ont été dûment répertoriées dans des lettres adressées au Conseil par la Mission permanente du Liban auprès de l'ONU. Il est grand temps que le Conseil soit à la hauteur de la lourde tâche qui est la sienne et fasse prévaloir les règles et principes du droit international, en prenant ses dispositions afin de faire cesser de tels actes.

Le Conseil ne pourrait-il pas, au moins, condamner sans tarder les propos inqualifiables de Naftali Bennet, le Ministre israélien de l'éducation, qui, après avoir menacé de renvoyer le Liban au Moyen-Âge, menace à nouveau aujourd'hui même d'attaquer, et je cite « les infrastructures, l'aéroport international et les établissements gouvernementaux » de mon pays? Et c'était bien le Ministre de l'éducation.

Cela fait maintenant plus de 10 années consécutives que l'Assemblée générale adopte, à une majorité écrasante, une résolution demandant à Israël d'assumer sa responsabilité et de dédommager mon pays pour la marée noire qu'il a causée en 2006, suite au bombardement de la centrale électrique de Jiyeh. Mon pays a été lésé, et on ne peut maintenir la paix et la sécurité si les États ne sont pas tenus responsables des dommages qu'ils causent. C'est dans cet esprit que nous appelons à nouveau le Conseil à agir sans plus attendre pour contraindre Israël à s'acquitter enfin de ses responsabilités.

Au sujet de la Syrie, le Liban salue la réduction significative de la violence depuis la signature du mémorandum sur la création des zones de désescalade en mai dernier à Astana. Nous soutenons les efforts des coparrains de ce processus visant à maintenir le cessez-le-feu et à faciliter l'accès humanitaire à l'ensemble de la Syrie. La communauté internationale doit également consolider ces progrès accomplis sur le terrain et appuyer les efforts faits par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, pour relancer les négociations de Genève, en vue de parvenir à une solution politique à cette crise, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil; une solution qui doit tenir compte des aspirations du peuple syrien à vivre dans la paix et la dignité, dans un pays souverain et unifié, et qui ouvrira la voie à un processus de reconstruction viable et au retour dans leurs foyers de millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays.

Avant de clore ce qui pourrait être ma dernière intervention en tant que Représentant permanent du Liban devant cet organe, je ne peux que souhaiter que le Conseil assume enfin et sans tarder ses responsabilités, en vertu de la Charte, ce qui ouvrirait une réelle perspective de paix juste et durable.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Mauro Vieira (Brésil) : Je tiens à exprimer, Madame la Présidente, nos remerciements à la France pour avoir convoqué cette réunion.

Je vais lire une version abrégée de ma déclaration. La version intégrale sera distribuée dans la salle.

Nous sommes satisfaits des nouveaux développements vers la réunification politique de l'État de Palestine, en particulier l'accord du Caire signé ce 12 octobre et les mesures pour étendre à Gaza l'autorité du Gouvernement de consensus national. Nous encourageons les groupes politiques palestiniens à poursuivre leur dialogue. Cependant, nous restons préoccupés par l'expansion continue des colonies illégales dans les territoires occupés, ainsi que par les discussions sur la modification de la loi fondamentale sur Jérusalem adoptée par Israël en 1980 et annulée par la résolution 478 (1980). Il est impératif d'éviter d'autres actions unilatérales qui pourraient entraver le processus de paix.

Le Brésil réitère son attachement intégral à la solution des deux États, vivant côte à côte en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et mutuellement convenues sur la base des lignes d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l' État de Palestine. Nous rappelons la responsabilité fondamentale qui incombe au Conseil de soutenir le retour aux négociations directes entre les parties.

Le Brésil salue la prorogation du mandat de la Mission intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous reconnaissons l'engagement constructif de la France et de l'Italie dans les négociations pour assurer la continuité du mandat dans ses aspects essentiels. La communauté internationale doit apprécier à sa juste valeur la contribution de la FINUL à la stabilité du Liban. Le Groupe d'intervention navale de la Force a joué un rôle indispensable, en prévenant le trafic d'armes aux acteurs non étatiques au Liban et en assurant la formation des Forces navales libanaises. Il faut qu'il continue à être doté des moyens dont il a besoin pour s'acquitter de ses tâches. Nous espérons que le Conseil continuera d'apporter son soutien sans équivoque à la FINUL et qu'il prendra en compte des vues du Gouvernement libanais et des pays fournisseurs de contingents au moment des prochains renouvellements de son mandat.

La situation des réfugiés syriens et palestiniens au Liban préoccupe aussi le Brésil. Tout en reconnaissant l'hospitalité et la générosité du Liban et l'esprit de tolérance qui anime la démocratie libanaise, nous soulignons la nécessité de renforcer la coopération internationale en faveur de ces populations. Il est essentiel d'assurer le financement des plans d'urgence des agences multilatérales, d'améliorer les conditions des communautés d'accueil, de favoriser les initiatives de réinstallation des réfugiés, et de garantir leur droit au retour.

Notre pays a fait sa part, ayant accueilli des milliers de réfugiés touchés par le conflit en Syrie. Notre nouvelle loi sur la migration établit un visa d'accueil humanitaire au Brésil, lequel pourra être accordé aux apatrides et aux ressortissants de pays en situation d'instabilité, de conflit armé, de catastrophe ou de violations graves du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Nous encourageons d'autres pays à prendre aussi des mesures pour accueillir les réfugiés fuyant les conflits au Moyen-Orient pour réduire ainsi la pression exercée actuellement sur des pays en développement plus proches, comme le Liban, la Jordanie et la Turquie.

Pour en venir au conflit en Syrie, nous saluons la conclusion des paramètres pour la mise en œuvre de quatre zones de désescalade, dans le cadre du processus d'Astana. Il faut désormais faire en sorte que ce progrès fait sur la dimension sécuritaire de la crise soit couronné par des avancées tangibles vers une solution politique fondée sur la résolution 2254 (2015). Tout en accueillant avec satisfaction la libération en cours des zones précédemment occupées par Daech dans l'est de la Syrie, nous soulignons l'impératif de respecter le droit international humanitaire durant ces offensives.

Aussi, par rapport à la lutte contre le terrorisme, nous notons une augmentation du nombre de lettres adressées au Conseil de sécurité visant à justifier le recours à une action militaire dans le contexte du contre-terrorisme, en vertu de l'Article 51 de la Charte. Il est essentiel que ces lettres fournissent suffisamment d'informations concernant l'attaque pour laquelle la légitime défense est invoquée, ce qui permettra d'évaluer la proportionnalité et la nécessité de l'usage de la force. Afin de renforcer la transparence, le Brésil suggère la création d'un espace sur le site Web du Conseil pour répertorier ces communications. Nous prenons note avec intérêt des discussions en cours sur la reconstruction et la reprise économique de la Syrie. Il faudra créer des

conditions permettant le retour volontaire, digne et sûr des réfugiés et des personnes déplacées.

Enfin, un mot sur l'Iran. Le Brésil joint sa voix à celles des nombreux pays favorables à la préservation du Plan global d'action conjoint sur le programme nucléaire iranien – un cadre multilatéral solide, juridiquement approuvé par la résolution 2231 (2015), qui joue un rôle clef dans la stabilisation du Moyen-Orient et dans la mise en œuvre du régime de non-prolifération.

La position de longue date du Brésil est que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient contribuerait à la paix dans cette région. Nous ajoutons à cette position traditionnelle un nouvel instrument juridique pour la promotion d'un monde dénucléarisé : le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Brésil a été le premier pays à signer ce traité. Nous encourageons tous les pays à adhérer à ce Traité et nous félicitons vivement notre partenaire dans ce processus, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, lauréate du prix Nobel de la paix en 2017.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Je m'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'occupation par Israël des territoires palestiniens est au cœur de tous les conflits au Moyen-Orient. Cette injustice dure depuis plus de 70 ans et a été exacerbée par les politiques expansionnistes et agressives d'Israël à l'égard des Palestiniens et de l'ensemble de la région. Les États-Unis essaient de retirer cette question de l'ordre du jour du Conseil de sécurité dans le seul but de passer sous silence les souffrances du peuple palestinien résultant de la répression et de l'occupation israéliennes - la plus longue tragédie dans la région du Moyen-Orient, qui se poursuit avec l'appui des États-Unis.

Toute l'histoire d'Israël commence par l'occupation illégale des territoires palestiniens et une série d'attaques effrénées contre ses voisins et d'autres pays du Moyen-Orient – au moins 14 attaques depuis 1948. Avec arrogance et de façon flagrante, ce régime continue de violer au moins 86 résolutions du Conseil, de la résolution 54 (1948) à la résolution 2334 (2016). Ce régime continue de commettre ces violations dans l'impunité totale. Israël continue également de faire fi de tous les régimes internationaux régissant les armes de destruction massive en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques. La détention par ce régime d'armes nucléaires constitue la menace la plus grave pour la sécurité de tous les États du Moyen-Orient.

S'il est vrai que l'occupation israélienne des territoires palestiniens est la principale source d'instabilité au Moyen-Orient, il y a d'autres facteurs qui y contribuent. L'intervention étrangère, l'occupation et l'instabilité qui en résulte ainsi que les tentatives de manipuler les sociétés du Moyen-Orient ont créé des terreaux fertiles pour le terrorisme et les groupes terroristes et extrémistes. Ces groupes, initialement soutenus par les États-Unis et leurs alliés, se sont transformés en monstres qui menacent aujourd'hui ceux qui les ont créés et appuyés à une époque. Les États-Unis essaient d'induire les gens en erreur s'agissant des véritables responsables des causes profondes de l'insécurité au Moyen-Orient. Comme notre guide suprême l'a souligné aujourd'hui, nous n'allons pas perdre notre temps à répondre à des invectives stupides.

Nous n'avons pas négligé les crises graves qui ravagent la région et, à de nombreuses occasions, nous avons proposé des plans pour mettre fin aux conflits armés. Malheureusement, presque toutes nos propositions, y compris celle de lancer un forum pour le dialogue régional, sont tombées dans l'oreille d'un sourd. Cependant, le fait est que ces crises sont perpétuées par ceux qui sont prêts à dépenser leurs dollars pour acquérir de beaux équipements militaires américains. L'équipement militaire et les armes utilisées à l'encontre de femmes et d'enfants au Yémen ne sont pas beaux. C'est plutôt dans les yeux des enfants innocents qui sont tués que réside la beauté.

Je peux affirmer avec assurance qu'aucun pays n'a fait plus que l'Iran pour lutter contre Daech dans la région. Si nous avions des ambitions hégémoniques, l'accord nucléaire n'aurait jamais été conclu. La nouvelle approche et la récente stratégie dangereuse adoptées par l'administration des États-Unis à l'égard de cet accord et de l'Iran vont à l'encontre de la volonté de la communauté internationale. Aujourd'hui, nous constatons que les États-Unis sont plus isolés que jamais à l'échelle mondiale, alors que la bonne foi qui sous-tend

les politiques et les positions de l'Iran est désormais évidente pour la communauté internationale.

Pour terminer, en ce qui concerne le Moyen-Orient, je dirais qu'il n'est pas difficile de trouver la bonne démarche. Cela exige une volonté de dialoguer et de rechercher la paix et la justice s'agissant de ce problème de longue date qu'est la question palestinienne au Moyen-Orient.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la France d'avoir de nouveau attiré notre attention sur cette question importante dans le cadre d'un débat public du Conseil de sécurité consacré au Moyen-Orient.

Nous voudrions également nous associer à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par la représentante de Cuba au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous remercions en outre M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de son exposé.

L'Indonésie a accueilli avec satisfaction l'accord historique conclu la semaine dernière par les dirigeants du Hamas et du Fatah. Nous croyons que l'unité des Palestiniens renforcera leur combat pour parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien grâce à une solution des deux États. L'Indonésie, qui a constamment défendu la cause palestinienne, a toujours appelé à l'unité entre tous les Palestiniens, pour qu'ils puissent s'attaquer ensemble à leurs problèmes communs. Cet accord est une étape importante vers la pleine réunification de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et préserve les chances de créer, dans la paix, un État palestinien. Nous saluons le rôle que l'Égypte a joué à cet égard. L'accord a suscité beaucoup d'intérêt en Indonésie, où il a été chaleureusement accueilli par tout notre peuple. L'Indonésie tient à féliciter les dirigeants du peuple palestinien et se félicite de l'unité palestinienne.

L'Indonésie réitère son appel aux membres de la communauté internationale pour qu'ils s'acquittent de leur obligation de faire avancer la paix au Moyen-Orient en jouant le rôle qui est le leur, comme l'ont fait les dirigeants palestiniens la semaine dernière. Cet appel revêt une importance particulière dans le contexte du Conseil de sécurité, qui doit s'acquitter de sa responsabilité eu égard au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Indonésie a toujours été très préoccupée par la prolongation injustifiée du conflit israélo-palestinien dans l'histoire de l'humanité, avec des conséquences néfastes pour des générations d'enfants qui ont du mal à mener une vie normale. Nous réaffirmons que l'heure est venue de mettre un terme à ce conflit, tout en rappelant l'adoption de la résolution 2334 (2016) en décembre 2016 - une résolution de la plus haute importance –, et en appelant de nouveau à sa pleine mise en œuvre. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a décrit avec sagesse sa vision de la voie qui mène vers la paix et a dénoncé la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, tout en les condamnant catégoriquement comme étant illégales et en violation flagrante du droit international. Les colonies de peuplement demeurent un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Par conséquent, nous sommes consternés par le fait que jusqu'à la date de ce débat public, les États Membres de l'ONU n'aient pas encore reçu de rapport de fond du Secrétaire général, tel que le prévoit la résolution, qui donne des détails sur sa mise en œuvre. En effet, trois de ces rapports trimestriels n'ont pas encore été distribués.

Ma délégation rappelle que quelques mois après l'adoption de la résolution 2334 (2016), le Gouvernement israélien a annoncé la construction d'une nouvelle colonie de peuplement en Cisjordanie, pour la première fois en 20 ans. Cette politique a mis en échec l'autorité du Conseil, en particulier pour ce qui a trait au dispositions essentielles de la résolution 2334 (2016). Dans le cas où l'ONU ne prendrait pas les mesures requises pour l'application de la résolution et ne rendrait pas compte avec diligence au moment voulu, cela reviendrait à céder devant la confiance déplacée d'Israël dans la légitimité de ses agissements et à l'encourager à compromettre la solution juste et durable des deux États.

S'agissant du Yémen, l'Indonésie ne voit d'autre moyen qu'un processus de négociation dirigé par les Yéménites pour mettre fin au conflit, avec la participation de toutes les parties concernées, dans un esprit d'ouverture, de paix et de démocratie. Il n'existe pas de solution militaire au conflit. Le manque de résultats concrets dans le cadre du processus de paix maintient les civils yéménites dans la souffrance, causant chaque jour

de grands dommages à la situation humanitaire dans le pays, laquelle est aggravée par la famine et l'épidémie de choléra. L'Indonésie exhorte les parties à revenir à la table des négociations pour s'employer de bonne foi à obtenir un règlement pacifique.

Quant à la Syrie, l'Indonésie souligne que le processus d'Astana et d'autres initiatives régionales lancées ces derniers mois pour mettre fin aux hostilités locales ont abouti à une réduction considérable des combats dans le pays, grâce à la mise en place de diverses zones de désescalade. Nous insistons sur la nécessité de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Il faut en outre travailler à la reconstruction et à la réhabilitation, et assurer la sûreté et le bien-être des civils en Syrie. L'Indonésie apprécie vivement les activités menées par le personnel humanitaire de l'ONU stationné en Syrie, à savoir les membres du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que ceux du Croissant-Rouge arabe syrien.

Je tiens à rappeler avec force que l'Indonésie ne faiblira jamais, en tant que véritable partenaire dans les efforts déployés pour trouver une solution pacifique en vue d'instaurer durablement la paix au Moyen-Orient, dans son attachement à soutenir la lutte des Palestiniens pour leur indépendance. Toutefois, je voudrais terminer en posant une question à l'Assemblée : combien de débats publics nous faudra-t-il encore tenir sur la question de Palestine avant que des progrès ne soient accomplis sur le terrain? Ce sont des vies qui sont en jeu.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou se réjouit de la tenue du présent débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous sommes reconnaissants à M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour l'exposé qu'il a fait.

Le traitement réservé au problème délicat de la question palestinienne dans une instance comme la nôtre se traduit généralement sur le terrain par des mesures qui portent atteinte à la solution des deux États. La détérioration marquée de la situation humanitaire à Gaza et les divers actes de terrorisme ont tendance à retenir l'essentiel de notre attention dans les débats comme celui-ci. Aujourd'hui, toutefois, nous apprécions l'engagement en faveur de la réconciliation entre les Palestiniens qui a été décidée ces derniers jours, sous les auspices de l'Égypte, démarche dont nous espérons qu'elle fera progresser le processus de paix entre Israël et la Palestine. Nous formons le vœu qu'un tel accord permettra au Gouvernement de consensus national d'assumer à nouveau ses responsabilités dans la bande de Gaza et de mieux répondre aux besoins humanitaires pressants de sa population, s'agissant en particulier de la fourniture des services essentiels. Nous avons également l'espoir qu'il posera les bases de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, sous le contrôle du Gouvernement palestinien légitime et démocratique. Nous escomptons en outre que l'accord, en ayant pour effet d'améliorer les conditions de sécurité, ouvrira la voie à la levée progressive des restrictions imposées à la circulation des marchandises et des personnes en provenance et à destination de Gaza. À cet fin, il est impératif de renoncer définitivement à l'emploi de la violence et de reconnaître l'existence de l'État d'Israël.

Dans ce contexte, il est nécessaire de donner à nouveau un caractère d'urgence à l'action que la communauté internationale doit mener pour promouvoir des négociations directes entre les parties afin de parvenir à la solution des deux États – deux États vivant côte à côte dans la paix et la reconnaissance mutuelle. À cet égard, le Pérou encourage et appuie l'engagement plus manifeste du Quatuor, le soutien renouvelé à l'Initiative de paix arabe à Amman, les bons offices de divers États européens, la mobilisation des États-Unis et les efforts très louables de l'Égypte au nom de la paix. Nous retenons également que, durant sa première visite officielle dans la région, le Secrétaire général António Guterres a affirmé qu'il entendait aider personnellement les parties à reprendre des négociations dignes de ce nom.

Le Pérou, pays attaché au multilatéralisme et au développement du droit international, accorde la plus grande importance au respect des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, comme la résolution 2334 (2016), dans laquelle il est exigé d'Israël qu'il arrête toutes ses activités de peuplement, la destruction de maisons et les expulsions des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Le Pérou note avec préoccupation les rapports établis par M. Mladenov sur l'intensification de ces pratiques tout au long de l'année. Celles-ci font peser un grave danger sur l'intégrité territoriale de l'État palestinien et amenuisent de plus en plus les chances de parvenir à la solution des deux États. En outre, conformément aux dispositions de la résolution 2334 (2016), nous demandons de nouveau à

toutes les parties directement impliquées de mettre un terme aux actes de violence, aux violations des droits de l'homme et aux discours incendiaires, qui exacerbent l'hostilité et accentuent le ressentiment.

À cet égard, le Pérou reconnaît le droit inaliénable d'Israël de préserver sa propre sécurité et son existence au titre de la légitime défense, conformément aux principes de proportionnalité et de légalité. Depuis 1947, époque où le Pérou faisait partie de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, nous maintenons une position claire et inchangée sur la question. Nous soutenons la solution de deux États vivant entre des frontières sûres et mutuellement reconnues sur la base de la coexistence pacifique.

Dans cet esprit, pendant son mandat de membre non permanent du Conseil en 2018 et 2019, le Pérou continuera d'appuyer la facilitation d'un cadre minimal concerté pour la reprise de négociations directes entre les parties, et d'œuvrer à l'amélioration de la situation sur le terrain.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le présent débat public. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général pour son exposé.

Les discussions relatives à la situation au Moyen-Orient rappellent invariablement à notre esprit la violence, les troubles et le conflit qui touchent des millions de personnes dans toute la région. Rien n'illustre mieux cet état de fait que le sort et la souffrance du peuple palestinien. Cinquante ans après le début de l'occupation illégale de leur patrie, l'aspiration des Palestiniens à vivre libres et dans la dignité demeure un idéal distant et insaisissable. Le manque de progrès sur la question palestinienne trahit les espoirs et les attentes de générations de Palestiniens et nourrit de surcroît une hostilité et une discorde qui semblent ne jamais devoir finir dans la région.

Néanmoins, certains aspects du paysage politique du Moyen-Orient donnent aujourd'hui des gages d'espoir. La réconciliation politique entamée au Caire la semaine dernière entre le Fatah et le Hamas constitue une avancée historique. Non seulement elle rétablit l'unité politique dans les rangs palestiniens, mais elle confère aussi une force et une vigueur nouvelles à la cause légitime du peuple palestinien. Nous félicitons les Palestiniens pour cette réalisation singulière et espérons qu'elle se traduira par de réels progrès. Cependant, cela ne suffit pas en soi à rééquilibrer la balance de la justice en faveur des Palestiniens, qui souffrent depuis si longtemps. La communauté internationale doit réaffirmer sa détermination à maintenir cet élan. Il faut en premier lieu qu'Israël lève son siège illégal et tyrannique de Gaza.

Un État de Palestine viable, indépendant et contigu – sur la base des paramètres convenus à l'échelle internationale, entre les frontières d'avant 1967 et avec Al-Qods Al-Charif pour capitale – est la seule garantie viable d'une paix pérenne au Moyen-Orient. Lors de sa récente visite à Gaza, le Secrétaire général António Guterres a évoqué son rêve de voir un jour deux États en Terre sainte. Malheureusement, cette vision est constamment et impudemment battue en brèche par les implantations israéliennes illégales dans les territoires occupés. Comme le Secrétaire général l'a affirmé dans ses rapports présenté au Conseil de sécurité en application de la résolution 2334 (2016), les activités de peuplement ont en fait pris de l'ampleur. Elle s'intensifient. En outre, la pratique systématique qui consiste à déposséder les Palestiniens de leurs maisons et à les forcer à quitter leurs terres et leurs moyens de subsistance en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, se poursuit sans relâche.

Les tentatives unilatérales d'Israël de modifier ou de redéfinir le statu quo en vigueur dans la vieille ville de Jérusalem sont une provocation inacceptable aux yeux de milliards de musulmans dans le monde entier; elles doivent cesser. Cela a été de nouveau souligné lors des tensions qui ont visé la sainte mosquée Al-Aqsa en juillet. Créer une situation alternative sur le terrain ne saurait modifier les réalités historiques, ni neutraliser, voire annuler, les droits légaux des populations vivant sous occupation étrangère, en Palestine pas plus qu'ailleurs.

Une paix juste pour la Palestine n'est pas seulement une question d'importance régionale; c'est une condition préalable fondamentale pour la paix et la sécurité mondiales. La solution des deux États reste une nécessité absolue. Il n'y a pas de « plan B ». Il ne peut y avoir d'autre projet qu'une solution des deux États pour la région.

Les défis auxquels le Moyen-Orient est confronté sont complexes et multiples. En outre, ils sont souvent interdépendants et se renforcent mutuellement, et exigent

donc une coopération et une coordination accrues entre les États de la région.

Le Pakistan réaffirme son appui sans équivoque à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du peuple frère iraquien. Nous sommes convaincus qu'une solution aux problèmes de l'Iraq doit être trouvée au sein d'un État iraquien uni et ouvert, prenant en considération et réconciliant les intérêts du peuple iraquien tout entier.

S'agissant de la Syrie, un processus inclusif de réconciliation politique dirigé et pris en charge par les Syriens est la seule voie qui peut mener à une paix durable dans ce pays. Les pourparlers intersyriens sont cruciaux dans ce sens. Nous espérons que les parties feront preuve de la souplesse et de l'esprit de compromis nécessaires pour surmonter leurs divergences.

La situation au Yémen reste sombre : 15 millions de personnes n'ont pas un accès suffisant à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, tandis que 7 millions sont confrontées à la menace de la famine. Tout cela est exacerbé par les plus de 800 000 cas suspects de choléra. Cela exige un surcroît de diplomatie et une aide humanitaire accrue pour les millions de personnes qui en ont besoin dans le pays.

Pour conclure, le Secrétaire général, M. António Guterres, a souligné dans son discours à l'Assemblée générale cette année que « [f]ace aux divisions qui ébranlent notre monde, nous devons agir pour faire régner la paix » (*A/72/PV.3, p. 1*). Notre marche vers cet idéal commun de paix et d'entente mondiales commence au Moyen-Orient et nulle part ailleurs.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le 2 novembre 1917, il y a exactement 100 ans, une déclaration de l'empire colonial britannique était publiée de manière unilatérale et sans consulter les Palestiniens, à qui appartenaient les terres concernées. Cette déclaration, baptisée la Déclaration Balfour, fut approuvée à l'époque par la Société des Nations, qui tenta de la légitimer en l'intégrant en 1922 à ce qu'on a appelé le mandat britannique.

Ce matin, nous avons entendu notre collègue britannique dire combien le gouvernement de son pays était fier d'avoir publié cette déclaration qui est connue juridiquement et dans le monde entier comme la promesse de donner quelque chose à quelqu'un qui ne le mérite pas, faite par quelqu'un qui n'en a pas la propriété. La Société des nations fonctionnait, à l'époque, comme une entreprise colonialiste, et a reproduit en Palestine les expériences de la Compagnie des Indes orientales et de la British South Africa Company, qui toutes deux ont engendré des régimes racistes, notamment en Afrique du Sud et dans ce qui était alors appelé la Rhodésie du Sud.

L'ONU n'a pas cherché à mettre en garde contre l'erreur de la Société des nations ni à la corriger, comme elle l'a fait pour nombre d'autres questions. Au lieu de cela, elle a conservé la même approche vis-à-vis de la Palestine et a adopté la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale en 1947, qui a permis la partition de la Palestine et la création de l'entité israélienne, entité qui a par la suite pu devenir État Membre de l'ONU, suite aux pressions exercées par des États puissants.

Ce sont l'appui, l'assistance et la protection que certains États accordent à Israël, notamment des membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que l'obstruction systématique et délibérée à la mise en œuvre de dizaines de résolutions visant à mettre fin à cette occupation brutale, qui expliquent l'arrogance d'Israël dans la région comme dans la salle du Conseil. C'est ce qui explique qu'Israël poursuit son expansion et continue de s'approprier les terres palestiniennes arabes, ainsi que de commettre des crimes, des actes d'agression et des violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

La résolution 273 (III) de l'Assemblée générale, adoptée en 1949, énonçait les conditions qu'Israël devait remplir pour que son admission à l'ONU soit acceptée. Israël devait respecter la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui prévoyait la création de l'État palestinien. Il devait également respecter la résolution 194(III) de l'Assemblée générale, adoptée en 1948, qui prévoyait le retour des réfugiés palestiniens dans leur patrie, mais c'est exactement le contraire qui s'est malheureusement passé.

L'ONU a mis en œuvre la moitié de la résolution 181 (II). Elle a permis la création d'Israël en Palestine et a spolié les Palestiniens de leur droit de créer leur État. En outre, elle a complètement renoncé à mettre en œuvre la résolution 194, qui prévoyait le retour des réfugiés palestiniens dans leur patrie. Cela a démultiplié l'injustice subie par le peuple palestinien, qui demeure sous le joug d'une occupation raciste sans précédent dans l'histoire.

Mon pays, comme le sait le Conseil, est une partie prenante débats du Conseil sur la situation au Moyen-Orient, et nous réaffirmons une nouvelle fois que les droits souverains de la Syrie sur les hauteurs du Golan le long des frontières du 4 juin 1967 ne sont pas matière à compromis et que nous ne céderons pas. Toutes nos terres occupées et tous nos droits seront intégralement restitués à leurs propriétaires légitimes – les colons devront quitter nos terres tôt ou tard. Nous ne renoncerons pas à notre droit de recouvrer nos terres occupées et de libérer nos citoyens vivant sous occupation israélienne dans le Golan syrien, et nous utiliserons tous les instruments prévus par les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, ainsi que les résolutions du Conseil.

Le silence suspect et persistant du monde face aux politiques et pratiques d'Israël a encouragé ce dernier à continuer de violer l'accord sur la séparation des forces et les résolutions du Conseil de sécurité. Israël fournit toutes formes d'appui à des groupes terroristes armés dans la zone de séparation, y compris le Front el-Nosra et Daech, et il a permis à ces groupes de prendre le contrôle de sites de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, de telle sorte que la vie du personnel de la mission en est menacée. D'ailleurs, des soldats des contingents fidjiens et philippins ont été enlevés.

Israël continue de commettre des crimes en fournissant un appui, direct et indirect, à Daech et à d'autres groupes terroristes et en lançant des attaques répétées sur les territoires de la République arabe syrienne. Cela signifie que non seulement Israël appuie Daech dans le Golan syrien occupé, mais qu'il appuie également des éléments terroristes à l'intérieur même de la Syrie. Il soutient les bandes terroristes de Daech en Syrie.

Mon pays estime que la responsabilité historique de remédier à ces actions et de rétablir la justice continue de revenir au Conseil de sécurité. L'objectif qui nous réunit ici chaque mois depuis de nombreuses années doit immédiatement se traduire par les mesures qui s'imposent de la part du Conseil de sécurité, si celui-ci est véritablement déterminé à instaurer la paix et la sécurité dans la région, pour mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan syrien. Cela doit inclure le retrait d'Israël des territoires qu'il occupe dans le Golan syrien, en Palestine et dans certaines parties du Sud-Liban jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 et le respect des résolutions 497 (1981), 338 (1973) et 242 (1967).

La Présidente : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Moyen-Orient continue d'être l'épicentre de nombreux conflits armés dus à différentes causes et alimentés par les intérêts d'une multitude d'acteurs qui y participent d'une manière ou d'une autre. Parmi tous ces conflits qui sont une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale depuis les 70 dernières années, il y a le conflit israélo-palestinien dont les négociations n'ont toujours pas abouti. La question palestinienne reste le premier de tous les problèmes qui touchent le Moyen-Orient. Son règlement aurait des retombées bénéfiques en cascade sur les autres crises de la région et favoriserait l'avènement d'une paix durable et le respect mutuel entre les différentes composantes et parties prenantes du Moyen-Orient.

C'est pourquoi le Saint-Siège réaffirme une fois de plus, comme il le fait depuis 1947, son appui sans faille au droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans un climat de respect mutuel et de coopération. Le Saint-Siège réaffirme son soutien à la solution de deux États indépendants, convaincu que c'est la seule option qui permettra la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine.

Le Saint-Siège appelle les autorités israéliennes et palestiniennes à faire preuve de volonté politique afin de parvenir à une solution et de donner à leurs peuples le don précieux que représente le droit de vivre dans la paix et la sécurité. Cette volonté supposerait de s'abstenir de tout acte de provocation, d'incitation à la violence ou de déclaration incendiaire afin d'apaiser les tensions sur le terrain, rétablir la confiance et créer les conditions nécessaires aux négociations. L'appui impartial de la communauté internationale est indispensable pour aider les deux parties à négocier dans la confiance et le respect de leurs droits réciproques et à comprendre que des négociations sincères sont le moyen le plus efficace de parvenir à une issue honorable et mutuellement bénéfique.

Le Saint-Siège prend note avec satisfaction de l'accord conclu récemment entre les Palestiniens qui semble indiquer une véritable volonté de parvenir à une solution durable.

Le Saint-Siège tient à réaffirmer le statu quo historique de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et rejette toute mesure unilatérale visant à le modifier. Ma délégation estime que la Ville sainte doit être un lieu de convergence et de paix et qu'il faut garantir aux fidèles des trois grandes religions monothéistes – le judaïsme, le christianisme et l'islam – et, de fait, à toutes les personnes de bonne volonté un accès libre et sans entraves aux lieux saints.

Ma délégation tient à relayer la profonde gratitude et les vifs encouragements du pape François à tous ceux qui cherchent inlassablement à trouver des solutions politiques justes aux nombreux conflits qui font rage au Moyen-Orient et à aider de toutes les façons possibles les victimes de violences indicibles. Étant donné que les besoins humanitaires de la région demeurent immenses, le Saint-Siège continue de joindre sa voix aux appels en faveur d'une augmentation des financements afin d'aider les réfugiés et les pays d'accueil touchés, en particulier la Jordanie, le Liban, l'Iraq, la Turquie et l'Égypte.

Les droits de tous les citoyens partout au Moyen-Orient doivent être respectés. À cet égard, l'état de droit, notamment le respect de la liberté de culte et l'égalité devant la loi, sur la base du principe de citoyenneté et indépendamment de la race, de l'origine ethnique ou de la religion, est fondamental pour l'instauration et le maintien d'une coexistence pacifique et fructueuse entre personnes et communautés de la région et au-delà.

Si nous voulons que 2017 marque le début d'une ère de paix pour tous les peuples du Moyen-Orient, toutes les parties aux conflits dans la région, leurs alliés étrangers et l'ensemble de la communauté internationale ne doivent ménager aucun effort pour faire taire les armes et entamer des négociations sérieuses en vue de parvenir à des solutions politiques durables aux problèmes, récents comme anciens, du Moyen-Orient.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie aussi M. Jenča de son important exposé devant le Conseil.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Plus de 50 années se sont écoulées depuis le début de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est. Depuis lors, nous avons été les témoins d'une suite sans fin de violations des règles les plus élémentaires du droit international, Israël faisant fi notamment des obligations juridiques que lui imposent les conventions internationales en sa qualité de Puissance occupante.

Les plans et politiques illicites visant à judaïser la Ville sainte, à déformer son identité arabe et à modifier sa composition démographique, en sus de l'isoler du reste du territoire palestinien, se poursuivent, de même que l'expansion illégale des activités de peuplement dans les territoires palestiniens, malgré les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité condamnant les pratiques israéliennes et confirmant leur caractère illicite, dont la dernière en date est la résolution 2334 (2016). Face à cette réalité, la communauté internationale reste incapable de contraindre la Puissance occupante à se conformer à ses résolutions. Il est déconcertant de voir le mépris manifesté par la Puissance occupante à l'égard du Conseil et de ses résolutions, qui sont censées avoir force exécutoire en vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies.

Nous rejetons toutes les mesures unilatérales israéliennes qui visent à changer les faits sur le terrain et à compromettre la solution des deux États à l'intérieur des frontières d'avant 1967. Nous réaffirmons que la paix souhaitée doit être accompagnée de la fin de l'occupation qui dure depuis 50 ans déjà, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, au principe de la terre contre la paix, à la feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe présentée en 2002 à Beyrouth, lesquels se basent sur le mandat qui demande le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens, syriens et libanais jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 ainsi que le traitement de toutes les questions relatives au statut final afin que le peuple palestinien puisse jouir de ses droits politiques.

L'État du Koweït se félicite de l'accord conclu entre les frères palestiniens du Fatah et du Hamas, et salue les efforts déployés par la République arabe d'Égypte pour parvenir à cet accord. La réconciliation nationale entre les frères palestiniens constitue une réalisation historique et un pas important dans la bonne direction pour mettre fin aux divisions qui ont nui à la cause palestinienne. Cet accord ouvre également la voie à l'unification des Palestiniens, qui leur permettra d'être mieux à même de relever les défis auxquels ils sont confrontés, et contribuera à la réalisation des aspirations du peuple palestinien.

Alors que le Koweït s'apprête à devenir un membre élu du Conseil de sécurité pour la période 2018-2019, nous tenons à souligner que nous continuerons d'appuyer la question palestinienne et de faire pression sur Israël, la Puissance occupante, afin qu'il cesse sur-le-champ les activités qui vont à l'encontre de la légitimité internationale et des accords internationaux, y compris la quatrième Convention de Genève de 1949. Nous continuerons de faire tout notre possible pour amener Israël à respecter et à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2234 (2016), et contribuer à l'avancement du processus dirigé par la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et les cinq membres permanents, en sus du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous voulons, par nos efforts, contribuer à l'établissement d'un calendrier qui permettra de mener à bien les négociations entre les parties palestinienne et israélienne afin but de réaliser la solution des deux États.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres États Membres pour vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la délégation française, d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous félicitons également du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016). Toutefois, nous réitérons la position exprimée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés concernant la nécessité d'un rapport écrit de fond qui fournirait un compte rendu utile du processus d'application de la résolution et découragerait la poursuite des violations dont elle fait l'objet. Le rapport devrait également inclure une évaluation des conséquences humanitaires à long terme de ces violations.

Ce débat public se déroule alors que le Premier Ministre, Benjamin Netanyahu, vient d'annoncer que la construction de 3 800 nouveaux logements destinés à des colons juifs a été approuvée en Cisjordanie. L'accélération de l'expansion des colonies est contraire au droit international, en particulier la quatrième Convention de Genève de 1949. Elle témoigne également d'un mépris persistant à l'égard des normes internationales qui sont indispensables pour permettre au Conseil de sécurité de s'acquitter de sa responsabilité principale, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, et constitue également une violation flagrante de la résolution 2334 (2016).

La situation sur place ne peut plus durer. Elle entache la conscience de la communauté internationale. Il est indiscutable que les violations des droits de l'homme associées à l'occupation sont inextricablement liées à l'entreprise de colonisation. Les activités de peuplement que continue de mener Israël dans les territoires palestiniens occupés compromettent gravement la solution des deux États et menacent la viabilité et la continuité territoriale du futur État palestinien. Elles représentent un obstacle persistant à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement de la région du Moyen-Orient.

L'Afrique du Sud tient à souligner le caractère urgent de la levée par Israël du blocus terrestre et maritime illégal de Gaza, qui est entré dans sa onzième année. Le blocus ne cesse d'aggraver la situation socioéconomique et humanitaire déjà désespérée à Gaza. Le taux de chômage à Gaza s'élève à 38,4 %, et le chômage des jeunes et des femmes atteint un niveau choquant, avec 60 % et 84 % respectivement. La dépendance énergétique de la Palestine à l'égard d'Israël ne fait rien pour améliorer cette situation économique et ne peut qu'alimenter la rancœur des jeunes laissés pour compte. L'occupation et la situation à Gaza font qu'il est pratiquement impossible de réaliser les objectifs de développement durable. Les mesures récentes participent d'une pratique de longue date consistant à étouffer le développement d'un État palestinien viable et témoignent d'une attitude hypocrite à l'égard de la recherhce d'un règlement de la crise, qui persiste depuis un demi-siècle sans que l'on trouve de solution.

L'Afrique du Sud se félicite de l'avancée positive que représente l'accord de réconciliation entre Palestiniens, et espère qu'il permettra d'établir une base véritable et unifiée pour gouverner Gaza et renforcer l'unité nationale de la Palestine. Cette unité devrait s'avérer vitale non seulement pour l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens de Gaza, mais également pour que les préoccupations des Palestiniens soient présentées de manière homogène et cohérente.

Ma délégation reste profondément préoccupée par la situation des prisonniers et détenus palestiniens, en particulier les femmes et les enfants. Cette situation

demeure une source de vive préoccupation pour la communauté internationale également. À cet égard, nous appelons Israël à respecter les droits fondamentaux de tous les prisonniers palestiniens et le droit international humanitaire pertinent, notamment la quatrième Convention de Genève. Nous appelons également les autorités israéliennes à appliquer pleinement et immédiatement l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, connu sous le nom de Règles Nelson Mandela, ainsi que les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes, également connues sous le nom de Règles de Bangkok.

Ma délégation est par ailleurs préoccupée par le déficit de financement du budget opérationnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En l'absence d'une solution politique durable, la communauté internationale ne peut se soustraire à ses responsabilités et à ses devoirs à l'égard des réfugiés palestiniens, pas plus qu'elle ne peut renoncer à veiller à ce que l'Office soit en mesure de poursuivre ses travaux sur une base financière solide. De son côté, l'Afrique du Sud continuera d'appuyer l'UNRWA en lui versant des contributions financières. En tant que membre du groupe composé de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud (IBAS), nous fournirons une assistance humanitaire au peuple palestinien par l'intermédiaire du fonds du groupe IBAS. En outre, en coopération avec l'Autorité palestinienne et d'autres organisations internationales, nous finançons des projets à Naplouse et Gaza.

Pour conclure, l'Afrique du Sud convient avec la communauté internationale que le seul moyen d'instaurer une paix véritable et durable entre Israël et la Palestine est de mener des négociations globales et sans condition. Ces négociations doivent porter sur toutes les questions relatives au statut final, notamment l'expansion incessante des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, la levée du blocus illégal de Gaza et l'occupation continue du territoire palestinien. Selon nous, cela contribuerait grandement à l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient et au règlement d'un des conflits les plus longs du siècle écoulé.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je vous remercie également d'avoir organisé le présent débat public sur le sujet important de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča, de son exposé complet et détaillé.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Vice-Premier Ministre vénézuelien au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la déclaration que prononcera la représentante du Nicaragua au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Depuis notre dernière séance sur cette question, en juillet (voir S/PV.8011), Israël a poursuivi ses activités de peuplement à un rythme supérieur à celui de l'année dernière. Les implantations durant la période considérée ont concerné essentiellement Jérusalem-Est, où il a été prévu en juillet de construire plus de 2 300 nouveaux logements. Au regard de la résolution 2334 (2016), Israël n'a pas cessé toutes les activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ni respecté pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard. Les colonies sont illégales au regard du droit international. Elles constituent un obstacle majeur au processus de paix et à la réalisation de la solution des deux États.

La destruction de maisons et d'infrastructures palestiniennes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, s'est poursuivie elle aussi, bien qu'à un rythme plus lent, avec 344 structures démolies depuis janvier 2017, ce qui a provoqué le déplacement d'environ 500 personnes. Autre fait regrettable, le 3 août, des bâtiments scolaires qui accueillaient 175 enfants ont été démolis ou endommagés. Le Gouvernement israélien a affirmé que ces bâtiments avaient été construits illégalement, alors qu'il est pratiquement impossible d'obtenir des permis de construire pour des infrastructures ou des logements palestiniens en Cisjordanie occupée.

Le 26 juillet, la Commission des lois de la Knesset a adopté en première lecture un amendement à la Loi fondamentale : Jérusalem, capitale d'Israël. Si cet amendement était approuvé, il renforcerait davantage le contrôle d'Israël sur Jérusalem-Est.

La question de la violence reste un des principaux facteurs qui empêchent le règlement du conflit. Comme le stipule clairement notre constitution, la Namibie « encourage le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques ». Nous constatons avec

tristesse et préoccupation les morts que les attaques causent dans les deux camps – palestinien et israélien. Nous saisissons cette occasion pour condamner une fois de plus le terrorisme sous toutes ses formes et appeler au dialogue entre toutes les parties.

En dépit des problèmes persistants, nous jugeons encourageant le fait que le Premier Ministre palestinien, Rami Hamdallah, s'est rendu à Gaza au début du mois, ce qui n'était pas arrivé depuis deux ans. Le 12 octobre, le Hamas et l'Autorité palestinienne ont signé un accord de réconciliation qui vise à mettre fin à une décennie de divisions. Cet accord place Gaza et la Cisjordanie sous une autorité unique pour la première fois depuis 2007. Toutes ces mesures sont positives, et nous espérons qu'elles sont indicatrices d'une marche en avant.

Alors que le conflit syrien se poursuit, les efforts récents en faveur de la désescalade suite à la tenue de pourparlers nous paraissent encourageants. Cependant, il reste beaucoup à faire, et nous espérons que le huitième cycle de pourparlers entre Syriens convoqué par M. Staffan de Mistura à Genève permettra de continuer à aller de l'avant.

Le conflit qui persiste au Yémen a de lourdes répercussions sur la vie de 20,7 millions de personnes. Ces personnes ont besoin d'une protection et d'une assistance humanitaires, et 9,8 millions d'entre elles ont cruellement besoin d'aide. On estime que 17 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire. Le pays est également en proie au choléra. Cette crise humanitaire a été provoquée par l'homme et doit être réglée au plus vite.

Tandis que ces conflits se poursuivent dans la région du Moyen-Orient, le conflit israélo-arabe dure lui depuis des décennies. La Namibie est résolument convaincue que mettre fin au conflit israélo-arabe permettra d'écourter d'autres conflits violents dans la région. Nous demandons au Gouvernement israélien de cesser toute construction de colonies de peuplement et d'arrêter de démolir les maisons et infrastructures palestiniennes. Nous réitérons notre appel au retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris de Jérusalem-Est, et exhortons toutes les parties à revenir à la table des négociations afin de faire en sorte que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et en tant que membre légitime de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence française d'avoir organisé ce débat public.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général de son rapport oral détaillé, présenté en application de la résolution 2334 (2016), et nous soulignons une fois de plus la nécessité d'un rapport écrit. Nous nous alignons également sur les remarques concrètes faites par l'Observateur permanent de l'État de Palestine.

En cette cinquantième année d'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes, nous réaffirmons que le Conseil de sécurité doit se montrer déterminé à régler de toute urgence la question palestinienne. Il convient de noter que cette année marque aussi le cinquantième anniversaire de la résolution 242 (1967).

Alors que le Bangladesh est actuellement submergé par l'afflux massif et sans précédent de déplacés de force de l'État rakhine au Myanmar, nous ne pouvons que demeurer profondément préoccupés par l'occupation illégale prolongée et par la situation humanitaire que connaît le peuple palestinien. Le Bangladesh fait face à la situation des Rohingya depuis ces trois dernières décennies et sollicite du Conseil de sécurité qu'il prenne l'initiative collective et décisive de prêter son appui aux efforts diplomatiques bilatéraux déployés par le Bangladesh à l'égard du Myanmar. Il est crucial que le Conseil de sécurité fasse preuve d'une communauté de vues pour trouver des solutions pacifiques, justes et durables à toutes ces crises prolongées, qui, autrement, continueront de poser de graves menaces à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Les violations continues du droit international humanitaire et les violations systématiques des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés ont engendré une culture flagrante d'impunité. En l'absence d'une application efficace du principe de responsabilité par la communauté internationale, la Puissance occupante continue d'imposer la violence aux citoyens palestiniens, en emprisonnant et en maltraitant des centaines d'entre eux dans ses centres de détention, et en dépossédant et déplaçant des milliers de familles

palestiniennes en procédant à la construction et à l'expansion de colonies de peuplement illégales.

Nous partageons les préoccupations exprimées dans le rapport quant à l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Il est évident que les colonies israéliennes illégales et la construction d'un mur à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée sont des projets entrepris dans l'intention délibérée de modifier profondément la composition démographique, le caractère et le statut des territoires palestiniens occupés.

Le Conseil a l'obligation morale de convaincre Israël de cesser immédiatement ses activités de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés, de lever le blocus imposé à la bande de Gaza et de mettre fin à toutes les formes d'occupation. La priorité immédiate doit être de fournir une protection internationale au peuple palestinien, qui souffre depuis des décennies de la politique de peine collective appliquée par Israël. La grève de la faim observée dernièrement par des milliers de prisonniers dans des centres de détention israéliens souligne la nécessité d'efforts soutenus de la part de la communauté internationale pour remédier à leurs revendications et à leur sort.

Sous la direction de notre Première Ministre, le Gouvernement et le peuple bangladais restent déterminés à appuyer la juste et légitime lutte du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la création d'un État de Palestine indépendant, viable, d'un seul tenant et souverain, avec Jérusalem-est pour capitale, dans le cadre de la solution des deux États. Le Bangladesh prend acte de l'évolution de la situation concernant l'unité et la réconciliation politiques en Palestine, que nous considérons comme un pas dans la bonne direction.

Le Bangladesh attend avec intérêt des signes positifs découlant des différentes initiatives régionales et bilatérales prises pour régler la question palestinienne dans le cadre de la solution des deux États. Nous continuons de demander instamment aux acteurs clefs de poursuivre leurs efforts en vue de trouver une solution globale à la question palestinienne, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et sur la base de l'Initiative de paix arabe, de la Feuille de route du Quatuor et du principe de l'échange de territoires contre la paix.

Nous faisons également écho à la nécessité de garantir un financement renforcé, prévisible et durable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat humanitaire en soutien aux réfugiés palestiniens.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Atlassi (Maroc) (*parle en arabe*) : Il m'est agréable de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, et je vous remercie d'avoir pris l'initiative d'organiser un débat sur de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de son exposé très éclairant sur la question.

La Palestine a connu une évolution positive grâce à la réconciliation entre les factions palestiniennes et l'exercice par l'Autorité palestinienne de son autorité sur les territoires palestiniens. Cela servira les intérêts du peuple palestinien et lui permettra de réaliser son aspiration à créer son propre État sur le territoire palestinien, à l'intérieur des frontières de 1967.

Nous réaffirmons que, malheureusement, la question palestinienne reste dans l'impasse, sans aucune possibilité d'ouverture ou de détente qui permettrait aux parties de s'asseoir à la table des négociations, car la communauté internationale est préoccupée par les événements qui ont lieu dans la région et sur la scène internationale. Cette réalité négative se traduit par la détérioration de la situation palestinienne et par l'impasse qui la caractérise depuis 2014.

Malheureusement, Israël continue de mener une politique de colonisation dans les territoires occupés depuis 1967. Cette politique est contraire au droit international, notamment à la résolution 2334 (2016). Les 50 années d'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, la politique de judaïsation et la politique de colonisation ont suscité un sentiment d'échec parmi le peuple palestinien, qui estime que la communauté internationale l'a trahi. Ce sentiment a eu de nombreuses répercussions négatives, se traduisant notamment par une augmentation du niveau de violence et le recours au terrorisme par certains qui pensent qu'ils n'ont pas d'autre option.

Jérusalem est un symbole de coexistence. Elle a un statut spécial non seulement pour la population de Jérusalem, mais également pour les fidèles des trois religions. C'est la Qibla de plus de 3 milliards de

musulmans, et toute tentative de compromettre le statut juridique d'Al-Qods Al-Charif ne fera qu'attiser la haine et inciter les populations à embrasser le terrorisme et à l'encourager dans l'ensemble de la région.

Le Royaume du Maroc et Son Altesse le Roi de Maroc, qui préside le Comité d'Al-Qods, appellent à la création de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, parce que Son Altesse croit que c'est la seule manière de parvenir à la paix, de mettre fin au conflit au Moyen-Orient et de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Son Altesse Royale a souligné à plusieurs reprises et par différents moyens, notamment une lettre adressée au Secrétaire général en juin, les violations israéliennes de la mosquée Al-Aqsa et le danger de la judaïsation de Jérusalem, ainsi que les décisions unilatérales qui ont été prises et la nécessité de mettre fin aux activités de peuplement. Son Altesse Royale a insisté sur l'appui du Royaume du Maroc à toutes les initiatives visant à parvenir à un règlement qui garantisse la création d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967.

Pour conclure, la position du Maroc continuera de se fonder sur les principes de l'Initiative de paix arabe et le mandat de Madrid, qui prévoient l'établissement d'un État palestinien indépendant, sis dans les frontières de juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Adamson, Chargée d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Adamson (*parle en anglais*) : Le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, s'associent à la présente déclaration.

Le 16 octobre, les 28 ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont adopté une déclaration sur le Plan d'action global commun, qui représente l'aboutissement de 12 ans d'efforts diplomatiques menés sous l'impulsion de l'Union européenne et qui a été approuvé à l'unanimité par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. La mise en œuvre réussie du Plan d'action global commun continue à assurer que le programme nucléaire iranien demeure exclusivement pacifique. Tout en exprimant les préoccupations que lui inspirent la question des missiles balistiques et les tensions croissantes dans la région, l'Union européenne réaffirme la nécessité de traiter celles-ci en dehors du Plan d'action global commun et est déterminée à faire en sorte que ce dernier reste un pilier central de l'architecture internationale de non-prolifération.

Le processus de paix au Moyen-Orient demeure en tête des priorités de l'ordre du jour de l'Union européenne. À l'occasion du débat public du 25 juillet (voir S/PV.8011), nous avons réaffirmé les positions de principe de l'Union européenne sur ce sujet, telles que reflétées dans les conclusions successives du Conseil de l'Union européenne, qui témoignent de notre clarté et de notre cohérence. L'attachement de l'Union européenne à la concrétisation de la solution des deux États est l'élément central de notre politique. Une solution négociée à deux États qui mette fin à l'occupation et réponde aux aspirations de part et d'autre est le seul moyen d'instaurer durablement la paix et la sécurité que les Israéliens et les Palestiniens sont en droit d'attendre. C'est aussi pourquoi l'Union européenne continuera de s'exprimer haut et fort lorsque des développements ou des incidents menacent la solution des deux États et sapent le processus de paix.

Nous avons pris note avec une profonde préoccupation des informations transmises par le Coordonnateur spécial Mladenov sur les activités de peuplement et les mesures connexes, en particulier à Jérusalem-Est, notamment le troisième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui souligne le caractère intensif des activités de peuplement depuis le début de l'année 2017.

L'Union européenne déplore vivement les décisions prises cette semaine par les autorités israéliennes de lancer de nouveaux projets et appels d'offre et d'accorder de nouveaux permis pour la construction de plusieurs milliers de logements supplémentaires en Cisjordanie, y compris, pour la première fois depuis 2002, au cœur de la ville d'Hébron. En outre, d'après nos informations, les travaux de construction d'Amihai, première nouvelle colonie en 20 ans, ont été engagés, de même que des travaux de terrassement dans la zone sensible de Givat Hamatos à Jérusalem-Est, où la construction de nouvelles unités de logements compromettrait gravement la contiguïté et la viabilité d'un futur État palestinien. Nous exhortons Israël à revenir sur ces décisions qui vont à l'encontre du droit international et menacent directement la solution des deux États.

La position de l'Union européenne sur la construction des colonies israéliennes et les activités

connexes, y compris les récentes expulsions à Jérusalem-Est et les projets qui entraîneront le déplacement forcé des communautés bédouines en Cisjordanie, est claire et n'a pas changé : l'Union européenne reste fermement opposée à la politique d'implantation que mène Israël, qui est illégale au regard du droit international et, comme l'a réaffirmé la résolution 2334 (2016), met gravement en péril la viabilité de la solution des deux États. La communauté internationale ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations. Les activités de peuplement à Jérusalem-Est compromettent sérieusement la possibilité que Jérusalem devienne la future capitale des deux États.

L'Union européenne est également fermement opposée aux mesures connexes prises dans ce cadre, telles que la poursuite des démolitions et des confiscations – notamment de projets financés par l'Union européenne et ses États membres – dans le Territoire palestinien occupé.

L'Union européenne est vivement préoccupée par le fait que la poursuite du cycle de violence a entraîné d'importantes pertes de vies humaines en Israël et dans le territoire palestinien ces derniers mois. Elle condamne fermement les attentats terroristes et les actes de violence, quels qu'en soient les auteurs et les circonstances. Fin septembre, un incident mortel s'est produit à l'entrée d'une colonie en Cisjordanie, quand un Palestinien a ouvert le feu et tué trois Israéliens, un policier et deux agents de sécurité, en blessant grièvement un troisième. L'Union européenne exprime ses condoléances aux personnes touchées et déplore tous les morts. La résolution 2334 (2016) condamne tous les actes de violence contre des civils. L'Union européenne condamne également fermement toute incitation à la haine ou à la violence, que nous considérons fondamentalement incompatible avec la recherche d'une solution pacifique. Il est essentiel de tenir les engagements qui ont été pris s'agissant de lutter efficacement contre la violence et l'incitation si on veut rétablir la confiance mutuelle et éviter une nouvelle escalade.

J'en viens maintenant à Gaza, où la situation humanitaire désastreuse s'est encore aggravée ces derniers mois, notamment en raison des divisions politiques entre Palestiniens. L'Union européenne a toujours exhorté toutes les factions palestiniennes à travailler ensemble pour répondre aux besoins de la population palestinienne. Une autorité palestinienne unique, légitime et démocratique, ayant plein contrôle sur la Cisjordanie et Gaza, est essentielle pour parvenir à un État palestinien viable.

L'Union européenne se félicite de l'accord signé au Caire le 12 octobre. Nous pensons qu'il peut s'avérer un pas important pour avancer réellement vers la réconciliation entre Palestiniens. L'Union européenne va étudier attentivement les détails de cet accord et ses implications, et nous accueillons positivement l'engagement continu de l'Égypte. Pour peu qu'il soit pleinement mis en œuvre, l'accord peut constituer une étape majeure dans la réalisation de l'unité palestinienne sous une autorité nationale palestinienne unique, légitime et démocratique sur la base du programme de l'Organisation de libération de la Palestine, des principes du Quatuor et des accords existants. L'Union européenne est prête à appuyer pleinement ces efforts et continuera ses concertations avec l'Égypte, ses interlocuteurs sur le terrain et ses partenaires internationaux afin de contribuer à la réussite de ce processus.

L'Union européenne appelle à garantir, conformément au droit international humanitaire, un accès humanitaire sans entrave à Gaza pour les organisations humanitaires nationales, locales et internationales, y compris les organes de l'Union européenne et de tous ses États membres. La situation intenable à Gaza et les récentes tensions à Jérusalem soulignent la nécessité de rétablir un horizon politique. C'est pourquoi l'Union européenne continuera à travailler sans relâche avec les parties, les partenaires régionaux et internationaux, notamment au sein du Quatuor pour le Moyen-Orient, pour favoriser le retour à un processus constructif en faveur d'une solution des deux États négociée, conformément aux paramètres connus, et pouvant mener à une paix durable.

Qu'il me soit permis également de parler du Liban. Le 30 août 2017, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2373 (2017), renouvelant le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour un an. Nous nous félicitons de la résolution et réaffirmons notre plein appui à la FINUL, y compris sa composante maritime, dont le déploiement dans le cadre de son mandat actuel, aux côtés de l'Armée libanaise, est crucial pour maintenir la stabilité et la sécurité dans le sud du Liban et le long des côtes libanaises. La FINUL doit disposer des moyens et du matériel nécessaires pour garantir sa pleine capacité opérationnelle. En parallèle, l'assistance à l'Armée libanaise doit se poursuivre afin de permettre à cette

dernière de maintenir la sécurité dans tout le pays et de lutter contre le terrorisme.

En Syrie, les combats se poursuivent. L'Union européenne est fermement convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit et elle est attachée à l'unité, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'État syrien. Seule une solution politique crédible, conforme à la définition qu'en donnent la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et le Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), garantira la stabilité en Syrie et permettra de venir à bout de Daech et des autres organisations terroristes désignées par l'ONU en Syrie. L'Union européenne soutient pleinement les efforts de l'Envoyé spécial de Mistura à cette fin.

L'Union européenne condamne vivement les violations systématiques, généralisées et flagrantes des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire commises par l'ensemble des parties, notamment le régime syrien. Celles-ci doivent cesser et les auteurs doivent avoir à en répondre. À l'occasion de la manifestation sur la Syrie organisée à New York en marge de l'Assemblée générale, le Haute Représentante Mogherini a lancé le processus de Bruxelles qui vise à maintenir l'attention de la communauté internationale sur le conflit en Syrie ainsi que sur la situation humanitaire qui perdure dans ce pays et à mobiliser les efforts internationaux en faveur d'une solution politique durable, négociée à Genève conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil, au bénéfice du peuple syrien et de la région. L'Union européenne a accepté de redoubler d'efforts pour garantir à la fois la participation pleine et effective des femmes ainsi qu'une consultation et un dialogue suivis avec la société civile dans le cadre du processus politique.

L'Union européenne réaffirme qu'elle ne sera disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive négociée par les parties syriennes au conflit sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève de 2012, aura réellement été amorcée.

En ce qui concerne l'Iraq, nous saluons tout d'abord le fait que les forces iraquiennes - avec le soutien de la Coalition mondiale contre Daech - aient réussi à infliger une défaite rapide à Daech à Haouija. Pour ce qui est du référendum unilatéral organisé dans la Région du Kurdistan iraquien, l'Union européenne continue de soutenir l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. L'Union européenne estime que le dialogue et la coopération constituent les meilleurs moyens de servir l'intérêt général de la population iraquienne, qu'il faut éviter les mesures unilatérales et que toutes les questions non réglées doivent être résolues au moyen de positions consensuelles fondées sur la pleine application des dispositions de la Constitution iraquienne.

L'Union européenne appelle le Gouvernement fédéral iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à renforcer leur coopération fructueuse en matière de sécurité dans la campagne pour libérer Mossoul et à engager un dialogue constructif sur toutes les questions relatives aux volets politique et économique, y compris celles des frontières intérieures contestées. L'Union européenne exhorte également toutes les parties dans la Région du Kurdistan d'Iraq à trouver un terrain d'entente et à rétablir le fonctionnement de ses institutions démocratiques, notamment en organisant des élections régionales.

À cet égard, nous sommes extrêmement préoccupés par le risque d'escalade, surtout à Kirkouk. Il ne peut y avoir de solution militaire à cette crise. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue et s'abstenir de toute nouvelle escalade, et il est essentiel qu'elles s'engagent toutes dans un dialogue constructif sur l'ensemble des questions en suspens, sur la base des dispositions de la Constitution iraquienne.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous remercions M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que le Sous-Secrétaire général pour son exposé. Cette séance d'information du Conseil de sécurité se déroule dans le contexte de faits nouveaux importants qui promettent une ère nouvelle de l'unité palestinienne, grâce à la formation d'un gouvernement d'union nationale palestinien qui représente toutes les factions palestiniennes.

À cet égard, je réaffirme que l'État du Qatar accueille avec satisfaction la signature de l'accord de réconciliation entre le Fatah et le Hamas, ainsi que la formation d'un gouvernement national et l'exercice de ses fonctions dans la bande de Gaza. Conscient de l'importance des efforts de paix menés actuellement au Moyen-Orient, l'État du Qatar affirme l'importance de progresser dans la mise en œuvre de l'accord de réconciliation, afin de réaliser l'unité nationale à laquelle aspire le peuple palestinien.

Nous espérons que ces événements positifs récents seront une incitation supplémentaire à progresser, à passer outre à la stagnation actuelle dans le processus de paix, et à faire renaître l'espoir pour les nations et les peuples de la région. Récemment, le Qatar a tenté de mettre en oeuvre tout ce qui permettra de faire avancer le processus de paix, notamment en soutenant la réconciliation palestinienne et en fournissant une assistance humanitaire à nos frères palestiniens. Nous continuerons aussi à collaborer avec la communauté internationale pour atteindre cet objectif.

La réalisation de la paix tant pour la Palestine que pour Israël exige de toutes les parties qu'elles se conforment au droit international, tout en s'employant activement à créer un environnement propice à la paix et à la sécurité en désamorçant la situation et en respectant les sanctuaires religieux, en particulier Haram el-Charif, afin d'instaurer la stabilité dans la région et d'aider à désamorcer les autres crises. Le Qatar appuie la solution des deux États, en vertu de laquelle les deux pays vivraient côte à côte dans une coexistence pacifique. Cette vision exige la création d'un État palestinien souverain et indépendant à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe, le danger posé par la persistance de la crise syrienne et la menace qu'elle représente pour la paix et la sécurité internationales exigent une intensification des efforts en faveur d'une solution politique. Nous réaffirmons notre position en appui à tous les efforts déployés à cet égard, sur la base de la Conférence de Genève sur la Syrie et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité – notamment la résolution 2254 (2015) – afin de concrétiser les aspirations du peuple syrien à la stabilité et à l'intégrité territoriale de son pays. À cet égard, nous appuyons les efforts visant à désamorcer et à prévenir les tensions, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et au droit international humanitaire. Nous allons intensifier notre coopération avec les partenaires internationaux afin de venir en aide à nos frères et sœurs syriens.

La gravité et la complexité des problèmes rencontrés dans la région du Moyen-Orient exigent des efforts conjoints et l'intensification de la coopération pour faire face à la crise actuelle et mettre ainsi fin à l'extrémisme et au terrorisme. De nouveaux conflits contribuent à la complexité des crises et entravent les efforts internationaux, à un moment où notre région connaît une situation compliquée. Depuis le début du mois de juin, le Qatar subit un blocus que rien ne saurait justifier. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies qui contrevient aux relations amicales entre les États, en créant un climat d'instabilité.

Malgré cet assaut contre le Qatar, et conformément à nos politiques visant à résoudre les conflits par des moyens pacifiques, nous réitérons notre appui aux efforts sincères de médiation menés par S.A. Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de Koweït, et nous exprimons notre gratitude à toutes les nations alliées qui ont soutenu cette médiation. En conclusion, le Qatar renouvelle son engagement à participer activement et positivement à tous les efforts visant à instaurer la paix au Moyen-Orient et à réaliser les objectifs du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Mme Rodríguez Camejo (*parle en espagnol*) : Soixante-dix ans après que l'Assemblée générale a décidé de la partition de la Palestine et jeté les bases de la création de l'État d'Israël, l'État de Palestine n'a toujours pas réalisé son indépendance et les droits du peuple palestinien continuent d'être violés. Jusqu'à ce que la question de Palestine soit réglée sous tous ses aspects, l'ONU et ses organes, dont cette puissante instance, auront la responsabilité historique et permanente d'aider le peuple palestinien à réaliser la paix et à avoir une vie digne, grâce à l'exercice de leurs droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, ainsi que les droits des réfugiés.

Les membres du Conseil ont souligné à maintes reprises que le statu quo n'est pas viable. Le Secrétaire général a signalé, à l'issue de sa visite en Israël et en Palestine, que nous ne devons pas permettre que l'impasse du processus de paix aujourd'hui aboutisse demain à une escalade. Alors que les 50 longues années d'occupation se transforment progressivement, voire immédiatement, en une annexion, il est de plus en plus évident que le statu quo est loin d'être statique. Au contraire, nous assistons à une détérioration constante de la situation sur le terrain, ainsi qu'à une spoliation systématique du peuple palestinien, ce qui réduit à néant tout espoir de parvenir à la liberté, à l'égalité des droits et à une paix juste.

L'exemple de la campagne de colonisation israélienne continue, déclarée illégale par le Conseil de sécurité, est la preuve irréfutable de la tendance croissante à des déplacements. Le mois dernier, Israël a annoncé des plans visant à évacuer Soussiya et Khan al-Ahmar dans la zone C de la Cisjordanie, des communautés vivant sur des terres prétendument destinées à l'expansion des colonies de peuplement. En outre, en août, les autorités israéliennes ont émis une ordonnance militaire qui renforce l'administration publique, consolidant ainsi la situation des colons à Hébron. Le groupe israélien, La paix maintenant, a averti qu'une telle ordonnance officialise le système d'apartheid dans la ville.

La faction israélienne Union nationale a annoncé, lors de sa conférence de septembre, un plan audacieux qui prévoit l'annexion du territoire occupé et le déplacement et la privation des droits des Palestiniens, lesquels ne sont pas disposés à renoncer à leurs droits inaliénables. Avec leur rhétorique incendiaire qui enflamme les esprits, le Gouvernement et les responsables militaires israéliens, y compris le Premier Ministre lui-même, encouragent ce type de plans extrémistes. Le Comité réitère les appels répétés du Conseil demandant aux deux parties de s'abstenir d'actes de provocation et d'incitation et de déclarations qui enflamment les esprits.

Le Conseil ne doit pas passer outre à ces faits graves. En outre, nous ne sommes pas condamnés à l'échec collectif, car il existe certainement une issue à cette situation. Il existe un consensus sur le fait que les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, non seulement violent le droit international, mais menacent aussi gravement la viabilité de la solution des deux États. La résolution 2334 (2016) donne aux États membres les moyens d'inverser les tendances négatives sur le terrain, de préserver la solution des deux États et, conformément au mandat confié par la Charte au Conseil, de promouvoir la cause de la paix et de la sécurité.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est prêt à soutenir le Conseil dans ses efforts pour trouver les voies et moyens pratiques propices à l'application intégrale des dispositions de cette résolution. En outre, conformément aux recommandations qui figurent dans son rapport annuel de 2017 à l'Assemblée générale (A/72/35), le Comité prie le Secrétaire général de présenter par écrit les rapports qu'il adressera au Conseil quant à l'application des dispositions de la résolution et de proposer des moyens concrets d'engager la responsabilité d'Israël pour ses activités de peuplement illégales et d'autres violations du droit international.

Le Comité se félicite de la volonté politique nécessaire dont ont fait preuve les parties pour faciliter la réconciliation palestinienne et créer les conditions permettant le fonctionnement effectif d'un gouvernement palestinien de consensus national. Nous voudrions saluer le rôle constructif joué par l'Égypte à cet égard. Le Comité appuie toutes les initiatives tendant à promouvoir l'unité des Palestiniens et exige de nouveau qu'il soit mis fin au blocus israélien illégal imposé à Gaza depuis 10 ans. De même, il salue les efforts diplomatiques en cours visant à concrétiser la solution des deux États, menés entre autres, par la Chine, la Fédération de Russie, les États-Unis et les pays arabes.

Afin d'appuyer le processus d'édification de l'État de Palestine, le Comité poursuit l'expansion de son programme de renforcement des capacités, entre autres, en finançant la participation d'un fonctionnaire palestinien à une formation, prévue en France, sur les négociations multilatérales sur l'environnement, et de trois autres à une formation, qui doit avoir lieu en Allemagne, sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l 'horizon 2030.

Le mois dernier, les dirigeants de la planète réunis à New York à l'occasion du débat général annuel ont réaffirmé leur foi dans le multilatéralisme et dans un ordre international fondé sur des normes en tant que voie unique pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Si nous voulons redonner espoir aux citoyens ordinaires et améliorer leurs conditions de vie, si nous voulons que la réforme de l'ONU tourne autour de la prévention et du règlement des conflits, et si nous voulons instaurer une paix durable au Moyen-Orient, alors le Conseil doit agir d'urgence. Dans cet esprit, le Comité demande à tout le monde de redoubler d'efforts en vue de la concrétisation de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de la Conférence de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Almahmoud (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de féliciter, au nom des Émirats arabes unis, la République française amie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, ainsi que de présider cet important débat trimestriel. Je voudrais aussi remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, de l'exposé qu'il a présenté ce matin.

Les Émirats arabes unis appuient les efforts régionaux et internationaux visant à relancer le processus de paix au Moyen-Orient, qui ont abouti à l'adoption de la résolution 2334 (2016) et à la signature de l'accord interpalestinien au Caire la semaine dernière. Nous saluons à cet égard les efforts consentis par la République arabe d'Égypte sœur pour unir les rangs des Palestiniens et promouvoir la stabilité dans la région.

Malgré les efforts internationaux sérieux visant à instaurer la paix dans la région, Israël continue de violer le droit international et les résolutions pertinentes ainsi que d'étendre ses activités de peuplement illégales, entravant ainsi la solution des deux États. Les pratiques illégales israéliennes à l'égard des Palestiniens ont pour conséquence la détérioration de la situation humanitaire, économique et sociale dans les territoires palestiniens occupés, laquelle est exploitée par les organisations terroristes et ceux qui les soutiennent pour propager l'extrémisme et la violence au Moyen-Orient.

C'est pourquoi les Émirats arabes unis insistent sur la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, dont celui d'établir un État palestinien indépendant sur les frontières de juin 1967, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif, conformément aux résolutions pertinentes, à l'Initiative de paix arabe et au mandat de la Conférence de Madrid. Nous insistons aussi sur la nécessité de fournir au peuple palestinien l'aide nécessaire pour répondre à ses besoins et de lui permettre de bâtir son État et d'atteindre les objectifs de développement durable, à l'instar de tous les autres peuples. Les Émirats arabes unis ont versé des contributions financières à Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour lui permettre de fournir les services de base aux réfugiés palestiniens, dont des denrées alimentaires, l'éducation et des soins de santé.

Il importe de continuer de s'employer à parvenir à un règlement juste et global de la question palestinienne. Pour notre part, nous nous attachons à jouer un rôle régional actif en vue de retour de la stabilité dans notre région arabe, qui pâtit de nombreux conflits et crises graves, et où l'insécurité et l'instabilité ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, déplacé les habitants et détruit l'infrastructure économique et sociale des pays.

Il ne fait aucun doute que ce sont les provocations, les interventions et l'appui à l'extrémisme et au terrorisme des États voyous de la région qui ont déstabilisé la région et menacé la sécurité internationale. La communauté internationale se doit donc de contraindre ces États à remplir les obligations qui leur incombent au titre du droit international et de la Charte des Nations Unies et à arrêter de semer le conflit et le chaos dans la région et dans le monde. Elle doit aussi demander des comptes aux États qui soutiennent et financent le terrorisme, et se montrer intransigeante avec ceux qui fournissent appui et sanctuaires aux groupes terroristes qui causent des ravages dans la région.

Pour terminer, les Émirats arabes unis voudraient réaffirmer que seul un règlement politique des crises en Libye, en Syrie et au Yémen peut y rétablir la stabilité. Nous réitérons à cet égard notre appui aux efforts de paix que déploient les Nations Unies pour amener les parties au conflit dans ces pays à ouvrir des négociations en vue de parvenir à des règlements politiques globaux.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Haidara (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance, qui nous donne l'occasion de nous pencher sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Jenča, de son exposé édifiant.

Le Nigéria s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Après des années de tensions, nous nous félicitons de la décision du Hamas d'accepter les conditions du Gouvernement de Ramallah en vue de la réunification de la Cisjordanie et de la bande de Gaza au sein d'une seule entité, régie par les mêmes lois et un même gouvernement. À cet égard, le Nigéria se félicite de la signature, le 12 octobre au Caire, de l'accord interpalestinien. Nous félicitons le Président de l'État de Palestine et toutes les autres parties prenantes concernées pour ce succès. En particulier, nous voudrions exprimer notre profonde gratitude au Gouvernement égyptien pour le rôle crucial qu'il a joué dans la facilitation de

cet accord. Nous croyons que cet accord facilitera la réouverture des points de passage, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, et permettra de lever les obstacles à l'appui international à la croissance, la stabilité et la prospérité de Gaza, qui sont essentielles aux efforts déployés pour parvenir à une paix durable.

Il est essentiel de poursuivre les contacts avec Israël, les autorités palestiniennes et la région à l'appui de ce processus. Entre-temps, il importe au plus haut point de remédier à la situation humanitaire à Gaza, qui a des répercussions sur la santé et le bien-être social et économique de la population. À cet égard, nous encourageons la communauté internationale à prendre les mesures qui s'imposent. Nous voudrions saisir l'occasion offerte par ce débat pour souligner que la poursuite des activités de peuplement par Israël, qui sont illégales au regard du droit international, porte atteinte à la solution des deux États. C'est une question qui nous préoccupe vivement. La solution des deux États est au cœur du processus de paix au Moyen-Orient. Elle jouit de l'appui de la communauté internationale et est considérée dans une large mesure comme la voie qui mène vers une paix durable entre les deux parties. Nous exhortons les dirigeants politiques israéliens à démontrer leur attachement à la solution des deux États.

Nous invitons les États qui ont de l'influence sur les parties à les encourager à reprendre le dialogue sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, de la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient, de l'Initiative de paix arabe et des accords déjà conclus entre les parties. Le Nigéria réaffirme son appui indéfectible à la solution des deux États, qui permettrait à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al-Moumani (Jordanie) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais féliciter la France pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je voudrais en outre remercier M. Jenča de son exposé très utile.

Les membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale ont réaffirmé dans diverses instances internationales l'importance d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Ceci démontre notre conviction que la stabilité de cette région est dans l'intérêt de la région et de l'ensemble de la communauté internationale et peut nous aider à parvenir à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes d'accord sur ce point commun et en ce qui concerne le souhait de parvenir à la paix et la nécessité de prendre en compte les aspirations des peuples à la stabilité. Nous réaffirmons que la paix ne sera instaurée que grâce à la coopération et au dialogue, ainsi qu'à des efforts conjoints pour s'attaquer aux causes profondes de ces conflits et aborder ces conflits objectivement, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Jordanie a joué un rôle important dans le paysage politique du Moyen-Orient, notamment grâce à notre politique étrangère sage et équilibrée dans une région ravagée par des conflits. Nous sommes un havre de paix et nous entretenons des relations étroites avec différents partenaires régionaux et internationaux. Nous comptons mettre à profit ces relations pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région, lutter contre le terrorisme et trouver des solutions pacifiques aux conflits, en particulier le conflit israélo-arabe. Parvenir à une solution durable et globale à la question palestinienne est un élément important pour instaurer la stabilité politique dans la région. Nous saluons tous les efforts déployés en vue de parvenir à un règlement juste de cette question, qui permettraient de faire avancer le processus de paix et de relancer les négociations entre Israéliens et Palestiniens, selon un calendrier précis et sur la base de la solution des deux États. C'est le seul moyen de régler cette question.

L'avenir d'Israël et son acceptation dans la région et le monde arabo-musulman sont liés à l'avenir de l'État palestinien. Il n'y aura pas de paix entre les deux parties tant qu'il ne sera pas mis un terme à l'occupation israélienne et tant que ne sera pas créé un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. S'agissant de cette question, nous devons prendre en considération de nombreux éléments, notamment le consensus arabe, musulman et international sur la solution des deux États. Ce point a été réitéré dans l'Initiative de paix arabe qui définit l'horizon politique nécessaire à une solution pacifique, qui répondrait aux aspirations du peuple palestinien tout en tenant compte des intérêts israéliens.

La Jordanie a déployé des efforts considérables pour défendre les lieux saints à Jérusalem et préserver leur importance historique et juridique, dans le cadre de la protection hachémite historique des lieux saints musulmans et chrétiens. Nous avons lancé des initiatives

diplomatiques au sein de nombreuses instances internationales, en particulier l'UNESCO, et promu un consensus arabe et international sur un certain nombre de résolutions qui visent à maintenir Jérusalem à l'ordre du jour du Conseil exécutif de l'UNESCO et qui réitèrent que les mesures juridiques et administratives prises par Israël pour modifier le caractère et le statut juridique d'Al-Qods sont nulles et non avenues. Je voudrais réitérer l'importance de la dernière résolution adoptée par les 58 États membres du Conseil exécutif de l'UNESCO.

Nous réitérons l'importance de l'accord de réconciliation nationale entre les Palestiniens. Il s'agit d'un premier pas important pour mettre un terme aux divisions et promouvoir l'unité nationale palestinienne, contribuant ainsi à la création des conditions propices aux négociations israélo-palestiniennes en vue de la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous appuyons les efforts déployés par l'Égypte et nous saluons son rôle dans la réconciliation nationale palestinienne.

En ce qui concerne la crise syrienne, nous mettrons à profit nos relations avec toutes les parties prenantes pour instaurer la paix en Syrie. Nous avons conclu un accord avec les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de mettre un terme à la violence dans le sud et l'ouest de la Syrie. Nous soulignons l'importance qu'il y a à trouver une solution politique à la crise syrienne, qui préserverait l'intégrité territoriale de la Syrie, assurerait un avenir meilleur au peuple syrien et répondrait à ses aspirations et faciliterait le retour des réfugiés syriens et la reconstruction du pays.

Nous réaffirmons notre engagement à coopérer avec tous les acteurs internationaux pour instaurer un environnement pacifique et stable sur l'ensemble du territoire syrien afin de garantir l'accès à l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et de promouvoir la stabilité dans l'intérêt du peuple syrien, qui a connu sept années de violence. Nous espérons que le processus de paix d'Astana et les pourparlers de Genève, menés tous les deux sous les auspices des Nations Unies, permettront de promouvoir le processus politique en prenant en considération les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015).

Nous réitérons qu'il importe de mettre fin à la crise yéménite pour rétablir la légitimité et le calme au Yémen, sur la base de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son Mécanisme de mise en œuvre, ainsi que de la Conférence de dialogue national et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015)..

Nous soutenons le plan approuvé par l'ONU qui consiste à relancer le processus de paix en Libye et espérons que nous serons en mesure d'offrir au peuple libyen un bon mécanisme de transition.

Enfin, nous mettrons tout en œuvre pour éliminer l'extrémisme et le terrorisme qui déstabilisent le Moyen-Orient. Nous réaffirmons qu'il importe de combattre le terrorisme à tous les niveaux, théorique comme pratique, ce qui suppose une action internationale au Moyen-Orient et ailleurs. Les peuples de la région veulent la paix et la stabilité et des solutions pacifiques aux crises. Pour promouvoir le développement économique et durable, il est crucial de stabiliser la situation et d'investir dans l'avenir, nos jeunes et les générations futures.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

Mme Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous réjouissons de la tenue du présent débat public du Conseil de sécurité et faisons nôtre la déclaration prononcée par la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Une fois de plus, nous exprimons notre profonde inquiétude au sujet de la situation au Moyen-Orient, en particulier quant à l'absence de progrès tangibles sur la voie d'une solution juste, pacifique, globale et durable au conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit arabo-israélien. Il est regrettable qu'il n'y ait eu, depuis la dernière fois que le Conseil s'est réuni pour examiner la question, aucune amélioration sur le terrain. L'occupation du territoire palestinien se poursuit, tout comme la confiscation de terres et de biens palestiniens, la construction et l'expansion de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, le phénomène des déplacements forcés, toute la gamme des politiques et pratiques d'implantation illégale et la punition collective du peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité doit adopter des mesures concrètes pour mettre fin sans délai à cette injustice historique. Il lui faut également faire cesser le blocus, qui dure depuis près d'une décennie, de la bande de Gaza, où plus de 2 millions de civils palestiniens sont plongés dans une profonde crise socioéconomique et humanitaire.

Cuba note et appuie les initiatives engagées pour obtenir la reprise de négociations directes entre Palestiniens et Israéliens et promouvoir la réconciliation et l'unité parmi les Palestiniens. Notre pays maintiendra son soutien à une solution globale, juste et durable au conflit palestino-israélien qui soit fondée sur la solution des deux États et permette aux Palestiniens de jouir de leur droit à l'autodétermination et de disposer d'un État libre, indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, entre les frontières d'avant 1967, et aux réfugiés d'exercer leur droit au retour. Nous conserverons également notre appui à l'accession de la Palestine au statut de Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies.

S'agissant du Golan syrien, Cuba exige la fin de l'occupation israélienne et réaffirme que toutes les mesures prises jusqu'à présent ou actuellement en vue de modifier le statut juridique, physique et démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, de même que les mesures adoptées par Israël pour exercer sa compétence sur ce territoire et l'administrer, constituent des violations du droit international, des accords internationaux, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et la quatrième Convention de Genève.

Cuba souhaite un dialogue constructif et respectueux entre les peuples de la région afin qu'il soit mis un terme à la violence, à l'ingérence dans les affaires intérieures, aux agressions étrangères et aux conflits au Moyen-Orient.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier la France d'avoir, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Une Palestine indépendante, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël, est l'unique solution à la question de Palestine. Nous estimons que le seul moyen viable d'y parvenir consiste à ce qu'Israël se retire des territoires occupés pour revenir aux frontières d'avant 1967 et permette aux réfugiés de réinvestir les terres qui leur appartiennent de plein droit.

Le Conseil de sécurité a fait ce qu'il fallait en adoptant la résolution 2334 (2016) en décembre 2016, document historique où il a exigé qu'Israël arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Conseil a indiqué de façon extrêmement claire qu'il ne reconnaîtrait pas la moindre modification des frontières du 4 juin 1967, y compris pour ce qui concerne Jérusalem, hormis celles dont les deux camps conviendraient par la négociation.

Les Maldives condamnent fermement les restrictions imposées par la Puissance occupante qui tendent à altérer le statu quo historique et juridique à Jérusalem-Est, notamment l'esplanade des Mosquées, y compris la mosquée Al-Aqsa. Le Gouvernement maldivien engage Israël, Puissance occupante, à cesser immédiatement ses activités illégales et à respecter ses obligations juridiques internationales, notamment celles qui lui sont faites par les résolutions applicables du Conseil de sécurité.

Les Maldives accueillent également avec satisfaction le troisième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) et s'associent aux demandes qui ont été faites pour qu'il soit établi des rapports écrits de fond à l'appui des tâches du Conseil pour progresser dans la réalisation des objectifs de la résolution. Nous jugeons qu'il importe de recenser dûment les faits, en particulier quand Israël, Puissance occupante, continue de faire fi des résolutions juridiquement contraignantes du Conseil.

Les Maldives prient le Conseil de redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de la résolution afin d'obtenir qu'Israël mette fin à l'occupation illégale de la Palestine et du Golan syrien, reconnaisse et respecte la souveraineté de l'État indépendant de Palestine et autorise le retour des réfugiés. Le Conseil a la responsabilité solennelle de faire appliquer ses propres résolutions. Il est garant des espoirs et des aspirations des opprimés. Donnons-leur des raisons de continuer d'espérer.

Les espoirs de ce genre font défaut en Syrie. Le conflit qui a cours dans ce pays chargé d'histoire est dans sa septième année. Depuis qu'il a débuté, des centaines et des milliers de personnes ont été tuées, les habitants ont été déplacés par millions, des hôpitaux et des infrastructures de base ne sont plus que ruines et des villes entières ont été détruites, et avec elles le patrimoine culturel du pays. Le peuple syrien continue de vivre dans la peur d'un avenir incertain. Les Maldives engagent instamment la communauté internationale et les membres du Conseil de sécurité à mettre immédiatement fin au conflit.

En Palestine comme en Syrie, une valeur importante des droits de l'homme manque à l'appel, alors qu'elle est au cœur du conflit. Il s'agit du respect des droits fondamentaux. Cela ne demanderait pas un effort démesuré aux belligérants du conflit syrien de respecter les droits de l'homme des uns et des autres. De même, il ne coûterait pas grand-chose à Israël de respecter les droits fondamentaux et la dignité humaine des Palestiniens. Le respect du droit de la Palestine à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté est dans l'intérêt de tous.

Telles sont les valeurs que les Maldives promouvront et apporteront aux travaux du Conseil de sécurité si elles sont élues à un siège non permanent pour la période 2019-2020. Nous travaillerons avec toutes les parties concernées à l'élaboration de solutions communes pour une destinée commune, une destinée de paix durable.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je félicite la France de son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci.

La Norvège est préoccupée par la récente escalade militaire dans le nord de l'Iraq. Nous exhortons toutes les parties à régler le conflit par des moyens pacifiques. Une nouvelle escalade ne fera qu'exacerber la difficile situation humanitaire que vivent des millions de civils iraquiens. Il est désormais vital que nous restions unis dans nos efforts pour combattre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). L'EIIL a perdu la majeure partie de son territoire, aussi bien en Iraq qu'en Syrie, ce qui est, pour beaucoup, dû aux efforts de la Coalition mondiale contre Daech et de ses partenaires.

En Syrie, l'évolution de la situation à Raqqa est prometteuse. Dans le même temps, l'accès humanitaire reste difficile, en dépit de la mise en place de zones de désescalade. Nous appelons donc le Conseil à veiller à ce que les acteurs humanitaires aient accès à toutes les zones de Syrie où une assistance est nécessaire. Nous demandons également au Conseil d'aider à l'obtention d'un règlement politique viable du conflit, car c'est le seul moyen d'entraîner une réduction durable de la violence et de prévenir de nouvelles guerres à l'avenir.

Une paix, une sécurité et une prospérité durables pour les Israéliens comme pour les Palestiniens ne pourront se matérialiser que grâce à une solution négociée à deux États. La Norvège accueille avec satisfaction les efforts que déploient actuellement les États-Unis pour relancer les pourparlers et se tient prête à appuyer un processus politique. La situation est fragile car le processus politique est au point mort depuis longtemps. Le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, un groupe de donateurs internationaux pour la Palestine, s'est réuni à New York le 18 septembre pour faire le bilan du processus d'édification de l'État palestinien et apporter son appui à une solution négociée prévoyant deux États. Le Comité spécial de liaison a discuté des moyens susceptibles d'améliorer l'économie palestinienne et a évoqué la détérioration de la situation humanitaire à Gaza. Les priorités stratégiques de la Norvège, Présidente du Comité spécial de liaison, sont triples : la viabilité du budget de l'Autorité palestinienne, un développement économique durable axé sur l'énergie et l'eau, et le relèvement de Gaza.

La Norvège se félicite de l'accord signé le 12 octobre au Caire par le Fatah et le Hamas. Il s'agit d'une étape importante sur la voie du retour complet de l'Autorité palestinienne à Gaza. Nous saluons les efforts de l'Égypte et engageons toutes les parties à tirer parti de cette occasion. Les efforts visant à améliorer la situation humanitaire des Gazaouites sont vitaux.

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire au Yémen. Toutes les parties doivent respecter les droits de l'homme universels et le droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne les droits et les besoins des enfants.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : La question palestinienne reste le défi principal lancé à la stabilité tant régionale que mondiale. Un État de Palestine indépendant fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, est la seule voie qui mène à une paix juste, globale et durable, et propre à garantir la sécurité des deux parties.

Parallèlement, nous devons tous reconnaître à quel point il est important de préserver le statut historique et le caractère sacré du Haram el-Charif. La crise de juillet nous a une nouvelle fois rappelé que les tentatives visant à modifier le statu quo mettraient en péril la coexistence pacifique. Si nous voulons prévenir de nouvelles crises, les mesures de provocation qui enfreignent les résolutions pertinentes de l'ONU doivent être évitées. En outre, les mesures contraires au droit international,

en particulier la poursuite des activités de peuplement, qui nuisent à la perspective d'une solution à deux États, doivent cesser. Par-dessus tout, l'on attend d'Israël qu'il fasse montre d'une volonté politique de paix durable, qu'il mette fin à l'occupation et qu'il commence à œuvrer en faveur d'un avenir harmonieux avec ses voisins.

Nous avons toujours souligné que parvenir à une paix durable exige également que les Palestiniens fassent entendre leurs légitimes exigences en matière d'unité. Par conséquent, nous accueillons avec une immense satisfaction l'accord de réconciliation signé le 12 octobre entre les représentants du Fatah et du Hamas. Nous félicitons le peuple de Palestine de cette avancée importante vers l'unité nationale. Nous continuerons d'aider nos frères et sœurs palestiniens à mener ce processus à bon terme. L'accord évoque clairement le fait de mettre fin à l'occupation et d'établir la souveraineté de l'État palestinien sur tous les territoires palestiniens occupés en 1967. La communauté internationale doit répondre à cette mesure prise avec détermination par la Palestine. Le peuple palestinien mérite que la vision des deux États soit confirmée avec force, et que des efforts sincères soient engagés pour mettre fin à la longue crise humanitaire qui sévit à Gaza.

Dernier point, mais non le moindre, nous nous félicitons que l'État de Palestine soit récemment devenu membre d'INTERPOL. Cette nouvelle étape importante sur la voie de son intégration pleine et entière dans le système international est un signe clair de la solidarité de la communauté internationale.

La Turquie poursuit ses efforts intensifs visant à instaurer un cessez-le-feu durable en Syrie et à créer un environnement propice à une transition politique véritable, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et à la résolution 2254 (2015). Lors du dernier cycle de pourparlers d'Astana, les 14 et 15 septembre, les États garants ont annoncé la création d'une zone de désescalade à Edleb et ont convenu de déployer des observateurs dans les zones de sécurité alentour. Conformément au mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne et à ses dispositions, la Turquie a entamé des activités de reconnaissance et a procédé à un déploiement initial à Edleb la semaine dernière. Les pourparlers d'Astana ont contribué aux efforts visant à apaiser la situation sur le terrain et ont créé un environnement propice à la tenue des quatre derniers cycles de négociations de Genève. Nous espérons que la zone de désescalade d'Edleb donnera un élan supplémentaire au processus politique de Genève. Nous attendons avec intérêt le prochain cycle de négociations de Genève et espérons qu'il produira des résultats concrets.

L'opposition a déjà fait la preuve de sa maturité politique en participant à des discussions franches et en intensifiant ses échanges avec les divers groupes. Toutefois, si nous voulons sincèrement parvenir à une solution politique durable, il n'est ni juste ni suffisant de n'attendre de mesures que de la part de l'opposition. Les représentants du régime doivent être incités à discuter sérieusement, lors du prochain cycle, des problèmes concrets que rencontre la transition politique. Nous espérons l'émergence à l'avenir d'une Syrie stable, prospère et démocratique, qui préservera son unité politique et son intégrité territoriale. La reconstruction de ce pays dévasté par le conflit est importante pour garantir aux Syriens des conditions de vie décentes et pour permettre leur retour volontaire. Cela étant, l'appui au relèvement et à la reconstruction exige un processus politique crédible qui aboutira à une transition politique véritable. Le régime ne peut ni ne doit être récompensé pour la destruction qu'il a engendrée. Seule une stratégie multidimensionnelle de long terme peut permettre à la fois d'éliminer le terrorisme et de stabiliser la Syrie. Notre objectif doit être l'éradication des terroristes et du terrorisme d'État en Syrie. Nous n'y parviendrons ni sans régler la cause profonde du conflit, ni en remplaçant une organisation terroriste par une autre.

La détermination de la Turquie à lutter contre Daech et d'autres organisations terroristes en Syrie, tels le Parti de l'Union démocratique et les Unités de protection populaire kurdes, reste ferme. Les mesures unilatérales qui menacent l'unité, l'intégrité territoriale et la structure démographique de la Syrie, ainsi que les efforts d'expansion territoriale à des fins de pression politique, sont inacceptables. L'inclusion et la prise en main au niveau local sont indispensables pour mettre en place des administrations légitimes dans les zones libérées des organisations terroristes. Bien que nos efforts soient désormais axés sur le cessez-le-feu et les pourparlers politiques, l'établissement des responsabilités demeure une préoccupation centrale. La réconciliation et la paix durable en Syrie en dépendent. Nous appuyons tous les efforts dans ce sens, en particulier les enquêtes sur l'utilisation d'armes chimiques par le régime. Le peuple syrien mérite que justice lui soit rendue, et justice lui sera rendue.

Avant de terminer mon propos, je tiens à souligner que nous suivons attentivement l'évolution de la situation

au lendemain du référendum anticonstitutionnel organisé par le Gouvernement régional du Kurdistan. La Turquie ne reconnaît pas et ne reconnaîtra pas cette initiative. Les mesures unilatérales qui remettent en cause l'intégrité territoriale et l'unité politique de l'Iraq, de même que la présence du Parti des travailleurs du Kurdistan et d'autres organisations terroristes, ne font qu'accroître l'instabilité. Nous sommes convaincus que c'est un processus de réconciliation nationale ouvert à tous et respectueux du cadre constitutionnel qui permettra de rétablir une paix et une stabilité durables en Iraq.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, qui se tient à un moment où la région est confrontée à des défis et enjeux majeurs.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme qu'une paix juste, globale et durable est directement liée au rétablissement des droits légitimes du peuple palestinien, ce qui passe par la création d'un État palestinien, sur la base des frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions internationales pertinentes, à l'Initiative de paix arabe et à la solution des deux États. Il s'agit également de mettre fin à l'occupation du territoire palestinien et aux activités de peuplement qu'Israël continue de mener, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, nous nous félicitions du pas important qui a été récemment franchi par les factions palestiniennes pour mettre fin à leurs divisions, renoncer à la violence et travailler ensemble de façon pacifique.

Le Royaume de Bahreïn souligne l'importance de redoubler d'efforts pour parvenir à une solution politique qui préserve l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la Syrie, empêche toute ingérence dans ses affaires intérieures, élimine toutes les organisations terroristes et garantit la paix pour tous les Syriens. Le Royaume de Bahreïn réaffirme sa position de longue date de soutien au Gouvernement légitime du Yémen sous la présidence de M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, appui qui se manifeste par le biais de notre participation aux forces de la coalition arabe constituée pour rétablir la légitimité au Yémen, mettre fin à l'emprise des milices soutenues par l'étranger et parvenir à une solution politique globale, sur la base des documents de réparation, de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, de l'issue du dialogue international et de la résolution 2216 (2015). L'objectif est de mettre fin à toute ingérence extérieure et d'atténuer la crise humanitaire qui frappe le peuple yéménite. Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, de ses efforts.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient les motivations et quel que soit le lieu où ils se produisent au Moyen-Orient, est l'un des éléments les plus importants pour instaurer la paix et la stabilité dans la région et dans le monde. C'est pourquoi le Royaume de Bahreïn applaudit les politiques de S. E. M. Donald Trump qui visent à mettre fin au chaos et à lutter contre le terrorisme.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn réaffirme son engagement à travailler avec la communauté internationale pour relever et surmonter tous les défis qui se posent au Moyen-Orient. Nous sommes impatients d'éliminer les menaces qui pèsent sur la région et d'assurer un avenir pacifique et stable pour tous les peuples de la région.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Arabie saoudite.

M[me] Radwan (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de la France à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous vous remercions également d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je salue les efforts déployés par votre pays ami pour relancer un processus de paix qui garantisse les droits des Palestiniens et permette d'établir un État palestinien souverain, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous réaffirmons notre volonté de contribuer à ces efforts.

Le Royaume d'Arabie saoudite se félicite de l'accord de réconciliation entre Palestiniens. Nous sommes impatients de voir les effets que l'accord aura sur les espoirs et les aspirations du peuple palestinien en mettant fin à ses divisions et en rétablissant l'unité nationale. Cela permettra à nos frères et sœurs palestiniens de jouir de leurs droits légitimes, conformément aux différentes résolutions internationales. À cet égard, nous saluons les efforts de nos frères et sœurs égyptiens, qui ont facilité ce rapprochement. Nous condamnons les tentatives faites par Israël pour entraver l'accord et

l’engageons à œuvrer de bonne foi pour parvenir à un résultat positif.

La seule voie vers la paix passe par le retour à l’Initiative de paix arabe, que mon pays a présentée il y a plus de 15 ans, la création d’un mécanisme international efficace qui garantirait au peuple palestinien le recouvrement de tous ses droits inaliénables, dans un délai précis, ainsi que l’établissement d’un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d’avant 1967. Il faut également qu’Israël se retire de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et les territoires libanais, cesse ses activités de peuplement illégales sur le territoire palestinien et mette un terme à toutes les mesures unilatérales prises à Jérusalem.

Alors que les pays de la région intensifient leurs efforts pour sauver la solution des deux États et que la communauté internationale convient que le principal obstacle auquel se heurte le processus de paix est l’occupation israélienne et la construction des colonies de peuplement, les autorités israéliennes poursuivent leurs politiques expansionnistes. Au cours des dernières semaines, Israël a approuvé des projets de construction de milliers de logements et commencé à exécuter un projet de construction de 2 600 logements à Jérusalem-Est, ce qui créera une barrière de colonies séparant Jérusalem du reste du territoire palestinien. Israël poursuit également la construction de plus de 30 logements à Hébron, ce qui constitue une évolution très grave susceptible d’exacerber les tensions. Ces unités seront construites aux abords du sanctuaire d’Abraham, sur un territoire que la Puissance occupante avait précédemment saisi pour des raisons illégitimes. Des plans ont également été adoptés pour construire plus de 1 200 logements en Cisjordanie.

Israël a également promulgué une loi légitimant la construction d’environ 4 000 logements en Cisjordanie occupée, ce qui lui permet de saisir des terres palestiniennes et d’ajouter de nouvelles colonies en tout temps. C’est là une indication claire et irréfutable que les plans de colonisation d’Israël visent à empêcher toute possibilité d’établissement d’un État palestinien viable. Israël maintient sa politique *de facto* qui consiste à anéantir toutes les possibilités de parvenir à une véritable solution des deux États. Nous soulignons que ces mesures illégitimes doivent être résolument combattues par le Conseil de sécurité et par les organes judiciaires internationaux.

Le blocus israélien de Gaza, qui dure depuis 10 ans, est l’une des pires manifestations de l’occupation israélienne, qui a entraîné la pauvreté et la détérioration du niveau de vie, engendrant des crises environnementales et humanitaires qui menacent tous les aspects de la vie.

Les droits du peuple palestinien ne peuvent pas être limités. Nous continuerons d’exprimer notre appui au peuple palestinien, de rejeter toutes les tentatives faites par Israël pour imposer son contrôle et poursuivre ses activités de peuplement, et de nous opposer à toutes les mesures unilatérales visant à modifier le statu quo à Jérusalem, notamment au Haram el-Charif. Nous mettons aussi en garde contre le risque d’exacerbation de la situation, qui provoquerait une escalade dont les répercussions pourraient être ressenties dans toute notre région et au-delà.

En ce qui concerne la question syrienne, le Royaume d’Arabie saoudite salue le travail qu’accomplissent le Royaume hachémite de Jordanie, les États-Unis d’Amérique et la Fédération de Russie pour créer des zones de désescalade dans le sud de la Syrie. Nous espérons que cette coopération mènera à la création de zones d’exclusion aérienne dans le pays, et ce en vue de garantir la sécurité des civils et d’instaurer un cessez-le-feu sur tout le territoire syrien, en particulier alors que le régime syrien continue de commettre des meurtres et de provoquer des déplacements forcés avec l’aide du Corps des gardiens de la révolution islamique et d’autres milices, y compris le Hezbollah.

Nous saluons également les progrès accomplis par la Coalition mondiale contre Daech/État islamique d’Iraq et du Levant. Le Roi d’Arabie saoudite est un partenaire au sein de la Coalition, dont l’objectif est de libérer les territoires syrien et iraquien de Daech. Nous tenons à souligner que l’élimination du terrorisme sous toutes ses formes ne réussira ni ne durera tant que tous les combattants terroristes étrangers ne seront pas partis, notamment ceux qui se battent aux côtés du régime syrien et participent aux pires atrocités commises contre le peuple syrien. Plus de 10 millions de personnes ont besoin d’une assistance, dont plus de 3 millions sont prises au piège dans des zones assiégées et difficiles d’accès et courent un grave danger. À cet égard, le Royaume d’Arabie saoudite réaffirme la nécessité pour la communauté internationale de maintenir une position ferme contre toutes les formes de siège et les massacres auxquels se livrent le régime syrien et ses alliés.

Nous croyons que la lutte du peuple syrien pour sa dignité et sa liberté finira par atteindre son but. La

stabilité régionale et mondiale dépend de la réalisation de son rêve par le peuple syrien. Nous appelons à déployer des efforts conjoints et à créer une autorité de transition en Syrie qui servira le peuple syrien, l'aidera à réaliser ses aspirations à la paix, à la sécurité et à la justice, et renoncera à l'extrémisme, au fanatisme et à la violence. Dans ce contexte, nous souhaitons faire part de notre appui à la stratégie annoncée par le Président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump, en vue d'éliminer la menace terroriste que pose l'Iran en Syrie et dans la région en général.

L'Arabie saoudite a déjà fait part de son appui à l'accord nucléaire sur la base de sa conviction que nous devons œuvrer à la non-prolifération des armes nucléaires, mais l'Iran exploite les avantages économiques de la levée des sanctions et continue de déstabiliser la région, notamment en développant son programme de missiles balistiques et en soutenant le terrorisme par le biais de ses gardiens de la révolution, du Hezbollah et des milices houthistes. C'est pourquoi nous saluons la vision de l'Administration des États-Unis, ainsi que sa volonté de collaborer avec ses alliés pour contrer les politiques agressives de l'Iran.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Malaisie.

Mme Taib (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué et de présider la présente séance. Je remercie M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de l'exposé qu'il a présenté ce matin.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le 25 septembre, le troisième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016) pour la période du 20 juin au 20 septembre a été présenté oralement par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général (voir S/PV.8054). Durant la présentation du rapport, nous avons une fois de plus été mis au fait du mépris flagrant de l'appel à la mise en œuvre des dispositions de la résolution, qui se manifeste notamment par l'accélération des activités de colonisation.

Nous restons déçus par la persistance des activités illégales de colonisation israéliennes, qui constituent des violations flagrantes des droits fondamentaux des Palestiniens et s'effectuent au mépris des dispositions de la résolution 2334 (2016). Lorsque le Conseil de sécurité a enfin décidé d'agir pour préserver la solution des deux États en décembre 2016, nous ne nous attendions pas à ce que la partie concernée continue d'ignorer sa responsabilité d'appliquer la résolution.

Durant la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés sur la Palestine organisée en septembre, nous avons rappelé que la déclaration politique avait souligné l'importance des rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), et nous sommes de ce fait déterminés à appuyer l'élan en faveur de l'officialisation de cette position et de l'élaboration de mesures concrètes pour remédier à la non-application de cette résolution.

Nous reconnaissons les faits nouveaux positifs et sommes encouragés par l'accord de réconciliation conclu par le Fatah et le Hamas le 12 octobre au Caire. Nous exhortons les parties aux négociations à demeurer pleinement engagées et à maintenir le cap pour s'acquitter de ces engagements afin que l'unité l'emporte et que le Gouvernement palestinien honore ses responsabilités à Gaza, notamment en remédiant à la grave crise humanitaire sur place.

L'occupation prolongée et l'entreprise de colonisation incessante ne peuvent être prises à la légère du fait d'événements positifs. Elles ne font qu'aggraver le désespoir, la frustration et l'insécurité dans la région et au-delà. Nous ne pouvons permettre que le sort des Palestiniens continue d'être ignoré.

La Malaisie réitère la nécessité de lutter contre les causes profondes du conflit en mettant fin à l'occupation répressive de la Palestine par Israël. La communauté internationale ne doit pas rester passive face à l'aggravation de la situation sur le terrain. Nous aurions tort de croire que la Puissance occupante et le peuple sous occupation ont les mêmes obligations et responsabilités juridiques, politiques et morales. Nous réaffirmons que des obligations considérables sont clairement imposées aux puissances occupantes, qui sont tenues de protéger le bien-être général des habitants des territoires occupés, notamment en les protégeant contre les transferts forcés, et de protéger leurs biens. Nous estimons que le fait de garder le silence à cet égard revient à se porter complice.

Enfin, les paroles prononcées par le Secrétaire général durant sa récente visite nous ont paru importantes et doivent être réaffirmées par nous tous présents ici, à savoir que la communauté internationale

ne peut se permettre de détourner le regard et de laisser la situation se détériorer. Nous avons un rôle à jouer et la responsabilité d'aider les parties à régler le conflit. La Malaisie demeure déterminée à promouvoir un règlement juste, global et définitif du conflit qui aboutirait à la création d'un État palestinien indépendant, d'un seul tenant et viable sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte-à-côte dans la paix et la sécurité avec Israël.

La Présidente : La représentante d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

Mme Meitzad (Israël) (*parle en anglais*) : Je souhaite répondre à certaines déclarations entendues aujourd'hui.

Le représentant iranien semble convaincu que son allégation infondée va détourner l'attention du Conseil de sécurité des politiques et des activités meurtrières de son régime. L'Iran mène une campagne d'agression à l'intérieur et à l'extérieur du Moyen-Orient. Il soutient et appuie le régime d'Assad, qui continue de tuer des centaines de milliers de Syriens, notamment au moyen des armes les plus méprisables au monde – les armes chimiques. Il alimente certains des pires conflits mondiaux en cours au Yémen et ailleurs. Partout là où il y a le terrorisme, il y a l'Iran. L'Iran a beau dire ce qu'il veut au Conseil, il n'y aura jamais assez de mots pour masquer sa véritable identité. L'Iran est le premier et principal soutien du terrorisme dans le monde, tant dans les paroles que dans les actes.

En ce qui concerne l'Ambassadeur du Liban, qui a parlé de justice et a donné des conseils, qu'est-ce que la justice exactement? Où est la justice dans les conditions que les Palestiniens et les Syriens endurent au Liban sous la législation discriminatoire du pays? Et au nom de quoi est-il habilité à donner des conseils? Est-ce au motif qu'il a un gouvernement qui est contrôlé par une organisation terroriste désignée et au motif moral qu'il suit des politiques créées par les agents du Hezbollah?

À ces pays, je recommande de se regarder longuement dans le miroir avant de prendre la parole, et surtout avant de tenter de donner des conseils aux autres.

La séance est levée à 15 h 30.